Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20190926-lmc100000019364-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/10/2019
Réception Préfet : 02/10/2019
Publication RAAD : 02/10/2019

Procès-Verbal

Séance publique du Conseil départemental du 14 juin 2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 14 juin 2019

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2019, le vendredi 14 juin de 9h35 à 13h00 et de 14h20 à 15h25, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 1/01 inclus
Mme Anne-Laure FONTBONNE jusqu'au rapport n° 4/05 inclus
Mme Isoline GARREAU MILLOT jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Bernard CORNEILLE à Mme Marianne MARGATÉ à compter du rapport n° 4/01
Mme Martine DUVERNOIS à M. Ludovic BOUTILLIER à compter du rapport n° 4/01
M. Vincent ÉBLÉ à Mme Julie GOBERT à compter du rapport n° 1/02
Mme Anne-Laure FONTBONNE à M. Jean-François ONETO à compter du rapport n° 4/06
Mme GARREAU MILLOT à M. Bernard COZIC à compter du rapport n° 4/01
Mme Sarah LACROIX à M. Jérôme TISSERAND jusqu'au rapport n° 5/04 inclus, puis à Mme Martine BULLOT à compter du rapport n° 4/01
Mme Véronique PASQUIER à M. Olivier MORIN à compter du rapport n° 4/01
M. Ugo PEZZETTA à Mme Laurence PICARD
Mme Béatrice RUCHETON à M. Patrick SEPTIERS à compter du rapport n° 4/01
M. Jérôme TISSERAND à M. Jean-Louis THIERIOT à compter du rapport n° 4/01
M. Franck VERNIN à Mme Cathy BISSONNIER
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET à compter du rapport n° 4/01

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
9h35 - Ouverture de la séance		
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 20 avril au 20 mai 2019.	Adopté à l'unanimité
0/04	Représentation du Département au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/05	Composition des Commissions Thématiques du Conseil départemental. Modification des membres des Commissions n° 2 : Ressources humaines et Administration Générale et n° 3 : Routes, Transports et Mobilités.	Adopté à l'unanimité
7/01	Comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2018.	Adopté à l'unanimité
7/02	Compte administratif 2018 et affectation des résultats.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 36 Abstentions : 8 Non prise de participation au vote : 1)
7/03	Première Décision Modificative 2019 pour le Budget général et les budgets annexes.	**Adopté à la majorité** (Voix POUR : 36 CONTRE : 8)
7/04	Avenant modifiant la Convention pluriannuelle d'Objectif et de Moyens entre le Département et l'Agence Seine-et-Marne Attractivité et précisant les modalités de versement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2019.	Adopté à l'unanimité
7/06	Autorisation de recouvrement auprès de l'Etat des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires imputables au Payeur départemental au titre de l'exercice 2018.	Adopté à l'unanimité
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme CLESENCE (maintien de la garantie suite à une fusion-absorption de la SA d'HLM LOGIVAM par La Maison du Cil, renommée CLESENCE).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val du Loing Habitat (Acquisition en VEFA et construction de 28 logements à Lorrez-le-Bocage-Préaux).	Adopté à l'unanimité
7/09	Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val du Loing Habitat (acquisition en VEFA de 18 logements à Moret-Loing-et-Orvanne).	Adopté à l'unanimité
7/10	Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val de Loing Habitat (acquisition en VEFA de 3 logements à Moret-sur-Loing-et-Orvanne).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/11	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Espace Habitat Construction (réaménagement d'emprunts auprès de la CDC).	Adopté à l'unanimité
7/12	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM BATIGERE Ile-de-France (réaménagement d'emprunt auprès de la CDC)	Adopté à l'unanimité
7/13	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM CDC Habitat (réaménagement de 5 emprunts auprès de la CDC).	Adopté à l'unanimité
7/14	Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val du Loing Habitat (réaménagement de la dette).	Adopté à l'unanimité
1/01	Création d'un dispositif contractuel départemental pour les Communes de plus de 2000 habitants.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 39 Abstentions : 6)
1/02	Modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Equipement Rural (FER).	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 39 Abstentions : 6)
1/03	Fonds départemental d'aménagement : Adoption du dispositif et abrogation du dispositif fonds départemental d'attractivité.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 43 Abstentions : 2)
1/04	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/05	Avenant n°1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/06	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/07	Protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris/Villaroche et Contrat d'Intérêt National (CIN) de la Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine (CAMVS) : conventions de réalisation.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/08	Adhésion du Département à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU).	Adopté à l'unanimité
1/09	Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin - Approbation de la convention de financement 2019.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
1/10	Parc Naturel Régional du Gâtinais français - Avenant n°1 à la convention de financement 2018 et approbation de la convention de financement 2019.	Adopté à l'unanimité
1/11	A - Conventions annuelles de versement de subventions de fonctionnement et d'investissement, entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Numérique (SMN) pour l'année 2019 et avenants n° 1 aux conventions 2017 et 2018.	Adopté à l'unanimité
	B - Conventions annuelles de versement de subventions de fonctionnement et d'investissement, entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Numérique (SMN) pour l'année 2019 et avenants n° 1 aux conventions 2017 et 2018.	Adopté à l'unanimité
	C - Conventions annuelles de versement de subventions de fonctionnement et d'investissement, entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Numérique (SMN) pour l'année 2019 et avenants n° 1 aux conventions 2017 et 2018.	Adopté à l'unanimité
	D - Conventions annuelles de versement de subventions de fonctionnement et d'investissement, entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Numérique (SMN) pour l'année 2019 et avenants n° 1 aux conventions 2017 et 2018.	Adopté à l'unanimité
1/12	Convention de programmation et de suivi des déploiements FttH, précisant les engagements de l'Opérateur de Réseau Conventionné Orange, en matière de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitation sur le territoire seine-et-marnais.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/13	Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH, précisant les engagements de l'Opérateur de Réseau Conventionné SFR, en matière de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitation sur le territoire seine-et-marnais.	Adopté à l'unanimité
1/14	Mise en place d'un "mur d'images" au centre d'opérations et de renseignement de la Gendarmerie de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 39 Abstentions : 6)
1/15	Présentation des rapports de l'Observatoire de l'Eau et du bilan 2018 des actions du Plan Départemental de l'Eau 2017 - 2021.	Adopté à l'unanimité
1/16	Dissolution de l'Entente interdépartementale pour l'aménagement de la rivière Marne et de ses affluents dénommée Entente Marne.	Adopté à l'unanimité
1/17	Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne - Mise à jour de Juin 2019.	Adopté à l'unanimité
1/18	Adoption du contrat de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception®, 2018-2022.	Adopté à l'unanimité
1/19	Société d'économie mixte Énergies POSIT'IF - Augmentation du capital.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 39 Abstentions : 6)
1/20	Lutte anti-vectorielle contre le moustique "Tigre" - avenant n°2 à la convention financière entre le Département de Seine-et-Marne et l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ).	Adopté à l'unanimité
1/21	Convention de partenariat pour la création d'un pôle de formation Georges Guynemer des métiers de l'aérien du pays de Meaux.	Adopté à l'unanimité
2/01	Refonte des fiches de critères de modulation du régime indemnitaire des agents hors RIFSEEP et révision des coefficients de modulation de l'indemnité spécifique de service du cadre d'emplois des techniciens.	Adopté à l'unanimité (Abstention : 1)
2/02	Transposition du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux ingénieurs en chef.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/03	Fixation des taux de promotion pour l'accès aux grades d'avancement terminaux des cadres d'emplois des conseillers socio-éducatif, des assistants socio-éducatif, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux.	Adopté à l'unanimité
2/04	Personnel Départemental : créations, modifications d'emplois permanents et créations d'emplois non permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/05	Convention de moyens de mise à disposition entre le Département et le Groupement d'Intérêt Public ID77.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
2/06	Avenant n° 2 à la convention avec l'Etat concernant la dématérialisation du contrôle de légalité des actes administratifs du Département.	Adopté à l'unanimité
2/07	Acquisition d'une emprise foncière à Jaulnes pour la reconstruction du Centre d'exploitation de Bray-sur-Seine.	Adopté à l'unanimité
3/01	Approbation de l'avenant N°7 à la convention du 4 juin 2010 portant délégation de compétence en matière de transport scolaire au Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
3/02	Avenant n° 7 au contrat de DSP PAM 77 : lancement d'une expérimentation.	Adopté à l'unanimité
3/03	Transport à la Demande (TAD) Proxi'Bus du Val Briard. Projet de convention.	Adopté à l'unanimité
3/04	Ligne Express n°7 Montereau-Fault-Yonne-Provins : avenant à la convention partenariale du réseau Est Seine-et-Marne et Montois.	Adopté à l'unanimité
3/05	Routes départementales (RD) 47e1 et 47. Commune de Verneuil l'Etang. Aménagements de voirie dans le cadre du projet de pôle gare. Demande de subvention.	Adopté à l'unanimité
5/01	Mise en place d'un dispositif permettant d'attribuer une enveloppe à un collège pour réaliser des travaux au sein de son établissement.	Adopté à l'unanimité
5/02	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2019 - Ajustement de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics et répartition de crédits complémentaires.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/03	CantiNéo77 - Aide à la restauration Scolaire des collégiens – Bilan, reconduction du dispositif et renouvellement de la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour la rentrée 2019.	Adopté à l'unanimité
5/04	Convention de partenariat entre le Département et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.	Adopté à l'unanimité
13h00 - Suspension de la séance		
14h20 - Reprise de la séance		
4/01	Schéma des solidarités.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 36 Abstentions : 8)
4/02	Convention entre l'Etat et le Département de Seine-et-Marne d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 36 Abstentions : 8)
4/03	Mise en place d'une plateforme numérique pour la prise de rendez-vous en ligne des usagers dans les Maisons départementales des solidarités.	Adopté à l'unanimité
4/04	Signature de la convention partenariale relative à la mise en œuvre expérimentale d'un dispositif de simplification administrative dans le cadre de la démarche "une réponse accompagnée pour tous" dans le département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/05	Convention conclue entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/06	Avenant à la convention d'objectifs et de moyens d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/07	Convention tripartite relative à la mise en œuvre d'un "pôle d'accompagnement de conseils et d'information" au sein d'un Service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH) géré par l'Association les Amis de Germenoy.	Adopté à l'unanimité
4/08	Transfert de gestion de la Résidence Malka et approbation d'une convention d'habilitation à l'aide sociale partielle et remboursement d'une subvention d'investissement.	**Adopté à la majorité** (Voix POUR : 38 CONTRE : 6)
4/09	Participation au Conseil départemental de l'accès au droit (C.D.A.D.).	Adopté à l'unanimité
4/10	Bilan de l'année 2018 de la politique départementale du "Juste droit" dans le cadre du dispositif du Revenu de solidarité active.	Adopté à l'unanimité
4/11	Prolongation de la mission confiée à Initiatives 77 permettant la bonne adéquation technique sur la plateforme JOB77 entre l'offre et la demande (C.V et offre d'emploi).	Adopté à l'unanimité
4/12	Validation d'un appel à projets pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 CONTRE : 8)
4/13	A - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale.	Adopté à l'unanimité
	B - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale.	Adopté à l'unanimité
	C - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale.	Adopté à l'unanimité
	D - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 2)
4/14	Convention de partenariat avec l'association SOLIHA 77, visant à formaliser le soutien du Département pour la période 2019-2021.	Adopté à l'unanimité
4/15	Convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) visant à formaliser le soutien du Département pour la période 2019-2021.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/16	Approbation du changement de dénomination de l'O.P.H. 77 en HABITAT 77.	Adopté à l'unanimité
6/01	Modification des critères applicables au label "Village de caractère de Seine-et-Marne".	Adopté à l'unanimité
6/02	Contrat d'objectifs et de moyens de la Scène nationale La Ferme du Buisson pour la période 2019/2022, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).	Adopté à l'unanimité
6/03	Enrichissement des collections des Archives départementales, acquises en 2018 par don ou achat.	Adopté à l'unanimité
15h25 - Fin de la séance		

Fait à Melun, le
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour à tous. Le quorum étant largement atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Départemental. Alors, nous avons quelques collègues excusés : Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Geneviève SERT, Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Laurence PICARD et Sarah LACROIX qui donne pouvoir à Jérôme TISSERAND. Il n'y en a pas d'autre ? Très bien.

Alors, je vous donne quelques informations sur le calendrier. La prochaine séance aura lieu le jeudi 26 septembre à 9h30, les commissions techniques se réuniront le lundi 23, la Commission des Finances se réunira le 25 septembre et la prochaine Commission permanente se tiendra le 1er juillet à 9h30.

Quelques points sur nos manifestations d'été : alors lundi se tiendra, ici même, la cérémonie de signature des contrats ruraux, organisée avec la Région et en présence de la Présidente de la Région. Il y aura le 23 juin à Blandy-les-Tours, le lancement du festival du patrimoine de Seine-et-Marne 2019, « Emmenez-moi » donc, qui durera tout le mois de juillet. Le 1er juillet lors de notre commission permanente, Madame le Préfet nous présentera le rapport d'activité des services de l'État. Ensuite, il y aura une réunion de nous tous, pour parler du lancement de la démarche de marketing territorial. Démarche qui est destinée à accroître la notoriété et l'attractivité de notre territoire. Il y aura, le 14 juillet, le renouvellement de la cérémonie conjointe, avec la Préfecture pour la Fête nationale. Et puis la rentrée scolaire sera marquée par la visite des différents collèges et en septembre, il y aura des assises départementales les 12 et 19 septembre : une journée consacrée à la ruralité, et l'autre aux territoires urbains. Le 15 septembre, il y aura également sur le parvis de l'Hôtel du Département, un vernissage de l'exposition réalisée dans le cadre du 75e anniversaire de la libération de la Seine-et-Marne. Et fin septembre, se tiendra la randonnée des Trois Châteaux, dans le sud du département. Je vous rappelle que ce soir, nous avons également une inauguration au quartier Henri IV à Fontainebleau, du dialogue touristique avec la province du Sichuan.

Alors, quelques mots avant la séance. Tout d'abord je vous dirais que, bien sûr je ne vais pas vous reparler, une nouvelle fois, des 80 kilomètres à l'heure. On en a suffisamment parlé et nous en reparlerons encore, puisque vous le savez, des mesures d'assouplissement ont été proposées par la loi. Donc maintenant, nous allons pouvoir passer à une phase active de réalisation.

Au regard des 58 rapports que nous allons examiner aujourd'hui, force est de constater que notre Assemblée, et ses élus bien évidemment, travaillent sans relâche et que l'énergie ne faiblit pas, bien au contraire. Cette énergie est au service des Seine-et-Marnais, pour leur offrir le meilleur cadre de vie et les meilleurs services possible. Vous le savez, cette séance est centrée sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 et de la première décision modificative du budget 2019. Je laisserai à des élus, le soin de vous présenter en détail ces deux rapports, mais je peux d'ores et déjà vous affirmer que sur le plan budgétaire, nous tenons le cap que nous nous sommes fixés. Nous poursuivons la trajectoire financière lancée en 2015, avec un désendettement qui se poursuit. Par ailleurs, nous consacrons encore cette année la totalité du résultat disponible, soit 24 millions d'euros, à la confortation de l'épargne et non au financement de nouvelles dépenses structurelles. Nous devrions donc être en mesure de réduire notre endettement au cours des prochaines années, au-delà de notre scénario central. Ce qui témoigne d'une gestion financière performante et responsable. Une gestion à nouveau saluée par l'agence de notation *« Standard & Poor's »* qui confirme la bonne notation du Département, en indiquant d'ailleurs une perspective positive. Cette rigueur de gestion nous a permis de contenir les dépenses de fonctionnement et de relancer les investissements, puisque nous désendetter et avoir de bons ratios, ce n'est pas un objectif en soi. L'objectif en soi, c'est se donner les moyens de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais et en particulier sur les investissements, qui sont bien évidemment des politiques d'avenir, pour l'ensemble de Seine-et-Marnais. Alors, quelques exemples d'investissements que vous connaissez autant que moi et qui vont pouvoir se réaliser :

ça va être le lancement de la plateforme d'approvisionnement des collèges, la poursuite de la modernisation de notre réseau routier départemental, le développement de la lecture publique, la construction et la réhabilitation des collèges, mais également au profit de la solidarité Départementale et Interdépartementale, à travers le FS2I, à hauteur de 13 millions d'euros, qui permettra de financer des projets d'intérêt départemental.

Nous devons toutefois rester prudents face à l'incertitude des futures réformes de la fiscalité locale, qui pourrait avoir un impact négatif sur la flexibilité de la structure du budget du département. Une réforme qui pourrait réduire, à la fois notre levier de maîtrise des dépenses, alors que nous sommes déjà très contraints par le pacte de Cahors, en matière de dépenses de fonctionnement. Vous savez que l'on ne peut pas les dépasser, nous ne pouvons pas faire évoluer nos dépenses de fonctionnement de +1,2 %, ce qui est une contrainte très forte sur notre fonctionnement. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le Gouvernement en septembre dernier, n'a fait que renforcer ces craintes, car les moyens alloués aux départements sont trop faibles pour remplir ses missions qui lui sont confiées, en la matière. C'est 135 millions débloqués, dont 1,6 million pour la Seine-et-Marne, mais nous en avions déjà 800 000. Alors que notre engagement en matière de solidarité s'élève à plus de 600 millions, sans compter le financement de l'actuel reste à charge des allocations individuelles de solidarité. C'est plus de 163 millions. Donc il y a quand même une certaine frustration face à une telle situation, qui prouve que même les bons élèves, et l'on peut dire que nous sommes des bons élèves d'un point de vue financier, ne récoltent pas toujours les fruits de leurs efforts en matière de maîtrise financière. C'est un message que je porterai à Madame la Ministre, en charge des relations avec des collectivités locales, que je vois dans les prochains jours. Face à ces contraintes, les départements doivent continuer à faire entendre leur voix pour rester maîtres de leur destin et garder leur pleine capacité à agir au service de leurs habitants et de leurs territoires.

Espérons que le futur projet de loi constitutionnelle soit la première étape vers une décentralisation plus juste, plus efficace et plus complète. Pour l'heure, réjouissons-nous d'avoir pu conserver les marges de manœuvre, permettant aux départements de s'affirmer comme un partenaire actif et solidaire des territoires. On le prouve aujourd'hui, à travers le lancement d'un nouveau dispositif contractuel, pour les 132 communes Seine-et-Marnaise de plus de 2 000 habitants, en créant le FAC, le Fonds d'Aménagement Communal, qui permettra d'accompagner encore plus efficacement les projets de territoire, au plus près des besoins locaux.

Je voulais remercier, bien évidemment, toutes les équipes qui ont participé à cette élaboration, sous la houlette d'Olivier, que je remercie pour avoir mis ce schéma en place. Être au plus près des territoires et de leurs besoins, c'est aussi l'objectif de notre GIP de structuration de l'offre d'ingénierie ID77, qui connaît un démarrage très positif sous l'impulsion de Xavier, puisqu'il compte plus de 130 adhérents, soit 105 % des objectifs que nous nous étions fixés pour 2019. Ainsi que de nombreuses offres actives, dont 60 % de l'objectif fixé pour fin 2019. Je suis convaincu que les techniciens qui œuvrent au sein d'ID 77, sauront participer à l'émergence des projets locaux qui serviront l'intérêt local, mais également l'intérêt départemental. Cette belle lancée accompagne également notre stratégie globale d'attractivité et de développement des territoires. C'est une priorité pour cette année 2019, une démarche qui commence à prendre corps grâce à « Seine-et-Marne Attractivité », mais également au Conseil stratégique, instance de dialogue entre les acteurs institutionnels et économiques, qui se réunira très prochainement.

Mais le temps est également aux grands projets fédérateurs pour notre département, après l'été nous lancerons une vaste consultation auprès des élus intercommunaux, pour permettre à terme, la rédaction d'un nouveau cahier thématique consacré aux projets de territoire les plus structurants. Cela viendra compléter le Livre blanc et impliquera, bien sûr, chacun d'entre vous. Être un ensemblier du territoire, permettre des synergies et l'union des possibles c'est notre ambition, qui se traduit également en matière de logements, vous le savez dans le

cadre de la loi Élan, des organismes HLM de moins de 12 000 mille habitants sont obligés de se regrouper. Le département a pris l'initiative de faire travailler ces organismes autour d'une même table. Le logement social devant rester en Seine-et-Marne et l'affaire des Seine-et-Marnais.

Je terminerai en rappelant un engagement respecté par notre majorité, celui d'assurer la sécurité de nos bâtiments départementaux et celle de nos concitoyens, à travers le soutien apporté aux SDIS. Je dois rappeler que 100 % de nos collèges sont aujourd'hui sécurisés, que le budget des sapeurs-pompiers a été sanctuarisé et que des partenariats sont en cours avec la Police Nationale en zone urbaine, et la gendarmerie en zone rurale. Alors que notre Département va contribuer à la rénovation du centre opérationnel départemental, j'émets le vœu que cet engagement respecté, en faveur de la sûreté de Seine-et-Marnais, soient payés en retour par l'État. Je fais partie des élus qui sont préoccupés des réorganisations, encore insuffisamment expliquées des services de police nationale en Seine-et-Marne, et en particulier dans notre Sud. Je le dis avec conviction, je souhaite que rien ne puisse jamais desservir le niveau de sécurité publique existant en Seine-et-Marne. Qu'il convient au contraire de le renforcer et j'y serai vigilant et je sais que vous l'êtes également.

Avant de passer à l'examen des rapports, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement et l'énergie que vous déployez au service des Seine-et-Marnais. Vous savez que c'est notre seule volonté et notre seule politique. Je sais pouvoir compter sur une belle administration, que je remercie de son engagement, sur une majorité mobilisée, sur une opposition vigilante, mais constructive et sur toute une Assemblée, dans l'intérêt de tous et de la Seine-et-Marne. Merci.

Alors je vous propose de commencer par les mémoires 0 et ensuite d'enchaîner, si vous êtes d'accord, par les mémoires 7. Pas de problème particulier ?

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors sur les mémoires 0, il y a d'abord le 0/01 qui est le compte rendu, pas de problème particulier ?

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 0/02, ce sont les décisions que j'ai prises par rapport aux délégations que vous m'avez données. Donc ce sont des décisions prises entre le 20 avril et le 20 mai. Pas de problème ?

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/04, c'est la représentation du Département au sein de divers organismes. Alors, il y a eu la création du Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne, Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, dont je vous propose de désigner un certain nombre d'élus titulaires : donc Andrée ZAÏDI, Sinclair VOURIOT et Smaïl DJÉBARA. Et de suppléants : Isoline MILLOT, Isabelle RECIO et Vincent ÉBLÉ. Oui, c'est la même chose que pour les titulaires. C'est bon ?

Alors pour le lycée public agricole la Bretonnière, à Chailly-en-Brie, il y aurait eu une inversion Laurence prendrait la place de Sandrine. Dans la commission départementale de la sécurité routière, Xavier remplacera Ludovic. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 0/05

M. LE PRÉSIDENT. Et il y aurait une modification actée, proposée par le rapport 0/05, dans la Commission dans les commissions 2 et 3. Donc, dans la Commission 2, ressources humaines et administration générale, Sinclair prendrait la place de Laurence. Et dans la commission 3, Laurence prendrait la place de Sinclair. Bon, ce sont des arrangements entre amis. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose donc de passer aux rapports financiers, les rapports 7/01 et donc d'abord, le compte de gestion de notre comptable public. Je passe la parole à Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Bonjour chers collègues, bonjour Madame Claire, on n'a pas le temps de se saluer. Donc ce rapport vous concerne, ça concerne les comptes de gestion du payeur départemental relatifs au budget général et aux budgets annexes et qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Départementale. L'examen des comptes, présenté par le payeur départemental, permet de constater qu'ils sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs et soumis à votre approbation au cours de cette présente séance, et qu'ils n'appellent ni observation ni réserve.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors pour l'approbation de ce compte de gestion, quels sont ceux qui sont contre ? abstention ? Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité. Merci.

Mme LUCZAK. Merci pour la qualité des services avec le payeur départemental.

Et les remerciements s'accompagnent également pour tous les services qui y contribuent. Et on va le voir, on a quand même des belles réalisations et on sera fier d'en parler là, tout de suite, sur l'exécution. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/02, le compte administratif. Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Alors on a une présentation qui va arriver. Le compte administratif pour 2018 prolonge la trajectoire financière déjà suivie en 2017, puisqu'il traduit une nouvelle amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département. Vous constatez, les recettes réelles de fonctionnement pour 1 284 800 000 euros et des dépenses réelles de fonctionnement pour 1 085 500 000 euros. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une diminution de 2,7 millions d'euros, soit moins de 1 %. Alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé, sans hausses fiscales, de 15,8 millions d'euros. Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement est portée à 199,3 millions, contre 180,8 millions, au dernier CA 2017. Cette trajectoire financière qui renforce la capacité d'autofinancement, et ça c'est important, et entre nous on le sait qu'il est important, je dirais primordial d'améliorer et d'assurer notre capacité d'autofinancement du Département. Ça nous permet, ça nous a permis, ça nous permet et ça nous permettra, de relancer les dépenses d'équipement sans alourdir l'endettement de la collectivité, conformément aux orientations fixées par la majorité départementale depuis 2015.

Je voudrais rappeler que dans ces investissements, le Président vous en a parlé, on a eu le plan collège des huit collèges, initié par Jean-Jacques BARBAUX et sa majorité, en 2015. Aujourd'hui avec les comptes que l'on vous présente, j'ai une annonce à vous faire. Hier, on a travaillé et on avait arbitré en mai 2018, la localisation d'un nouveau collège sur le canton de Dammarie-les-Lys, Saint Fargeau-Ponthierry. Ça, c'était en mai 2018. Donc on a travaillé depuis… et je tiens tout d'abord à remercier les Conseillers Départementaux, Véronique VEAU et Jérôme GUYARD et puis l'ensemble des maires. On a fait un travail très concerté sur les différentes possibilités de localisation de terrains pour accueillir ce nouveau collège. Hier on s'est réunis, tous, et on a arbitré et je peux vous annoncer que ce collège sera à Saint Fargeau-Ponthierry. Merci à tous les élus et encore merci. Nous allons les nommer parce qu'il y a eu vraiment un travail d'équipe et c'est important, parce qu'on est toujours entre en concertation avec les territoires. On le dit toujours, mais c'est une vraie réalité. On a eu donc l'accord du maire de Pringy, Éric BONNOMET, l'accord du maire de Dammarie-les-Lys, Gilles BATAILL, l'accord du maire de Boissise-le-Roi, Gérard AUBRUN, l'accord du maire de Saint Fargeau-Ponthierry, merci Jérôme GUILLARD, donc pour installer ce nouveau collège à Saint Fargeau-Ponthierry. On s'est réuni hier et je tenais à vous l'annoncer aujourd'hui. C'est un nouveau collège qui avait été ciblé, il est là, et maintenant on a bien sûr un planning très serré, mais on sera sur une ouverture pour 2023. Mais on va laisser, quand même, le temps aux équipes de faire leur travail. Mais ce sera un collège livré dans un temps imparti. Oui c'est Véronique VEAU qui a été vraiment le point et Jérôme GUILLARD bien sûr, évidemment. Mais je sais que Véronique VEAU a beaucoup travaillé sur le terrain et je crois que là, on peut vous applaudir.

Et les applaudissements vont aussi pour les équipes, j'en ai parlé hier quand on s'est réuni, techniquement toutes les équipes ont travaillé très rapidement pour ces études. On avait plusieurs terrains et ce n'est pas facile d'avoir des terrains, des collectivités qui sont volontaires pour accueillir un nouveau collège. Mais quand c'est dans la réalité, on sait que c'est bien plus compliqué, et là on a fait une étude fine rapide et un arbitrage et une décision hier, à l'unanimité de ces maires que j'ai cités. Voilà, je voulais vous en faire part.

Donc on reprend notre capacité d'auto-financement, on reprend donc la lecture de ce compte administratif 2018. Bien sûr elle s'inscrit, on l'a vu, sur l'analyse des comptes de fonctionnement, elle s'inscrit également dans le respect des engagements, pris dans le cadre du pacte financier signé avec l'État. En investissement, les dépenses 2018 ont été de 271,8 millions, hors déficit, et les recettes de 75,2 millions d'euros hors excédent, soit un besoin de financement de 196,6 millions d'euros. Au total, les opérations propres à 2018 présentent un excédent de

2,7 millions d'euros. Ce résultat se cumulera avec l'excédent antérieur de 25,1 millions, auquel sera déduit le déficit de l'état des reports de 4,3 millions d'euros. Ce qui fait ressortir le résultat net disponible, à reprendre au budget supplémentaire 2019, à 23,6 millions d'euros, contre 23,2 millions d'euros au budget supplémentaire 2018.

Le taux de réalisation, j'en ai parlé un petit peu, on est dans la réalité. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement atteint 98,9 %. C'est un chiffre quasi 99 %, c'est vraiment que l'on est dans la sincérité de nos budgets, au plus précis, 99 % d'exécution budgétaire. Il est même légèrement supérieur à 2017. Par ailleurs au niveau de l'investissement, le taux de réalisation des dépenses a également augmenté par rapport à 2017, avec 94,5 % contre 94,3 % en 2017. Même en investissement, on est sur une exécution budgétaire exemplaire. Concernant la dette, à fin 2018 le stock de dettes à long terme du Département a diminué de 59,4 millions d'euros, par rapport à son niveau fin 2017. Les remboursements à hauteur de 99,4 millions d'euros, étant supérieurs aux mobilisations d'emprunt à long terme, à hauteur de 40 millions d'euros. Le stock de dette à long terme, bancaire et obligataire, s'établit à 700,1 millions d'euros, à fin 2018. On était, à fin 2017, à 785,6 millions d'euros. Un graphique très intéressant. En trois ans, le stock de dette a diminué de près de 20 % et permet d'engager une relance des investissements encore plus volontariste, comme nous le verrons dans la DM1 2019. Et aussi l'accompagnement de notre nouvelle politique contractuelle, qu'Olivier vous présentera.

Concernant l'épargne brute, c'est pareil, le diagramme parle de lui-même. L'épargne, dégagée sur la section de fonctionnement s'établit à 199,3 millions d'euros en 2018. Le ratio de solvabilité, c'est le rapport entre le stock de dette à long terme, qui est à hauteur de 726,1 millions d'euros, et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 199,3 millions d'euros, s'améliore sensiblement fin 2018, puisqu'il s'établit à 3,6 années, contre 4,3 années fin 2017. L'amélioration de la situation financière du Département amorcée en 2015, comme le montre le graphique, se trouve consolidée à l'issue de la gestion 2018. Le rappel des objectifs de 2018, les objectifs du pacte financier, concernant le suivi des engagements pris dans le cadre du pacte financier, le Département se situe en deçà de la norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. On a un écart de 12,8 millions d'euros, par rapport à la limite du Pacte pour 2018, et améliore son objectif de désendettement. Un écart de moins 36,4 millions d'euros par rapport à ce qui avait été contracté.

La comparaison avec le compte administratif de 2017, concernant l'évolution des recettes en 2018, l'évolution en terme des recettes de fonctionnement présente une évolution de +1,2 % par rapport à 2017, principalement sur le produit de la fiscalité indirecte, à hauteur de 11,8 millions d'euros, grâce à la poursuite bien sûr, du dynamisme du marché immobilier qui a encore fait progresser le produit des droits de mutation, une hausse de 2 % et à l'inverse les dotations et participations diminuent de 2,8 millions d'euros, sous l'effet de la baisse de celles en provenance de l'État. On est tous concernés dans nos collectivités et pour le département, ça concerne une baisse de 3,4 millions d'euros. Cette diminution est essentiellement due à l'absence en 2018, de versement de fonds exceptionnel de soutien aux départements. Concernant les dépenses de fonctionnement, l'évolution montre leur infléchissement en 2018, puisqu'elle diminue de 0,3 %, au total. Avec des dépenses opérationnelles, hors fonds de péréquation et frais financiers, qui ont diminué de 0,2 %.

La mission solidarité présente une stabilité des dépenses par rapport à celle de 2017, mais ce point, nous savons que nous devons être très vigilants et prudents, et doit être relativisé. En effet en 2017, une provision de 7,3 millions d'euros, complétée de 752 076 euros en 2018, a été constituée pour couvrir les risques de non-recouvrement des indus du RMI RSA, transférés par la Caisse d'allocations familiales. Et en 2018, une nouvelle provision de 204 582 euros avait été constituée en respect d'un risque contentieux pour un SAD. Si on exclut ces dépenses, pour

permettre une comparaison sur un périmètre constant avec les dépenses sociales, ces dernières progressent alors de 4 millions d'euros, soit +0,7 %.

Les dépenses allocations ont légèrement augmenté. On a +2 %, soit 3,3 millions d'euros, ainsi que le secteur des personnes handicapées, +1,4 %, principalement sur la PCH. Après une forte croissance entre 2016 et 2017, on était à plus 6,5 % portés par la progression de l'accueil des MNA, mineurs non-accompagnés. Les dépenses réalisées dans le secteur de l'enfance se stabilisent à 173,5 millions d'euros. La tendance est comparable sur le secteur des personnes âgées, à hauteur de 90 millions d'euros. Deux secteurs ont également progressé, les dépenses de transport +2,9 millions d'euros, soit 6 1, %. Mais également les reversements de fiscalité, pour plus de 7,4 %, pour atteindre le montant de 31 millions d'euros. L'ensemble des dépenses de personnel sont stables, à 227,3 millions d'euros, y compris celles relatives aux assistants familiaux. Les secteurs en baisse, en comparaison avec le compte administratif 2017. Face à ces augmentations, les diminutions sont à relever notamment en matière de développement territorial. On est à -4,2 millions d'euros, principalement sur le tourisme et la promotion du territoire. Participation aux SDIS, avec un transfert de 1 million d'euros de subventions de fonctionnement vers l'investissement. De plus, grâce à une gestion active mais prudente de la dette, et des taux d'intérêt en baisse, les frais financiers ont diminué de 2,9 millions d'euros pour atteindre 16,9 millions d'euros. On était à hauteur à 19,8 %, à fin 2017.

Concernant l'investissement au projet du compte administratif 2018, concernant l'investissement, les recettes d'équipements présentent en 2018, un niveau en légère diminution puisqu'elles s'élèvent à 35,2 millions d'euros, soit environ 0,4 % de moins par rapport au dernier compte administratif 2017. La relance des dépenses d'équipement est amorcée avec une progression de 11,7 %, soit plus de 18 millions, pour atteindre le montant de 172,4 millions d'euros. Et l'on est sur le résultat de nos politiques contractuelles et de notre volonté d'accompagner nos territoires sur les investissements locaux. Donc aujourd'hui, on est sur la réalisation, sur les dépenses donc on est sur cette évolution, c'est notre trajectoire, on s'y tient.

Concernant les investissements réalisés par politiques, concernant la politique de l'éducation, les dépenses ont représenté près de 67 millions d'euros et demeurent le premier poste d'investissement avec 39 % des dépenses totales. C'est une progression de 21 %, par rapport à 2017. On le dit, mais les chiffres le démontrent. La relance des investissements routiers également, se traduit par une augmentation de la réalisation des dépenses, de +12 %, pour un montant final de 53,6 millions d'euros. Les réalisations en matière de développement local progressent également de 13,7 millions d'euros pour un montant global de 27 millions d'euros, soit 13,7 %.

Concernant les produits exceptionnels, on les ajuste à +0,4 million d'euros. Lors de cette DMA, notamment en matière d'indemnités d'assurance, suite à différents sinistres.

On arrive sur la revue des opérations de la DMA 2019, par secteur. Donc concernant le secteur…

Est-ce qu'on fait déjà un vote CA, avant ? Oui, donc on va déjà passer le vote sur le CA avant de passer sur la DM.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy de cette présentation. Avez-vous des commentaires ? Oui, Smaïl DJÉBARA.

M. DJÉBARA. Monsieur le Président, mes chers collègues, je veux tout d'abord remercier le travail des services qui ont préparé cette séance en amont. L'année 2018 s'inscrit dans les mêmes logiques de 2015, 2016 et 2017. Une voie dans laquelle vous persistez, mais que nous continuons à contester. Pas par principe, encore moins par plaisir, mais parce que vos choix, depuis le début du mandat, ne nous paraissent pas en adéquation avec les besoins du quotidien des Seine-et-Marnais et qu'ils sont déconnectés des grands enjeux de notre temps. On ne fait pas de politique autrement que sur des réalités. Je m'appuie donc sur les chiffres de ce compte administratif. Ils sont à la fois illustratifs et édifiants. Parlons d'abord de l'excédent de

clôture de 23,5 millions d'euros, grâce notamment à des recettes fiscales toujours dynamiques, en raison de l'augmentation du taux de 15 % sur le foncier bâti toujours en application, mais grâce aussi à une réduction drastique de la voilure de nos politiques publiques. Vous vous gargariser de ce bilan financier. Vous disposez donc de marge de manœuvre. Vous avez ramené la capacité de désendettement de 8,8 années à 3,6 d'épargne brute. Soit, et alors qu'avez-vous construit ? une capacité de désendettement de 3,6, pour quoi faire ? Pour quelle ambition ? Faire des économies, se désendetter pourquoi pas, mais pour quoi faire ? C'est bien là notre souci, le désendettement et les économies, ce n'est pas une politique en soi. D'autant plus, en cette période de taux historiquement bas, où il serait pertinent de préparer l'avenir à bas coût, en investissement particulièrement massivement dans la rénovation de nos collèges, nos EHPAD et la transition environnementale, les infrastructures de transports publics également. Il existe tant de projets d'intérêt général qui ne demandent qu'à voir le jour. L'urgence climatique est là, ce n'est pas une lubie, ce n'est pas un sujet en l'air qui n'aurait de réalité que dans les médias. Cela devient insupportable d'entendre des discours lyriques sur l'urgence environnementale, ici ou au Gouvernement, et de n'avoir que des miettes d'actions en face. Quand est-ce que vous déciderez d'agir et de prendre part au défi qui nous est collectivement posé. Alors, qu'il nous reste une dizaine d'années pour inverser le cours du réchauffement climatique, les investissements du département en matière environnementale sont en chute libre depuis 2014, -40 %, même chose en fonctionnement, -34 %. Vous donnez le sentiment avec ces chiffres, que je viens d'évoquer, que la Seine-et-Marne se moque des enjeux écologiques. L'environnement ce n'est pas que pour les autres, c'est une grave erreur face à l'Histoire, mais c'est un choix que vous faites et que nous ne partageons pas.

Autre domaine où vous avez considéré que les crédits étaient inutiles : la jeunesse, en 2018, des actions en direction de la jeunesse ont représenté 500 000 euros, sur un budget départemental de près 1,5 milliard, soit 0,03 %. Dans un département où un habitant sur trois a moins de 24 ans, c'est tout simplement consternant. Comment voulez-vous préparer l'avenir sans miser sur la jeunesse, sans prendre en compte, à bras-le-corps le défi environnemental, qui, que vous le vouliez ou non, s'impose à nous dans tous les domaines.

Préparer l'avenir, c'est aussi faire face au défi démographique. Si la Seine-et-Marne était un département jeune, le vieillissement de la population est aussi un phénomène massif qu'il va bien falloir anticiper. Or nos moyens en la matière, tant en investissement qu'en fonctionnement, stagnent comme si le sujet pouvait attendre. En matière de solidarité, puisque vous dites avoir désormais des marges de manœuvre budgétaires, nous ne pouvons que vous encourager à renforcer les moyens humains dans nos MDS, notamment pour accompagner et solutionner les situations délicates. Nous restons certains que le Département est un échelon pertinent pour à la fois répondre aux besoins quotidiens et préparer les défis de l'avenir.

Ce compte administratif indique que les choix qui ont été les vôtres en 2018 n'ont répondu ni aux enjeux du quotidien, ni aux enjeux du long terme. Nous ne pourrons donc voter ce compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Quelques réponses, mais ça a été dit par Daisy LUCZAK déjà, bien évidemment et je l'ai dit dans mon propos introductif, d'avoir de bons ratios n'est pas une finalité en soi, mais c'est quand même une nécessité. Si nous étions restés sur l'évolution qui avait été lancée dans les mandatures précédentes, aujourd'hui, nous ne pourrions pas investir puisque nous investissons et surtout, ce que nous allons investir. Les schémas qui ont été montrés tout à l'heure, nous étions sur un taux d'épargne inférieur à 10, sur pratiquement 10, sur le nombre d'années pour rembourser la dette. Si on continue comme ça, on ne pouvait plus rien faire. Donc ces choix que la majorité a faits, étaient des bons choix, de remettre de l'ordre dans les finances. Et aujourd'hui, c'est chose faite et nous l'avons fait. Et je le rappelle et je le redis, sans modifier les structures fondamentales des dépenses de fonctionnement, à la fois sur les solidarités et je rappellerai quand même, qu'au niveau du RSA, il y avait sur le suivi des

allocataires, peu d'accompagnants, à peu près 1 sur 2. Aujourd'hui, 98 % des allocataires sont accompagnés. Et bien évidemment si on laisse les allocataires tout seuls, on est pratiquement sûr qu'ils n'arriveront jamais à se réinsérer. Et ce n'est pas notre objectif. L'objectif justement, c'est qu'ils soient accompagnés pour pouvoir retrouver une situation digne et normale. Donc c'est ce que nous avons fait et aujourd'hui 98 % sont accompagnés. Donc c'est de l'investissement, il y a eu la mise en place de politiques innovantes comme Job 77, comme l'IOD, qui permet avec des entreprises de trouver des solutions. Tout à l'heure, je vous avais donné quelques chiffres. Donc les politiques de la jeunesse, la jeunesse c'est d'abord la formation, les collèges, et tout à l'heure vous avez vu les montants que nous mettons en investissement et nous allons faire huit collèges sur la réhabilitation. Regardez le bilan des dix années précédentes, quand on nous parle de prévoir l'avenir, je pense que nous le faisons et nous faisons aussi des rattrapages. Parce que justement, on a quand même, l'avenir n'avait peut-être pas été aussi bien prévu que ça dans les années précédentes. Et aujourd'hui nous sommes obligés de mettre beaucoup d'argent pour faire ce rattrapage. Et c'est vrai que le département est un département dynamique, qui gagne de la population et il faut qu'il y ait des moyens de formation. Nous faisons à la fois en investissement et en fonctionnement. Quant à la transition énergétique, dans les collèges il y a un très gros travail, dans nos bâtiments départementaux il y a un très gros travail, qui est lié justement à tous ces problèmes énergétiques de préservation de l'environnement. Donc on ne peut pas laisser dire que le département est inactif dans ces domaines. Je vous renverrai aussi au sondage qui a été fait, l'enquête qui était faite par l'IFOP, où la très grande majorité des Seine-et-Marnais approuvent les actions que nous menons et que 90 % des Seine-et-Marnais sont heureux de vivre en Seine-et-Marne. C'est un chiffre formidable et c'est un chiffre que nous souhaitons encore améliorer, c'est pour cela que nous menons une politique active du quotidien. Et le fait de lancer des politiques contractuelles qui avaient été complètement ignorées dans les mandatures précédentes, c'est quelque chose à notre avis, de très important. Nous faisons confiance aux élus locaux car ce sont eux qui connaissent les besoins de leur population, d'être au plus près de la population et les millions que nous investissons dans cette proximité, c'est à la fois répondre au service de proximité, aux besoins de proximité et c'est aussi du développement de l'économie locale. Donc nous sommes à la fois dans une perspective d'avenir, avec de très forts investissements, et aussi dans une perspective d'être auprès des maires, et en étant auprès des maires, on est auprès des habitants, par des politiques contractuelles fortes et des politiques sectorielles non obligatoires que beaucoup de départements ont abandonnées et que nous nous continuons, aussi bien au service de la jeunesse, de la culture, que du sport.

Bien je vais vous abandonner. Pardon, Marianne MARGATE.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président, bonjour chers collègues. Je me joins aux remerciements pour les services, pour le travail qui a été effectué. Moi j'aurais une question précise à l'occasion de ce compte administratif, dans lequel j'ai recherché des éléments que je n'ai pas trouvés. Et donc, je voulais vous demander Monsieur le Président, suite à la diffusion de cet ahurissant reportage sur le maire et les Chinois, je voudrais que nous soit détaillé l'état des engagements financiers que le Département a pris dans le cadre de son partenariat avec la Chine. Il serait bien en effet, que ce soit dans cette instance, et non à la télévision ou lors de buffet, que nous puissions avoir un échange et une présentation de ces informations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Vis-à-vis des Chinois, il n'y a pas d'engagement particulier.

Mme MARGATÉ. Ce serait bien qu'on ait un échange.

M. LE PRÉSIDENT. Moi je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait un accueil de chinois avec la province du Sichuan ce soir, comme on accueille d'autres types de manifestations. Mais dans le cadre de la coopération décentralisée, il n'y a pas d'engagements financiers autres.

Mme MARGATÉ. Je pense que ça vaudrait le coup, suite à ce reportage… Franchement, Monsieur le Président, le Département a pris des engagements, manifestement. Aujourd'hui on demande une information, on demande qu'un état des lieux, une présentation de partenariat soit faite dans cette instance. Il est quand même dommage que l'on l'apprenne de manière détournée. Donc je pense qu'il faudrait que ce soit transparent.

M. LE PRÉSIDENT. Attendez, je crois qu'il y a une erreur dans l'interprétation. Le film que vous évoquez, a été tourné il y a plus d'un an et demi, et concernant essentiellement la communauté de communes de Moret-sur-Loing, et non pas le département.

M. DJÉBARA. Oui Monsieur le Président, alors en complément aux interrogations que pose Marianne MARGATÉ, effectivement il semble qu'il y a eu des déplacements en Chine, alors, et oui il y a de la coopération décentralisée, mais tout ça a un but normalement. Le but c'est d'avoir peut-être des partenariats, des investissements… En tout cas on a entendu parler d'un montant d'investissement assez important. J'ai entendu parler de 3 milliards et effectivement, je pense que c'est l'instance où quand même, on devrait avoir des perspectives, en tout cas des indications sur l'intérêt de ces échanges. Voilà. Alors si c'est pour se déplacer juste pour se déplacer, pourquoi pas ? Mais j'aimerais, en tout cas, et nous aimerions avoir des éclairages sur ces coopérations en tout cas attendues.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas de problème là-dessus, ce qui a été dit, ces 3 milliards, c'est ce qui avait été évoqué par un chinois. Cela a juste été évoqué mais il n'y a pas eu de contrat, ni de deux choses qui ont été passées, absolument aucun. D'ailleurs, il n'y a pas eu de retour, il n'y a pas eu d'implication du département dans ces affaires, ni d'ailleurs de la communauté de communes, ni de la commune de Moret-sur-Loing. Donc ces échanges, d'ailleurs il y a eu une conférence samedi matin pour parler des échanges touristiques avec cette province du Sichuan, pour l'instant nous n'en sommes qu'aux prémices de développement, aux prémices des rencontres, pour justement voir quel type de développement il peut y avoir, aussi bien au niveau culturel, qu'au niveau touristique ainsi qu'au niveau économique. Mais pour l'instant, il n'y a pas eu de contrat passé, dans le sens financier ou économique. Bien sûr, quand il y aura des choses plus concrètes, et s'il y a des décisions prises, nous en discuterons. Mais là comme dans beaucoup de choses, nous sommes plutôt en, comment dire, pour aider des entreprises et des opérateurs touristiques à se développer et à créer des contacts avec l'extérieur. Mais nous directement, pour l'instant, il n'y a pas d'implications financières.

M. EBLE. Oui Monsieur le Président, je voudrais rejoindre quand même l'interrogation que vient d'exprimer notre collègue Marianne MARGATÉ. Nous ne sommes pas hostiles du tout à l'idée, d'abord de coopération internationale, et qu'un certain nombre des enjeux qui préoccupent le Département et notre institution Conseil Départemental, soient mis en œuvre par des organismes associés en structures extérieures. Sous condition toutefois, que l'orientation politique relève bien de notre Assemblée, qu'elle soit délibérée ici, qu'elle soit discutée, que les points de vue des uns soient confrontés au point de vue des autres. C'est aussi ça la responsabilité de notre Assemblée Départementale et la vôtre comme président, me semble-t-il. Donc ce que nous demandons dans cette affaire, pour avoir découvert, vous dites c'est une vieille histoire qui a un an et demi, il y a un an et demi c'était la même Assemblée qu'aujourd'hui et d'une certaine façon, les orientations que ce documentaire télévisuel a montrées, relève me semble-t-il, d'un débat politique de notre Assemblée, du point de vue des choix d'orientation et du point de vue des investissements, qu'ils soient importants ou qu'ils soient minimes, qu'ils soient énoncés dans l'avenir ou qu'ils soient déjà engagés. Il y avait quand même eu, il y a un certain temps, l'idée d'un showroom en Chine, qui avait bien fait l'objet d'un investissement, qui pour sa part d'ailleurs, autant que je sache, avait été délibéré ou en tout cas programmé dans nos services investissement financier. Et vous nous dites que c'est une affaire qui concerne la communauté de communes de Moret-sur-Loing, nous avons tous vu notre

collègue Sandrine SOSINSKI à l'image, qui autant que je sache, n'est pas exactement élue de la communauté de communes de Moret-sur-Loing.

M. LE PRÉSIDENT. Attendez, là je crois qu'on mélange un petit peu tout. Il y a des activités purement communautaires dans la communauté de communes, effectivement les Conseillers Départementaux et Sandrine en particulier, est allée en Chine alors dans le cadre de cette délégation, pour justement mettre en place les dispositions que nous allons voir aujourd'hui et les dialogues touristiques qui vont être proposés demain. Et je vous rappelle également qu'il va y avoir, et ça sera discuté également dans les jours à venir, une exposition sur la Seine-et-Marne qui va sillonner le Sichuan, dans le cadre de ses relations. Voilà mais ce sont les seuls engagements financiers qu'il y a eu par rapport à cette opération. Sandrine SOSINSKI et Jérôme GUYARD ?

M. GUYARD. Je veux bien intervenir parce que je pense que l'on est en train de mélanger, mais ça a été dit, le Département de par son choix politique et de son orientation, a décidé de flécher ces démarches d'attractivité dans une agence d'attractivité. Ça a été un choix, puisque l'Agence d'Attractivité a été créée avec une fusion qui peut être contestée, mais qui a été actée. Ça a été acté ici, l'agence d'Attractivité est maintenant bien identifiée et bien en marche, avec des représentants de tous bords au Conseil d'administration, et dans ce Conseil d'Administration de l'agence d'attractivité, il est évident que nous travaillons sur une réflexion qu'on peut avoir avec la Chine, comme avec le Japon, comme avec d'autres pays… Et qu'à ce titre, on ne va pas s'interdire d'aller voir ce qui pourrait être intéressant pour la Seine-et-Marne. Après on suit une consigne politique, c'était un choix, de par son agence d'attractivité encore une fois, donc on ne peut pas demander au département de débattre de ce qui se fait dans une de ces structures, parce que c'est justement pour ça que ces structures étaient mises en place. Elle peut être contestée d'avoir fusionné ensemble, mais c'est le même sujet, on a mis le tourisme et l'économie en même temps, pour en faire une Agence d'Attractivité. Et dans cette agence, et c'est à ce titre que Sandrine SOSINSKI a fait des déplacements dernièrement. C'est à ce titre qu'elle interviendra demain, de par l'Agence, pour montrer ce que le satellite, comme vous l'appelez, du Département est complètement optimum. Mais ce satellite, ce Conseil d'Administration de l'Agence d'Attractivité, il n'y a pas que quelques Conseils Départementaux, tout le monde y est représenté, le monde économique y est représenté, le monde de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme… Bref, c'est un grand tour de table, y compris quelques agents tutélaires de l'État. Donc voilà, et c'est en ce sein que se dessine la mécanique de financement et à ce jour, je peux vous dire que l'Agence d'Attractivité n'a pas les moyens d'investir 3 milliards. Ça, je vous le garantis tout de suite. Mais on espère bien par contre, que le monde économique chinois vienne investir 3 milliards en Seine-et-Marne, c'est qu'ainsi on aura gagné. Alors si maintenant on m'annonce, mais je vais regarder les comptes avec attention, que cette somme arrivera à l'Agence d'Attractivité, j'en serai ravi, mais on n'a pas prévu la dépense rapide. Je rassure tout le monde, ce n'est pas là que ça va se passer, mais on ne peut pas reprocher encore une fois au Département et à l'exécutif, de faire le choix de redéfinir l'attractivité Seine-et-Marnaise. Tout le monde le demande, et quand on y travaille. Après ce qui s'est passé avant, moi aussi j'ai vu l'émission, et en aucun cas elle ne touche une Agence d'Attractivité ou de département. Ça a été fait il y a un an et demi, sur une communauté de communes, *dont acte*. Mais aujourd'hui, ce n'est pas ce sur quoi on travaille à l'agence d'attractivité et on travaille aussi avec le Japon, et on travaille avec d'autres pays. Nous devons attirer l'économie de ces territoires touristiques surtout, puisque c'est quand même eux qui remplissent le château de Vaux-le-Vicomte, le château de Fontainebleau et une bonne partie de Disney. Après je suis prêt à ouvrir le débat de l'agence d'attractivité ici, si un jour vous souhaitez un rapport, je n'ai pas de problème. Mais ce rapport, il est donné à l'agence d'attractivité lors de tous les CA et lors de son Assemblée Générale.

M. EBLE. Vous avez quand même Monsieur le Président, l'obligation légale de rapporter devant l'Assemblée départementale, les orientations des organismes associés.

M. LE PRÉSIDENT. Ce sera tous les ans, et vous aurez les éléments le moment venu. Très bien, alors revenons au compte administratif. Pas d'autres questions ? Parce que là on est sur le compte administratif, il ne s'agit pas d'évoquer des sujets qui n'ont rien à voir avec le compte administratif. Bien, je vous abandonne.

M. LAVENKA. Bien Chers collègues, on va revenir au sujet qui est à l'ordre du jour. Il me semblait que c'était le compte administratif, mais bon vous avez souhaité aborder un autre sujet qui n'a strictement rien à voir, ou pas grand-chose à voir avec la politique départementale. Je vous propose de mettre aux voix le compte administratif 2018. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur le compte administratif ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc il y en a 8. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, maintenant nous passons à la DM1, Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Avant de reprendre la revue des différentes opérations par secteur, je voudrais donc vous présenter la première décision modificative 2019 pour le budget général et annexe. Donc en fonctionnement, on va constater une hausse des dépenses de fonctionnement, qui est contenue, on est à plus de 11,6 millions d'euros, soit 1 % de plus par rapport au budget prévisionnel. Bon, c'est essentiellement l'ajustement sur les contributions au Fonds de péréquation de fiscalité, les DMTO et le FS2I. En investissement, on aura également une hausse de +14,8 millions d'euros, avec des propositions nouvelles de service et des reports de 2018. Les dépenses d'équipement augmenteront elles aussi, de 19,2 millions d'euros par rapport au BP 2019, soit des dépenses d'équipement à travers cette première décision modificative qui augmenteront de +9,1 %, donc qui vont passer à 230 millions d'euros. La DM1 que l'on va vous présenter, améliore sensiblement les équilibres au BP. Le niveau de l'épargne brute est augmenté de 23,8 millions d'euros, le besoin budgétaire d'emprunts est réduit quant à lui de 30,8 millions d'euros. L'emprunt d'équilibre, après cette DM1, sera ramené à 86,6 millions d'euros pour le financement des dépenses d'équipement. Alors que les ajustements réalisés concernent, quant aux recettes réelles de fonctionnement, plus de 11,8 millions d'euros et les dépenses réelles de fonctionnement, plus de 11,6 millions d'euros.

Les dépenses significatives, on va les reprendre indirectement via notre présentation. Donc on va commencer, vous avez les slides qui sont projetés. Donc en terme, vous pouvez constater que les produits exceptionnels sont ajustés de +0,4 million d'euros, pour cette première DM1. Et cela concerne essentiellement, des indemnités d'assurances reçues après les différents sinistres. Concernant les opérations, les dépenses de fonctionnement, je vous le rappelle, augmentent de 11,6 millions d'euros et on va regarder secteur par secteur. Pour enfance et famille, c'est un besoin en dépenses de fonctionnement de +286 000 euros. Cela concerne essentiellement la prévention spécialisée, l'accueil familial et puis les frais divers à l'aide à l'enfance. L'habitat pour 60 000 euros, l'insertion pour près de 760 000 euros. C'est une augmentation de +1,5 million d'euros. Donc cette insertion, on le précise et je le rappelle parce que certains d'entre vous apparemment ne l'ont pas intégré, c'est un accompagnement des bénéficiaires du RSA. Les crédits et les ajustements, un dispositif d'insertion, avec un parcours d'accès à l'emploi pérenne, des crédits pour le projet de l'accès à l'emploi IOD, qui sont majorés de 108 000 euros, par rapport au BP. Donc en quelques mois on augmente les crédits. S'y ajoutent 30 880 euros de crédits pour la plateforme Job 77. Et puis également, on aura 389 701 euros supplémentaires, qui est créé grâce à un dispositif d'une clause d'insertion, via le FSE.

Donc la provision qui avait été faite en 2017 pour les uns du RSA, on la majore également de 515 690 euros à travers cette DM1, soit un montant total de provision de plus de 8 millions d'euros, pour le stock d'un dû constaté, au 31/12/2018.

On parlait des personnes âgées, on contribue à accompagner nos aînés avec une augmentation sur cette DM1 de plus de 623 000 euros. C'est un protocole aussi transactionnaire, qui est créé pour un SAD, l'Una'dom, à hauteur de 150 000 euros et complété par 52 500 euros en DM1, pour un total de 202 500 euros, dont aussi 11 500 euros qui sont prévus pour le schéma autonomie. Également deux provisions complémentaires, nous sommes prudents, on fait des provisions, et qui sont prévues dans le Nord, le SAD77, soit plus de 64 000 euros, c'est un total de près de 378 mille euros après cette DM1. Et la SAD de Meaux également, pour un total de 700 000 euros supplémentaires à cette DM1.

Concernant la direction de l'action départementale, c'est un secteur de +102 000 euros avec cette DM1. Essentiellement cela s'explique par 72 000 euros supplémentaires pour des opérations financières, des admissions en non-valeur et une subvention aux FS2I. On a

également à vous signaler la création d'une nouvelle opération : observation et stratégie territoriale, à hauteur de 60 000 euros, qui est financée par le redéploiement de 30 000 euros des prestations d'évaluation des politiques publiques. On a un reversement de fiscalité, à hauteur de 8,5 millions. On a une augmentation des moyens généraux, également on dépense, de presque +578 000 euros. Ça concerne essentiellement l'étude et prévention du risque, la gestion du patrimoine immobilier, essentiellement des dépenses de pluie dans nos bâtiments départementaux. On a également la logistique pour le secteur, essentiellement de la DGAS, de 110 000 euros supplémentaires, pour les systèmes d'information, près de 173 000 euros, cela concerne essentiellement des frais de télécommunication, mais également les frais de dématérialisation. Et pour les départements départementaux, c'est une baisse, suite à des ajustements concernant des enveloppes d'entretien. Et puis concernant les ressources humaines, on est également sur une baisse de 79 000 euros, qui se compensent également par une hausse des crédits relatifs aux associations intermédiaires. Donc on n'a pas baissé le budget de ressources humaines, pour baisser les ressources humaines, c'est que ces crédits sont fléchés aujourd'hui à travers les associations, les AI pour les collèges et la diminution des crédits, pour l'externalisation de l'entretien des collèges. Voilà globalement ce que l'on peut dire sur ces secteurs.

Concernant la suite, on est sur les dépenses de fonctionnement : culture et patrimoine, on est à +80 000 euros, essentiellement sur le développement culturel. Elle correspond aussi à la revalorisation du soutien à la Ferme du Buisson et à la Scène Nationale de Sénart. Les ajustements qui sont proposés aussi, donc après des ajustements en DM1, sur des contrats triennaux des compagnies artistiques et des soutiens aux musiques actuelles. On a sur le secteur éducation et formation, également une dépense de fonctionnement à la hausse, pour près de 536 000 euros, qui concernent essentiellement la vie des collèges et 500 000 euros sur les fluides, donc la viabilisation des collèges. On a aussi une dépense supplémentaire de fonctionnement pour les actions éducatives et l'appui à la scolarité, c'est bien fléché pour nos jeunes. Jeunesse Sports et Loisirs, également 50 000 euros qui globalement recouvre la Rando des trois Châteaux.

La vue d'ensemble de cette décision modificative que l'on vous propose : en investissement, le déficit de l'état des reports de 2018 est équilibré par la reprise de l'excédent, soit à hauteur de 4,3 millions d'euros. Les dépenses d'équipement 2019 sont augmentées de 19,2 millions d'euros, dont 13,1 millions d'euros, le Président vous en a parlé, qui correspondent à la participation au département, au fonds FS2I. Les crédits d'investissement passent donc à 230,1 millions d'euros contre 210 au premier BP qui vous avait été présenté. Et en recettes, or l'inscription du reversement du FS2I, en faveur du département, qui est fléché à peu près à 23 millions d'euros. Les recettes sont ajustées à la baisse de 0,9 million d'euros. Dès lors, après cette présentation de cette DM1, le besoin budgétaire d'emprunt 2019, qui était pour le BP à 217,4 millions d'euros, passe à 86,6 millions d'euros après cette DM1.

Sur la base de l'équilibre budgétaire, qui vous est présenté ci-dessus, avec un amortissement de capital de dette de 70,6 millions d'euros, le stock de dette du département pourrait être encore réduit fin 2019. Bien sûr, si on anticipe une stabilisation du rendement des DMTO, à 220 millions d'euros, qui sont inscrits au BP 2019 pour 259,4, c'était au dernier chiffre compte administratif 2018. On a toujours un dynamisme immobilier, on espère qu'on l'aura également, mais ça, on en reparlera en DM2.

Sur les autorisations programme, généralement, globalement les AP votés sont en augmentation de 17 millions d'euros. Donc vous avez en création 14 millions d'euros pour la dotation FS2I. La nouvelle politique contractuelle, qui sera évoquée par Olivier LAVENKA, à hauteur de 4 millions d'euros. La participation à l'échangeur Sanef, à hauteur de 4 millions d'euros. La plateforme d'approvisionnement, on est presque à 4 millions d'euros. Et le CID, nouvelle version pour la communauté d'agglo Coulommiers Pays de la Brie, à +3,01 millions

d'euros. En révision, on a une augmentation de 700 000 euros pour la subvention d'équipement au SDIS, qui passe au total à 5,3 millions d'euros. On a également 600 000 euros en révision supplémentaire, pour les études, pour la construction du collège de Chelles, on a 700 000 euros d'entretien et grosses réparations dans les collèges, on a une baisse concernant l'enfance, de 2 millions d'euros, une baisse de 1,9 million d'euros sur les aides aux établissements d'accueil des PAPH et on a une baisse de 9,5 millions d'euros sur l'AP globale 2019 des sites, qui permet d'individualiser sur les nouveaux sites qui vont vous être présentés, le nouveau dispositif. Donc l'examen des dépenses d'investissement de cette DM1, doit faire observer la forte augmentation des AP qui est proposée et je vous l'ai détaillé, à plus de 17 millions d'euros : l'impact du FS2I, la mise en place du nouveau dispositif contractuel, la plateforme etc. Et puis on peut noter la diminution de l'AP, votée au BP de 8 millions d'euros, pour l'hébergement des MNA.

Concernant les dépenses d'investissement, les principales propositions qui vous sont détaillées, nouvelle en DM1, concernent la participation aux FS2I, à hauteur de 13 millions. Éducation formation, à hauteur de 7,2 millions d'euros. C'est essentiellement sur les SEGPA, on a 2,3 millions d'euros sur Bussy Saint-Georges, 2,4 millions d'euros sur les travaux et des crédits relatifs au matériel de collège. On a également la plateforme d'approvisionnement, à hauteur de plus de 2 millions d'euros, on a le CID secteur de Sénart à plus de 500 000 euros, la sécurité pour le SDIS, ça fait plus de 700 000 euros, l'acquisition des bâtiments pour la DAJP, à plus de 2 millions d'euros, la culture, à plus de 400 000 euros et qui concerne essentiellement le développement de la lecture publique et les musées. Et puis la jeunesse sports et loisirs, on a +100 000 euros et dedans essentiellement, on parle de Paris Team 77.

Les lignes qui sont en diminution, je vous les reprends, on à l'acquisition des hébergements de MNA, la construction d'accueil des MNA, l'eau qui est à hauteur de -2,2 millions d'euros pour l'eau potable et l'assainissement. Les transports, et là on peut saluer le travail de la Direction des transports et les négociations avec Île-de-France Mobilités et on aboutit, et ça ne pouvait pas le prévoir et il faut quand même saluer le travail, puisque ce n'était pas facile. Monsieur le Président VANDERBISE, vous pourrez remercier vos équipes également. On est à -1,9 million d'euros, sur ce secteur-là. La promotion du territoire, on est à -500 000 euros, pour le TCE, bon c'est marginal, on est à 300 000 et pour les routes, on est -1 million, dont doublement sur le boulevard circulaire, sud-ouest, à hauteur de -800 000 euros.

C'étaient les grandes lignes de notre décision modificative, première sur notre budget 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors les avis des commissions, en ce qui concerne la commission aménagement Olivier LAVENKA ?

M. LAVENKA. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Administration, Andrée ZAIDI ?

Mme ZAIDI. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Commission des routes, Xavier VANDERBISE ?

M. VANDERBISE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Solidarité, Bernard COZIC ?

M. COZIC. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Éducation, Martine BULLOT ?

Mme BULLOT. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Et culture, Olivier MORIN ?

M. MORIN. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc comme il est d'usage, il va y avoir des interventions des présidents de groupes, selon l'ordre qui a été déterminé par un tirage au sort et donc le premier intervenant, c'est la gauche républicaine communiste. C'est Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Cette décision modificative reste dans le droit fil de votre budget, c'est assez normal et c'est bien dommage à nos yeux. Car comme

j'avais pu le démontrer dans mon intervention lors du budget, ce sont 15 millions d'euros qui ont été pris dans le porte-monnaie de Seine-et-Marnais, depuis 2016. Vous précisiez en introduction, Monsieur le Président, la contrainte du pacte de Cahors que vous avez dénoncée. Pour autant, vous vous en félicitiez à l'époque de son vote, à l'époque où nous avions voté, où vous avez voté ce pacte de l'État. De mettre en place déjà, cette tenue des dépenses de fonctionnement, car vous partager l'orientation politique, qui la sous-tend, c'est-à-dire la baisse des dépenses publiques, donc des services publics. Mais je voudrais revenir sur deux points de cette décision modificative qui me semble particulièrement saillants. La question dès le premier point, c'est la question des MNA. Nous pouvons lire dans cette décision modificative, la diminution de 790 000 euros sur le secteur des bâtiments sociaux. Je cite, en attendant des précisions sur des projets d'accueil. D'autre part, une diminution de 4,5 millions pour l'acquisition d'immeubles. C'est à n'y rien comprendre au budget primitif. On nous fait voter plus d'un million d'euros pour la création d'un centre d'hébergement collectif pour l'accueil des MNA et 4 millions, pour des travaux d'aménagement des bâtiments accueillant des MNA. Six mois après, on nous propose d'annuler ces crédits. Je réitère avec force ce que j'avais demandé, il y a un an, en juin dernier, nous demandons un bilan départemental sur les MNA et les orientations de notre Département. Cette absence totale de transparence sur ce dossier est insupportable. On nous promène de budgets en décisions modificative, sans jamais permettre un réel débat. Autre point saillant, qui réclame lui aussi de la transparence, c'est un peu le leitmotiv de mes interventions, il s'agit du fonds départemental d'investissement interdépartemental, qui est pour le coup quelque chose de positif, je dirais, et qui pourrait être très consensuelle et partagée. Dans cette décision modificative, sont évoqués les montants de notre contribution, comme ceux que nous percevons. Pour quels projets ? J'ai cherché, comme nous n'avons pas les informations publiquement en séance, j'ai cherché dans la presse ce qu'on pouvait trouver. Autant je vois que dans d'autres départements, des départements affichent avec beaucoup de fierté qu'ils pourront refaire la toiture de l'abbaye de Royaumont, ou autres. Autant pour la Seine-et-Marne, je n'ai rien trouvé et je trouve ça un peu dommage que nous soyons obligés de chercher pour avoir des informations qui devraient être, à mon avis, présentées ici et pour quels projets. Pourquoi à l'instar d'autres départements qui ont pu le faire comme le Val-d'Oise ou le Val-de-Marne, où il y a eu un vote, une discussion sur les projets qui seraient financés dans le FS2I. Dans notre assemblée, nous ne l'avons pas et je le regrette. Donc je demande un débat également, sur une information mais après un débat sur les projets qui seront financés pour notre département, dans le cadre de ce fonds interdépartemental. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, alors ensuite pour les socialistes républicains, Smaïl DJÉBARA.

M. DJÉBARA. Oui Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette décision modificative, ne modifie malheureusement pas les orientations du budget primitif. En même temps vous me direz, c'est assez logique, puis de cette manière-là, vous êtes assez cohérent. Elle ne fait qu'entériner pour l'essentiel, la reprise de l'excédent de clôture de 23 millions d'euros en faveur du seul désendettement. Une posture qui nous semble tout bonnement idéologique, qui reste en tout cas idéologique. C'est dommage, car avec 23 millions d'euros en complément de ce qu'évoque Marianne MARGATÉ à l'instant, et que nous partageons pour l'essentiel, nous aurions pu faire naître de nouvelles ambitions. Mettre un coup d'arrêt à des reculs ininterrompus dans de nombreux secteurs avec 23 millions d'euros, nous aurions pu aussi coupler les investissements au remboursement de la dette, plus important. Mieux, nous aurions pu flécher des investissements plus importants, qui auraient pu nous faire faire des économies, par ailleurs. Par exemple, en misant sur une rénovation très importante autour de nos bâtiments, tels que les collèges, autour du secteur énergétique, nous aurions pu aussi donner un peu d'air à nos MDS, à nos assistantes familiales. Nous aurions pu aussi investir dans de nouveaux équipements, en

faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. En quelques mots, nous aurions pu faire de cette décision modificative, autre chose qu'un simple rendez-vous comptable. Et c'est pour cette raison que nous voterons contre cette décision modificative. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Bien merci. Alors que quelques mots de réponse par rapport aux dépenses de fonctionnement. Bien sûr nous avons voté le pacte, mais le fait de voter le pacte n'enlève pas la contrainte. Cela veut dire que nous avons toujours les 1,2 %. Je vous rappelle que le fait de voter le Pacte, c'est simplement au cas où, mais ce qui n'est pas du tout l'objectif et la réalité, au cas où nous dépasserions les 1,2 %, l'amende, entre guillemets, serait beaucoup plus forte. Donc c'était bien évidemment, comme nous étions sûrs de le respecter et le risque étant limité, c'était de garantir aux Seine-et-Marnais et de ne pas prendre de risque pour les Seine-et-Marnais. Donc c'était plutôt quelque chose de prévention et je le répète, l'adopter ne veut pas dire qu'on lèvera la contrainte de 1,2 %. Et par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement que vous souhaitez faire, techniquement on ne peut pas les faire. Vous avez bien vu les résultats du compte administratif. Nous sommes à quelque 10 millions en dessous des dépenses autorisées. Donc on peut dire que l'on peut augmenter les dépenses dans tel ou tel domaine. Techniquement et légalement, même si nous avons dégagé des marges de manœuvre, on ne peut pas le faire. Donc ce ne sont que des vœux pieux, puisque l'on ne peut pas les réaliser légalement, alors que nous aurions les moyens financiers de le faire. C'est d'ailleurs une des contradictions de cette histoire de pacte, puisque le pacte avait été mis en place, si j'avais bien compris, pour limiter la dette des collectivités locales et en fin de compte, alors là, nous, on est peut-être un cas spécifique, mais ça ne limite pas la dette des départements, ça limite la possibilité d'offrir des services à la population. Mais je suis tout à fait d'accord sur le sujet, et c'est d'ailleurs un des points que j'évoquais avec la ministre, en lui disant : Il y a quelque chose d'un compréhensible. Alors notre département, tous les départements n'ont pas les mêmes structures financières, mais pour nous, nous aurions les moyens d'augmenter notre fonctionnement, puisque vous voyez les résultats sont extrêmement positifs. Mais nous sommes limités par les 1,2 %, donc quand on prend déjà des dépenses contraintes de personnel, etc. et qui augmentent la marge de manœuvre en fonctionnement, elle devient pratiquement nulle. Et donc c'est vrai que c'est une contradiction entre la nécessité d'offrir davantage de services et le fait de ne pas pouvoir le faire, bien que nous ayons les moyens de le faire. Je ne sais pas si je suis très clair. Mais enfin, il y a quand même une contradiction dans ce domaine-là. Sur les MNA, ce n'est pas parce qu'on a diminué l'investissement, enfin les possibilités financières d'investissement, qu'on ne va pas le faire. Nous étions partis pour acheter un certain nombre d'équipements, de logements, etc. et en fin de compte, on s'aperçoit que c'est assez compliqué et on est plutôt partis, mais on aura le débat nécessaire le moment venu, pour faire une structure unique. Et donc la structure unique ne nécessitera pas des montants d'investissement que nous avions mis au BP et c'est pour ça qu'on les réduit. Mais nous sommes toujours dans cette optique, parce que ça dépend du marché immobilier, ça dépend des endroits, etc. Donc ce n'est pas un recul par rapport à ce qui avait été dit, c'est une modification. Je vous le dis, et on en parlera le moment venu, une fois qu'on aura aussi…

Mme MARGATÉ. Je ne sais pas quand le moment viendra, Monsieur le Président…

M. LE PRÉSIDENT. Oui mais le moment n'a jamais été aussi près.

Mme MARGATÉ. C'est clair que l'on est plus proche qu'hier, du moment venu. Mais demain ce sera encore mieux.

M. LE PRÉSIDENT. Mais encore faut-il avoir l'occasion immobilière.

Mme MARGATÉ. Excusez-moi de vous interrompre, notre demande c'est la question immobilière, on fait un tango depuis trop longtemps sur cette question.

M. LE PRÉSIDENT. Un tango, enfin ça fait quelques mois donc…

Mme MARGATÉ. Non, on n'arrête pas. On voit des choses, on les supprime demain. On avait demandé, je me souviens très bien, on était intervenu d'ailleurs avec Julie l'année

dernière, pour demander sur la question des MNA, qui bougent fortement, notamment dans les relations aussi avec ce que peuvent mettre en place les préfectures. Une discussion globale sur les MNA, qui est un sujet lourd, compliqué financièrement, et humainement aussi, et extrêmement important. Sur tous ces aspects, je pense que c'est l'une des compétences principales de notre Département.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis d'accord avec vous. Là vous savez que l'État doit mettre en place de nouveaux systèmes, dès le 1er juillet. Ce sera l'occasion d'interroger la préfète aussi, justement sur l'action de l'État par rapport aux MNA. Nous ne faisons que subir et nous nous adaptons le mieux possible, et le plus rapidement possible aux modifications législatives, ou des décisions de justice, etc. On n'arrive pas toujours à bien comprendre, et à mettre en œuvre très rapidement.

Alors pour le FS2I, je vous rappelle que ça avait été dit, qu'en fin de compte, nous ne faisions pas d'opérations nouvelles, mais que le financement que nous allons retrouver, on le mettait sur des opérations déjà existantes, essentiellement les collèges et les collèges qui ont été fléchés, c'est le collège de Bussy, et les études pour le collège de Chelles, c'est également le numérique et le Tzen.

Voilà, donc ces financements d'opérations, qui étaient déjà lancés et non pas de nouvelles opérations. Et simplement je voulais dire que l'on ne peut pas dire qu'on n'investisse pas, puisque l'année dernière nous étions à 170 millions d'euros d'investissement et que sur le budget de cette année, avec la DM1, nous allons être à 230 millions. Donc c'est à la fois en volume, quelque chose de très fort, et en variation, quelque chose d'encore plus fort. Merci. Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Si je peux me permettre, quand on présente un BP, on a des grandes orientations. Les DM1, les décisions modificatives, la première et la deuxième, on est sur des ajustements pour être au plus près d'un budget sincère et une exécution budgétaire. Donc aujourd'hui, si on a des opérations qui ne vont pas se réaliser parce que l'on n'a pas la visibilité sur l'année, il est normal d'ajuster et de réorienter. Ce qui n'empêche pas le fond du problème sur lequel on travaille, et Jean-Louis THIERIOT va nous en parler. Donc l'ajustement, et Smaïl l'a bien conforté, on est sur notre ligne de conduite depuis 2015, on le fait et l'édition modificative, on est au plus près de nos réalités, de nos engagements vis-à-vis des territoires et des Seine-et-Marnais. Quand j'entends dire 15 millions d'euros enlevés dans la poche des Seine-et-Marnais, combien on en a remis en plus sur les territoires, que ce soit pour tous les âges et toutes les communes ? Mais à travers les communes, c'est directement sur tous les territoires de Seine-et-Marne, ce qui, je ne pense pas, a été fait auparavant. Aujourd'hui, tous les territoires sont traités de la même façon et aujourd'hui les Seine-et-Marnais, on les rencontre tous les jours et ils savent que le Département œuvre pour eux depuis 2015.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour terminer, je passe la parole à Jean-Louis, ou Arnaud, peu importe. Alors Jean-Louis THIERIOT d'abord, et Arnaud DE BELENET ensuite.

M. DJÉBARA. Normalement on répond à l'opposition et on laisse la majorité après s'exprimer, je trouve cela un peu délicat.

M. LE PRÉSIDENT. Je pourrais répondre à la majorité, s'il y a des choses à corriger.

M. DJÉBARA. Oui mais l'ordre des choses veut que ça aurait dû se dérouler autrement. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, allez Jean-Louis THIERIOT.

M. THIERIOT. Bien, merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Avant d'évoquer cette DM1, je voudrais tout de même revenir un instant sur ce que vous avez évoqué à propos de la Chine, puisque du temps où j'ai exercé les fonctions de Président, c'est aussi un dossier que j'ai eu à connaître. C'est bien évidemment, que nous vous rendrons compte de ce qui est fait avec la Chine, de ce qui sera fait avec la Chine, sachant qu'à l'heure actuelle, à l'heure où nous nous parlons, rien n'a été signé. Le reportage que vous mentionnez, exprime la vraie

difficulté qu'il y a à travailler avec la Chine. Je siège à l'Assemblée, dans le groupe d'amitié France-Chine, toutes personnes qui ont l'habitude de travailler avec ce pays, savent que ce sont des années et des années de palabres pour arriver ou pas à des résultats. Oui je sais que les palabres, c'est l'Afrique, merci. Mais il n'y a d'autres cultures ou aussi, il y a une réelle durée pour arriver à des résultats. Ce que nous recherchons ce sont des investisseurs chinois éventuels, et le film évoquait cette difficulté qui existe à tous les niveaux, mais qui n'impliquait pas directement le Département.

C'était l'objectif que nous nous étions fixés, avec Jean-Jacques BARBAUX, en son temps, que j'ai poursuivi sans me déplacer moi-même en Chine et que continue le Président SEPTIERS. Il va de soi que nous rendrons compte, et que si à un moment nous devons contractualiser, nous veillerons et la majorité également, à avoir un regard dessus. Mais je voudrais dire un mot sur cette coopération décentralisée. La coopération décentralisée, tout le monde ici, y compris l'opposition doit savoir que c'est extrêmement difficile et si on doit l'évoquer, on dressera le bilan des 11 ans de coopérations décentralisées, qui ont eu lieu sous votre Présidence. Je crois me souvenir qu'il y a eu ici un service dédié à cette coopération décentralisée, des déplacements en divers lieux et à ma connaissance, mais j'ai peut-être été mal informé. Il n'y a eu aucune retombée en 2015, rien n'avait été signé. Voilà donc on mettra évidemment tout sur la table, sachant qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'engagement contractuel entre le département de Seine-et-Marne et quelques entités publiques que ce soit, en Chine.

Je reviens à l'objet de mon propos, c'est-à-dire notre Dm1. Examiner un budget ou une DM c'est, je pense mes chers collègues, observer la charpente sur laquelle s'appuie l'action entière d'une collectivité publique, c'est en voir les poutres maîtresses. On peut retenir trois lignes de force de cette DM1. La première c'est que les dépenses de fonctionnement sont contenues, seulement 1 % de plus par rapport au budget primitif. Dans le détail, cette légère augmentation résulte essentiellement des contributions aux Fonds de péréquation et aux FS2I. Et j'en profite pour répondre à la question que vous évoquiez sur les MNA. Vous savez que c'est un sujet qui m'a extraordinairement préoccupé lorsque je suis arrivé à la tête de ce Département. Nous avions en 2015, 210 jeunes qui étaient des MNA. Nous sommes aujourd'hui à 990, ce qui est considérable. Pour un coût qui était à l'époque d'environ 15 millions et qui est aujourd'hui évalué à 34 millions, avec une compensation extrêmement marginale de l'État.

L'afflux de MNA que nous avons à subir est la conséquence d'événements géopolitiques et de flux migratoires. C'est aussi la conséquence de choix, qui est fait par l'État et nous ne réclamerons jamais assez que l'État compense les coûts que cela représente. Parce que c'est l'État qui a fait le choix d'une politique migratoire. C'est indispensable, ce serait justice et le Département, dans sa vocation naturelle d'être chef de file des politiques sociales, est parfaitement prêt et parfaitement engagé à faire le maximum d'efforts, comme il le fait déjà, pour accueillir dans de bonnes conditions ces jeunes. Mais à condition, et il le demande et le redemandera fortement, que l'État compense ces coûts supplémentaires qui sont aujourd'hui, je le rappelle, dans le pacte de stabilité, alors que nous demandons depuis de longs mois que l'accueil des MNA sorte du pacte de stabilité et sorte du pacte de stabilité et sortent du pacte de Cahors.

Alors pour revenir sur la question précise que vous posez, concernant les acquisitions immobilières et les aménagements que nous avions prévu de faire et que nous avons retiré du budget au titre de la DM. C'est tout simplement que l'excellence du travail qui est mené par notre vice-président, aux solidarités et que l'excellence du travail qui est mené par Daisy LUCZAK, aux finances, que l'excellence du travail qui est mené par nos services, et en particulier le service MNA et les solidarités que je tiens à saluer, nous ont permis avec une négociation extrêmement énergique, avec les différents organismes et différentes associations qui accueillaient des MNA, et dans le cadre d'appels à projets d'avoir une baisse du coût journalier de prise en charge des MNA, qui était de 160 euros lorsque je suis arrivé à la tête de

ce Département et qui aujourd'hui est tombé à 111 euros avec un objectif de passer à terme sous le seuil des 100 euros. Ces économies que le travail de tous nous a permis d'atteindre, et je veux saluer tout le monde ici, fait qu'aujourd'hui l'hypothèse d'avoir nos propres sites et nos propres locaux, n'apparaît plus comme économiquement pertinente. Nous tenions à présenter un budget sincère, c'est pourquoi nous avions prévu cet investissement, les événements et la qualité du travail a permis de prouver que ce n'était plus nécessaire et donc nous avons présenté cette DM1. Voilà la réponse à votre question.

Deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est l'augmentation des dépenses d'investissement, qui augmentent de 19,2 millions d'euros par rapport au budget primitif, près de 10 %, passant à 230 millions. Dans le détail cela résulte principalement de trois nouveaux contrats CID présentés au vote, de la création du Fonds d'aménagement communal, qui répond à une demande des communes de plus de 2 000 habitants. Et là aussi la majorité départementale tient à saluer la qualité du travail qui a été fait pour mettre en place ce fonds. Nous avions commencé à en parler avec Jean-Jacques BARBAUX, nous en avions longuement parlé avec Olivier LAVENKA, pour lui donner sa concrétisation et aujourd'hui, sous la présidence de notre Président, nous l'avons mis en œuvre, c'est, je crois, une vraie politique de solidarité territoriale, qui applique la seule méthode qui vaille dans les liens avec les collectivités locales, la confiance et la responsabilité des acteurs locaux.

Enfin la troisième idée que je souhaite retenir de cette DM, c'est qu'elle améliore sensiblement les équilibres. Le niveau de l'épargne est augmenté et le besoin budgétaire d'emprunt est réduit, c'est extrêmement positif. Ainsi nos efforts de gestion rigoureuse des deniers publics servent parfaitement notre politique d'investissement, qui retrouve des niveaux inédits en Seine-et-Marne. Je ne parlerai pas plus longtemps de chiffres, au-delà de ces considérations techniques qui sont éloquentes, parce qu'elles témoignent de notre gestion rigoureuse des deniers publics, ce qu'attendent les Seine-et-Marnais qui payent des impôts, que nous soyons de bons pères de famille, je veux conclure en disant combien elle donne de sens à notre travail et à nos politiques publiques. Le sens, c'est d'abord une signification. En nous posant une question : pourquoi dépensons-nous ? Nous dépensons pour développer des politiques de proximité, celle qui tisse le lien entre l'idée et l'action, celle qui trame la confiance entre les élus et les citoyens, celle qui redonne à l'engagement et à la politique, ses lettres de noblesse. Proximité quand nous finançons des projets d'investissement auprès des territoires. Je pense aux trois sites que nous avons votés, à Coulommiers Pays de Brie, Haut de Morin et au Pays de l'Ourcq. Proximité quand nous créons ce fameux Fonds d'Aménagement communal, que j'évoquais tout à l'heure. Le sens, c'est aussi répondre aux enjeux du présent, sociaux, économiques et environnementaux. Lorsque nous lançons la plateforme d'approvisionnement de nos cantines en produits locaux, un projet triplement vertueux, pour la vitalité de notre agriculture Seine-et-Marnaise, pour le dynamisme de l'économie locale et pour la qualité de l'alimentation des jeunes. L'environnement, il y a ceux qui en parlent, il y a ceux qui la font, lorsque ce sont des produits locaux qui seront servis à nos jeunes, avec un bilan carbone positif et une proximité agricole. Oui, c'est vraiment une démarche environnementale du Département de Seine-et-Marne qui est novatrice et qui est dans l'esprit de l'évolution dont nous avons besoin pour notre planète et pour notre monde.

Enfin, le sens c'est maintenir le cap. Notre cap n'a pas varié et ne variera pas en dépit des soubresauts de la politique politicienne qui ne nous intéresse pas. Nous avons l'intérêt général comme boussole, l'amélioration de la vie quotidienne de tous les Seine-et-Marnais comme cap et la Seine-et-Marne 2030 comme horizon. C'est faire, et c'est ce à quoi nous tenons, des hommes et des territoires, des hommes dans nos territoires, la cheville ouvrière et le cœur de nos actions. C'est faire tout simplement de la politique à hauteur d'homme.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Arnaud DE BÉLENET, vous voulez dire un mot ?

M. DE BÉLENET. Oui merci Monsieur le Président, chers collègues. Quatre observations ou questions d'ailleurs. Je voulais revenir d'abord sur le pacte de Cahors. Moi je trouve, et je sais que l'assemblée y adhère, l'objectif premier est sain, c'est la maîtrise de la croissance la dépense publique. On convient tous de cela. Et pour ma part je suis très heureux, et j'assume totalement d'avoir avec vous validé ce pacte. Cela oblige évidemment à un certain nombre de choses. D'abord ça engage l'État, notamment sur la stabilité des dotations. Ça va engager l'État, et je rejoins ce qu'a dit la majorité départementale lors du bilan de la première année du pacte de Cahors, notamment sur le financement des MNA. Alors, on peut penser que le RSA a atteint un pic de financement, un pic de coûts. J'espère que les MNA ont atteint aussi un pic, il faudra discuter sur des bases dynamiques dans la relation d'indemnisation de compensation de l'État pour obtenir quelque chose. Mais j'assume totalement et je pense qu'on grandira en assumant totalement d'avoir signé ce pacte. C'est sain, et ça peut obliger aussi à restructurer nos services, pas seulement pour faire des économies, mais pour rendre le meilleur service au meilleur coût. Et peut-être que l'on peut assumer d'avoir quelques marges de progression et donc de développer de nouveaux services, ou de financer notamment la MDPH, qui a toujours besoin d'un certain nombre de moyens supplémentaires, notamment sur la plateforme en ligne et c'est une de mes questions, de bien m'assurer que la plateforme en ligne, qui changera tout pour nos voisins Seine-et-Marnais, est bien financée et mise en œuvre en 2019. J'assume et évidemment je vous rejoins pour dire qu'il y a une base à retravailler avec l'État, autour de ce pacte, après un premier bilan.

Deuxième sujet, notre Département a la chance d'être en dynamique, et d'ailleurs les chiffres de la DM le montre s'agissant des recettes. On peut se réjouir d'une croissance supérieure à celle qui était escomptée dans le budget primitif, en matière de recettes particulièrement sur la SVAE, en termes de foncier bâtit. Et puis évidemment, sur les droits de mutation, il faut toujours être prudent sur les droits de mutation, il peut toujours y avoir des retournements rapides, comme pour la SVAE, mais l'on voit bien que nous sommes en dynamique. Et ça va poser une question à un moment donné, si l'on veut maîtriser la dépense publique d'une part, et assumer le fait que la dette est légitime et nécessaire pour financer les investissements à long terme. Ça va poser la question de la pertinence de la fiscalité. Alors pas pour demain matin, mais en dynamique et en croissance, ça posera la question à mon avis et j'aimerais bien qu'on ait un jour ce débat d'évolution, peut être à la baisse puisque structurellement, on voit bien qu'entre maîtrise de la dépense publique et restructuration dynamique des recettes, on va avoir un sujet de financement, non plus par les Seine-et-Marnais, mais peut être par d'autres, par les taxes habituelles directement payées par les ménages et peut être qu'on pourrait envisager de rendre un petit peu, de ce qu'on a légitimement demandé ces dernière années, comme effort supplémentaire au Seine-et-Marnais.

Troisième sujet, vous aviez Monsieur le Président, avec vos collègues de l'ensemble des départements d'Île-de-France, convenu d'une péréquation horizontale, à côté du Fonds de solidarité accrue. L'enjeu était de 10 à 20 millions d'euros de recettes annuelles pour le département, financé par les départements les plus riches d'Île-de-France. Le Président de la commission des finances Vincent ÉBLÉ, au Sénat et moi et d'autres, avions déposé un amendement qui permettait de créer la case législative qui permettait cette péréquation supplémentaire. Malheureusement, c'était tard un soir, il y avait quelque, peu éclairés majoritaires, dans l'assemblée sénatoriale. Cet amendement a été remplacé par un autre qui a pulvérisé le dispositif. Il y avait un plan B, qui était la voie conventionnelle entre départements, savoir si vous aviez pu faire prospérer ce sujet.

Et puis dernier point, j'en termine de peur d'être trop long et parce qu'il faut que je sois un peu taquin aussi, le Président du groupe majoritaire évoquait l'architecture et les poutres, je veux quand même lui faire observer que tout cela n'est pas figé et que les poutres peuvent travailler.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Bon je ne veux pas alourdir le débat, simplement dire un mot sur le pacte, donc on est d'accord sur le pacte et c'est vrai qu'au-delà de la dépense, il y a eu des modifications, il y a eu de l'innovation, je l'ai signalé tout à l'heure. On a créé un certain nombre de structures, Job77 par exemple, la fusion entre SMD et le Comité du tourisme, qui génère aussi des économies tout en étant aussi efficients. Mais il va y avoir tout à l'heure, on va évoquer le schéma unique des solidarités, qui permet aussi de rationaliser un certain nombre d'opérations, tout en rendant un service certainement meilleur et plus adapté.

Quant à la plateforme pour la MDPH, les études sont en cours et ce sera dans le cadre d'une plateforme globale. On peut espérer que dans quelques mois, tout ça sera opérationnel. Un mot sur la fiscalité, je pense qu'il est urgent d'attendre avant d'envisager des baisses de fiscalité, de savoir quelle sera l'architecture, pour le cas de le dire là, de la nouvelle fiscalité. Parce qu'aujourd'hui on voit bien qu'il y a un certain dynamisme sur la SVAE. Et le dynamisme pour nous et la recette quand même, est surtout sur le foncier bâti, sur les DMTO et aujourd'hui, tant que le législateur n'a pas tranché sur le devenir de la fiscalité. Ça me paraît tout à fait prématuré d'envisager ce genre de choses. Mais bien évidemment, en fonction des nouvelles dispositions qui seront prises, toutes les hypothèses seront à l'étude. Car c'est vrai que ce n'est pas la peine, je suis d'accord sur le fond, sur le principe ce n'est pas la peine d'avoir des recettes de fonctionnement si on ne peut pas les dépenser. Donc à un moment donné, peut-être que la question se posera et à ce moment-là, eh bien l'Assemblée pourra en délibérer.

Très bien, et bien merci pour ces débats riches et animés, Smaïl DJÉBARA veut poursuivre un petit peu.

M. DJÉBARA. Oui merci Monsieur le Président, c'est juste deux questions sur la forme. Puisqu'il y a eu un tirage au sort qui a été fait pour des prises de parole de groupe, je m'étonne que vous répondiez d'abord à l'opposition et que vous laissiez la majorité parler. Et donc je m'interroge si l'intervention de notre collègue Jean-Louis THIERIOT était au titre de sa présidence de groupe, ou de sa casquette de Président du département bis, ou qui l'a été, parce que voilà, il répond à l'opposition alors qu'il est censé donner un avis global de la majorité sur les présentations qui ont été faites. Et du coup je m'interroge, est-ce que notre collègue, est-ce qu'il y a un autre groupe qui s'est créé, il y a un groupe en marche pour la prise de parole, que je ne conteste pas. Mais je m'interroge et je pose des questions sur la forme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Mais sur la forme, je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïté, mais chacun peut s'exprimer, bien évidemment. L'important est que chacun puisse s'exprimer et que les réponses puissent être apportées.

Alors je vous propose de passer au vote. Alors quels sont ceux qui sont contre la DM1 ? Alors Smaïl DJÉBARA vous levez la main ? Il faut être en concordance. On est d'accord. Alors, des Abstention ? Très bien, merci.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose de poursuivre la séance avec le 7/04. Et c'est Sandrine SOSINSKI qui nous en fait le compte rendu.

Mme SOSINSKI. Je me prépare Monsieur le Président. Justement pour Seine-et-Marne Attractivité dont je suis vice-présidente, en charge des relations internationales. Donc l'objet était l'avenant modifiant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et Seine-et-Marne Attractivité, précisant les modalités de versement de la subvention départementale, au titre de l'exercice 2019. Puisqu'en 2017, le Département a créé l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité, donc qui regroupe les anciens Seine-et-Marne Tourisme et Seine-et-Marne Développement. Et Seine-et-Marne Attractivité a pour mission de contribuer au développement et au rayonnement du département, en étant un acteur de la valorisation touristique et économique. Le présent rapport a pour objet la modification de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, adoptée lors de la séance du conseil départemental du 27 septembre 2018 et l'attribution de la subvention départementale au titre de l'année 2019, tel que défini dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et son avenant. En ce qui concerne les moyens financiers, le montant maximum des crédits de paiement ouverts au budget primitif 2019, pour cette participation financière, est fixé à 1,7 million d'euros et les moyens financiers prennent la forme de subventions, en fonction des différentes missions confiées à SMA. Et dans le cadre des engagements conventionnels qui lient SMA au département, le montant de la participation financière se compose d'un premier versement de 650 000 euros et d'un solde en octobre, qui détermine par voie d'avenant le montant définitif de la participation financière du département. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sandrine. Des oppositions sur cette convention ? Tout le d'accord ? Très bien.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/06, c'est l'autorisation de recouvrement auprès de l'État, d'intérêts moratoires. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Ça y ressemble Président, mais ce n'est pas moi, c'est Céline.

M. LE PRÉSIDENT. Pardon. Pourtant c'est bien le 7/06.

Mme NETTHAVONGS. Oui, c'est moi qui vais le présenter Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Ah bon ? Très bien, et bien on écoute Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Oui, il vous est proposé dans cette délibération de solliciter de l'État, le remboursement d'une somme de 304 056 euros, qui correspond aux intérêts moratoires qui sont dû, lorsque le département n'honore pas le règlement des factures dans les délais légaux. Donc qu'il est obligé également d'avancer pour le compte de l'État. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ?

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/07, c'est Brice RABASTE qui nous en parle.

M. RABASTE. Oui, ça concerne la société d'HLM Maison du CIL, qui a absorbé la SA d'HLM Logivam et qui est donc devenue Clésence, le 29 octobre 2018. Elle adhère au Fonds de solidarité logement et l'analyse des comptes de la S. A, ne fait ressortir apparemment aucune réserve particulière avec un autofinancement brut de 44 millions d'euros. Donc il proposait de réitérer le transfert d'une nouvelle structure, les 13 garanties d'emprunts, qui étaient précédemment accordée par le Département.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord sur ce 07/07 ? Merci.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/08. Sandrine

Mme SOSINSKI. Oui, donc il s'agit d'une garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val Du Loing Habitat, pour l'acquisition en VEFA et construction de 28 logements, à Lorrez-le-Bocage-Préaux. Donc afin de financer ces deux opérations, l'OPH Val Du Loing Habitat a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, 4 emprunts, 2 PLAI et 2 PLUS, pour 20 logements d'un montant global de 2 813 602 euros et 4 emprunts, toujours 2 PLAI, 2 PLUS, pour huit logements d'un montant global de 1 064 780 euros. Et en application des modalités d'attribution d'une garantie départementale, instaurée par délibération du 24 mars 2007, il est proposé que la garantie apportée par le département s'élève à 52 % des emprunts. C'est-à-dire, qu'elle porte sur un capital de 1 463 073, 04 euros pour les 20 logements, et 553 685,60 euros pour les huit logements. Et pour le 7/08, donc on a changé le numéro du contrat puisqu'on avait avant le numéro 97 377, c'est celui que l'on a maintenant en 2019, puisqu'on a changé avec ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour cette garantie d'emprunt ?

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/09. C'est à Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Oui Président. Eh bien nous continuons avec l'OPH Val Du Loing Habitat, pour l'acquisition de 18 logements à Moret-sur-Loing et-Orvanne, donc la VEFA, vente en état futur d'achèvement. Afin de financer cette opération l'OPH a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, 4 emprunts d'un montant global de 2 422 081 euros. En application des modalités d'attribution de la garantie départementale, il est proposé que la garantie apportée par le département s'élève à 52 % des emprunts, c'est-à-dire portent sur un capital de 1 259 482,12 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Tout le monde est d'accord ? Merci.

N° 7/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/10, c'est encore à Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Alors, c'est la garantie d'emprunt, toujours l'OPH Val Du Loing Habitat. Vous ferez attention parce qu'effectivement, vous avez une modification, un amendement dans votre dossier concernant le numéro du contrat de prêt et surtout en ce qui concerne les taux. Donc c'est pour 3 logements et le montant total souscrit auprès de la Caisse des dépôts est d'un montant de 541 850 euros. Et il est proposé aussi d'apporter le concours du département, à hauteur de 52 % des emprunts, soit sur un capital de 281 762 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord ?

N° 7/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/11, garantie d'emprunts. C'est à Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Oui merci Monsieur le Président. Donc la société d'HLM espace Habitat Construction a engagé des négociations avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour réaménager sa dette, et sollicite dans ce cadre, le maintien de la garantie d'emprunt du département.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 7/12

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/12. C'est encore à Céline.

Mme NETTHAVONGS. Oui c'est la même délibération que la précédente, sauf que ça concerne la société d'HLM Batigère Île-de-France.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 7/13
M. LE PRÉSIDENT. Le 7/13, Céline NETTHAVONGS, encore.
Mme NETTHAVONGS. Idem, mais cette fois-ci c'est la société d'HLM CDC Habitat.
M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 7/14

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/14, garantie d'emprunt et c'est à Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Eh bien, c'est également à l'identique avec l'OPH Val Du Loing Habitat, réaménagement de la dette pour pouvoir répondre à l'appel à la manifestation d'intérêts, lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ?

Alors je vous propose de revenir à l'ordre, en commençant par le 1/01.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/01, la création d'un dispositif contractuel départemental, pour les communes de plus 2 000 habitants. Et donc, c'est à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président. Vous savez que notre politique contractuelle a un peu plus de 3 ans et c'est le moment que nous avons choisi pour en faire un bilan avec les retours d'expérience d'un grand nombre de contrats intercommunaux de développement, qui ont été signés sur l'ensemble du département. Je ne serai pas très long là-dessus, il y a beaucoup de choses qui ont très bien marché, d'autres choses un peu moins, notamment dans deux directions. On a pris conscience que dans certaines intercommunalités, notamment celles où il y avait un grand nombre de communes de plus de 2 000 habitants et qui pesaient une fraction importante de la population. Je pense en particulier, parce que c'était assez emblématique, à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. On avait parfois des difficultés à accompagner les communes de plus de 2 000 habitants, comme elles le méritaient.

Ça, c'est le premier élément et le deuxième élément qu'on avait identifié dès le départ, et qu'on a pu juger sur pièce, c'est que nos intercommunalités en Seine-et-Marne ont des degrés de maturité et de profondeur d'exercice, des compétences qui sont très diverses. Et dans certaines intercos, on a eu parfois du mal à articuler les compétences intercommunales et les compétences communales. Donc c'est dans ce contexte que l'on a pris la décision de créer un nouveau dispositif pour compléter ce qui existe, donc le Fonds d'équipement rural pour les communes de moins de 2 000 habitants et le CID pour nos intercommunalités, par le fonds d'aménagement communal qui sera donc le nouveau dispositif sur lequel l'Assemblée est sollicitée aujourd'hui. Ce nouveau dispositif ce sera également, puisque c'est la bonne durée de contrat et ça marche très convenablement pour les CID, ce sera un contrat d'une durée de trois années. Ça permet d'être rythmé dans les décisions publiques et d'obliger les communes à prendre des décisions, d'investir sur des projets réellement mûrs et prêts à démarrer. C'est un projet qui sera à destination des communes de plus de 2 000 habitants, mais également, et c'est une proposition d'évolution qu'on vous fait et qu'on vous fera également dans le cas du toilettage des statuts du CID. C'est permettre d'intervenir pour aider un porteur de projet, qu'il soit public ou privé, de lieu d'exercice collectif de santé. Donc création de maisons de santé pluridisciplinaire, parce qu'il y avait un petit trou dans la raquette de ce point de vue-là. Et il y a certains projets que l'on n'a pas pu aider, donc on vous propose cette petite évolution. Évidemment dans des zones reconnues comme déficitaires par l'ARS, mais comme quasiment toute la Seine-et-Marne toute la Seine et Marne est reconnue déficitaire, ça ne posera pas de difficultés particulières.

Un mot rapidement sur l'enveloppe de ce FAC, fonds d'aménagement communal. Donc il y aura trois strates. Les communes de 2 000 à 5 000 habitants bénéficieront d'une enveloppe de 300 000 euros, les communes de 5 000 à 10 000 habitants, d'une enveloppe de 600 000 euros et les communes de plus de 10 000 habitants, d'une enveloppe d'un million d'euros. C'est une enveloppe qui sera bonifiée de 10 % pour les communes en contrat de ville. C'était déjà le cas dans le cadre du CID. Les communes bénéficieront également d'un bonus d'un million d'euros, dès lors qu'elles sont maîtresses d'ouvrage de la construction d'un équipement sportif d'accompagnement de collèges, d'un collège neuf, qu'il s'agisse d'un gymnase, d'une piste d'athlétisme ou d'un terrain sportif. Donc un effort tout à fait significatif. Et on vous propose également un petit amendement, qui très important, qui garantira qu'aucune commune, avec ce nouveau dispositif, n'aura moins après, qu'avant, dans le cadre du précédent CID. Pour être tout à fait transparent avec vous, ça concerne une commune que je ne citerai pas aujourd'hui, une très grande commune Seine-et-Marnaise, que je ne citerai pas, mais je regarde son maire qui est là. C'est la commune de Chelles qui, dans le dispositif qu'on vous propose, aurait moins que ce qu'elle a eu, il y a trois ans. Donc on vous propose cet amendement pour garantir que les

communes auront au moins autant que ce qu'elles avaient. C'est me semble-t-il une mesure d'équité.

La répartition de l'enveloppe se fera de manière assez traditionnelle, trois opérations au maximum, 40 % de subventions. Taux de subventions qui pourra, dès lors que le Comité de pilotage des politiques contractuelles aura été saisi, être augmenté. On rappelle le droit commun à la règle des 70 % maximum de subventions et on vous propose également un amendement, qu'on vous proposera également dans le toilettage des contrats Fer et CID, qui permet vous le savez, d'aller jusqu'à 80 % de subventions dès lors qu'on intervient sur des monuments classés, au titre des monuments historiques. Alors je pensais que c'était une mesure d'ordre public, puisqu'elle est d'ordre législative, mais nos juristes nous conseillent de l'inclure dans le contrat, donc c'est ce qu'on fait, évidemment. Le FAC concernera enfin tous les projets d'investissement, y compris et ça c'est une petite nouveauté, puisqu'on a été confronté à ce type de situation, le premier équipement en mobilier. Dès lors que par exemple il y a construction d'une bibliothèque, une nouvelle bibliothèque ou une médiathèque et que ce n'était pas prévu dans le dispositif antérieurement.

Voilà j'ai fait le tour des dispositions les plus importantes de ce nouveau dispositif contractuel. Et vous dire que, le Président l'a dit tout à l'heure, cela concernera 132 communes en Seine-et-Marne, 70 qui ont entre 2 000 et 5 000 habitants, 28 entre 5 000 et 10 000 habitants et 34 qui ont plus de 10 000 habitants.

Un dernier mot pour vous dire que la signature de ce nouveau dispositif sera possible, dès lors que le CID est achevé. La transition se fera de manière très simple et pour les communes qui ont déjà signé toutes leurs conventions de réalisation, qui étaient déjà prévues dans le cadre du CID, elles pourront dès le mois prochain, commencer à travailler avec nos services pour la conclusion de ce fonds d'aménagement communal. Et on permettra également, si les conventions de réalisation n'ont pas toutes été réalisées, qu'elles soient basculées sur le nouveau dispositif pour que les communes ne perdent pas de temps pour entrer dans ce dispositif qui est une grande nouveauté, le Président l'a dit, avec un effort budgétaire tout à fait considérable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Oui, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Oui merci. J'en profite pour dire mon plaisir de revenir ici et de participer au débat. Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons que le département effectivement accompagne les communes et les EPCI Seine-et-Marnais dans leurs projets, ce qu'ils faisaient déjà au travers du CID. Toutefois nous réitérons notre désaccord sur la manière dont la majorité agit en la matière. En l'absence de réels critères, vous ouvrez encore une fois un droit de tirage, et un droit de subvention sans contrôle de l'intérêt départemental de certains projets. Le département n'a-t-il pas un autre rôle que celui de verser des subventions pour des projets dont il ne regarde pas vraiment la pertinence ? Nous pensons qu'il devrait accompagner les projets qui ont une vraie logique d'un aménagement équilibré sur notre territoire. Vous faisiez état, lors de votre discours liminaire, d'un sondage sur le bien-être que ressentent nos habitants Seine-et-Marnais. Oui, la Seine-et-Marne est un département où il fait bon vivre et on sait que les collectivités territoriales, qu'elles soient communes, intercommunalités ou départements, y participent activement. Mais n'oublions jamais, non plus, que c'est ici, c'est en Seine-et-Marne l'on a eu des foyers sur les gilets jaunes, avec la démonstration qu'il y avait un certain nombre de manques et notamment sur le thème de l'aménagement et du transport.

Nous sommes aussi plus interrogatifs sur le fait que ce changement dont la contractualisation intervient la veille des élections municipales. Donc évidemment nous savons que pour certaines agglomérations ça aurait pu se justifier et ça se justifie, notamment celles

qui sont sur plusieurs départements. Néanmoins nous allons, au regard de ces éléments, nous abstenir à la fois sur ce dossier et le suivant.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Président, juste rapidement pour vous dire que pour tous ceux de nos collègues qui participent activement, à la fois au comité de pilotage des politiques contractuelle et au comité de suivi, puisqu'aucun des sites n'a été signé avant que l'ensemble des actions n'ait été soumis. Mais voilà, il est Libre à chacun d'être présents ou d'être absents lorsqu'il y a des comités de suivi. Et les actions sont systématiquement validées par l'ensemble des élus, donc dire qu'il nous est arrivé de proposer des actions qui ne correspondent pas à l'intérêt ou à l'attente des maires. Je pense que c'est complètement ubuesque. Et je vous invite vraiment à participer à l'ensemble des comités de suivi, un certain nombre vont être programmées et vous verrez que l'ensemble des actions correspondent vraiment à l'intérêt général et si elles sont réclamées par les maires, c'est que vraiment c'est… Je n'en dirai pas plus parce que pour le reste, je dirais que trois ans après qu'un dispositif a été conclu, des enseignements et faire évoluer le dispositif c'est du bon sens, tout simplement. Et c'est notre capacité à être vraiment en prise avec les territoires, avec les communes Seine-et-Marnaise.

M. LE PRÉSIDENT. Je compléterai en disant que tous les contrats passent en séance, donc si vous aviez détecté des choses qui n'étaient pas conformes à l'intérêt départemental, je suis sûr que vous seriez intervenu en ne votant pas les contrats. Ce qui n'a pas été le cas. Voilà, Smaïl DJÉBARA.

M. DJÉBARA. Juste une petite précision, l'intervention de Julie n'est pas de remettre en cause ce qui est fléché. Notre position elle est surtout de l'idée du fléchage du département, c'est-à-dire quelle stratégie mettre en œuvre ? Quels projets sont les plus pertinents ? Voilà, c'est ça que l'on demande, c'est qu'on demande que les communes viennent, effectivement elles ont leurs projets, elles ne sont plus à même d'apprécier ce dont elles ont besoin. Mais nous ce que nous attendons, en tout cas de la part de l'institution départementale, et c'est vous qui êtes majoritaires et qui en avez le pilotage, c'est de définir des orientations précises sur les projets prioritaires à financer. C'est ça que l'on demande. Ce n'est pas autre chose. Donc Il y a une différence d'appréciation là-dessus, oui j'entends le fait que les maires sont satisfaits parce que le Département accompagne quasiment systématiquement leurs projets. Mais nous, nous demandons que ce soit fléché et que le département définisse ses propres priorités.

M. LAVENKA. Non mais c'est un problème de philosophie. Nous, notre action est fondée sur la confiance avec les territoires. Vous, vous avez une autre approche.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard CORNEILLE, oui.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur le Président. Notre groupe ne s'abstiendra pas. Bon j'ai entendu ce qui avait été dit par nos collègues de l'opposition. Cela dit, je suis maire et il y a beaucoup de maires dans cette assemblée, et je crois que le moment est venu, comme nous disions tout à l'heure, le moment est venu. Il aurait venir plus tôt, pour aider particulièrement les communes qui sont, pour beaucoup, en difficulté, compte tenu de la politique nationale qui est conduite. Les dotations ne sont pas ce qu'elles devraient être et donc, nous avons besoin d'aide pour arriver au terme de projets que nous avons initié.

Donc moi je suis favorable et notre groupe votera. C'est clair, ce n'est peut-être pas le principe que certaines voudraient, que nos collègues voudraient, mais en tout cas c'est clair, ce n'est pas du chinois. Je comprends parfaitement ce que vous faites et si c'est l'argent produit par le contribuable Seine-et-Marnais qui ruisselle, le mot est peut-être un peu fort, mais qui va ruisseler dans nos communes, tant mieux. Je ne vais pas attendre un autre moment qui viendra peut-être, mais qui est pour moi très lointain. Donc on votera pour.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Et je voulais simplement dire que pour l'attractivité du territoire, bien évidemment, il y a des projets départementaux mais il y a aussi tout ce qui est la proximité, et dont les intercommunalités et les communes ont la charge. Et il

faut bien que si l'on veut attirer de nouveaux habitants, si on veut attirer des entreprises, et bien que le local soit attractif. Et pour qu'il soit attractif, comme cela vient d'être dit, les financements des communes étant limités, le Département abonde et participe ainsi à l'attractivité des collectivités locales et c'est l'ensemble de l'attractivité des collectivités locales qui fait l'attractivité globale du Département.

Je vous propose de voter, donc quels sont ceux qui sont contre cette nouvelle politique ? Abstention ? Très bien, merci.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 1/02, la modification des différends au règlement. C'est à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Un mot également pour ajouter une petite précision sur la répartition du montant de l'enveloppe et les taux de subventions, qui sont toujours fixés à 40 % du coût de l'opération, mais qu'on pourra ponctuellement, après avis du comité de pilotage des politiques contractuelles pour les opérations exceptionnelles, augmenter au-delà de 40 %. Rappeler que le taux de subvention global d'un projet ne peut pas dépasser 70 % et vous proposez également le même amendement pour que dans le rapport précédent, la possibilité d'être évidemment un taux de 80 % dès lors qu'on intervient sur des monuments historiques inscrits ou classés. Également prendre en compte comme pour le FAC, le premier équipement en mobiliers d'une bibliothèque, d'une salle de spectacle ou d'une structure de petite enfance. Ce n'était pas le cas. Et puis ajouter également, dans un souci de confiance avec nos collègues élus intercommunaux, qu'aucune dérogation pour démarrage anticipé, ce que le Département accorde aux Présidents très fréquemment, ne pourra être accordée après un avis technique favorable des services départementaux. On a toujours et on continuera à jouer la confiance. Mais la confiance n'exclut pas parfois le contrôle et donc il s'agit que les élus intercommunaux respectent cette confiance et ne démarre pas les travaux sans qu'il y ait a eu un avis technique des services départementaux, pour éviter de se retrouver parfois dans des situations difficiles notamment sur les projets de voirie. Donc je vous incite vivement à relayer auprès de nos collègues, que c'est important que les services départementaux aient pu donner leur avis pour qu'ensuite les travaux puissent commencer. Mais dès lors que les choses ont été faites dans l'ordre, le démarrage anticipé, naturellement continuera à être autorisé.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour la commission des finances.

M. LAVENKA. Est-ce que je peux présenter le Fer ?

M. LE PRÉSIDENT. Oui, pardon.

M. LAVENKA. Quelques petites évolutions sur le règlement du Fonds d'équipement rural Même évolution pour permettre à des porteurs de projets publics ou privés d'intervenir en matière de santé. Précisez aussi que parmi les opérations éligibles, on permettra l'intervention dans la gestion de l'écoulement des eaux de voirie. Ce n'était pas le cas dans le dispositif précédent, dans le règlement précédent du FER, donc d'une petite évolution.

Rappeler également que la commune doit impérativement, avant tout démarrage d'études, prendre contact avec le Département. C'est mieux de l'inscrire, comme ça c'est clair. Rappeler également et ça, ça garantira les maires de certaines erreurs, que dès lors qu'on intervient sur un monument inscrit, il faut un avis de la BF, c'est bien de l'attendre. Quand on intervient sur un bâtiment classé, il faut un avis de l'architecte en chef des Monuments historiques et c'est bien de l'attendre également. Et que dans le domaine de la voirie, puisque pratiquement 40 % des financements débloqués au titre du FER concernent des projets de voirie dans les communes, c'est bien qu'il y ait un avis favorable de nos agences routières qui font un excellent travail et qui doivent absolument être associées par les communes à la définition précise du projet.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, oui. Virginie THOBOR ?

Mme THOBOR. Bonjour à toutes et à tous. Je souhaitais éventuellement revenir sur les CID, Olivier, notamment pour des questionnements sur le financement des équipements qui sont structurants, à des rayonnements qui dépassent en fait le niveau des intercommunalités. Je prends par exemple deux situations sur mon territoire, qui sont l'ICAM 2 et l'objectif vraiment de s'inscrire dans une démarche départementale sur la formation de l'enseignement supérieur

ou encore des projets sportifs structurants en accompagnement, par exemple des clubs qui ont des rayonnements aussi nationaux.

Voilà, donc comment ces projets vont être traités politiquement et financièrement ?

M. LAVENKA. Alors deux éléments de réponse, le premier c'est dans le prochain rapport qu'on en parlera, puisqu'on va faire évoluer le fonds d'attractivité départementale pour justement permettre de répondre à ces deux problématiques. Et sur l'ICAM en particulier, on a eu grâce contrôle du Président, une rencontre très fructueuse avec le Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris-Sud et le Président du département de l'Essonne. Et il y a un accord de principe politique qui a été trouvé pour que cette action, soit une action du contrat tripartite, qu'on appelle de nos vœux tous, quelles que soient nos sensibilités depuis maintenant trois ans, entre l'Agglo et les deux départements Seine-et-Marne Essonne. Et dès lors qu'il y a cet accord, ce sera la grande priorité, une des grandes priorités de ce futur contrat et je pense que c'est partagé par tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Merci. J'ai une question technique également. Nous avions, pour ce qui concerne l'intercommunalité communauté d'agglomération Roissy Pays de France, trouvé un système de CID dérogatoires, puisqu'on était dans un montage un peu compliqué, auquel nous avions fini par déboucher. C'est toujours le cas dans le cadre des prochains CID. Ça ne change en rien la possibilité à nos intercommunalités dans lesquelles on nous a été imposé d'aller, en tant que commune Seine-et-Marnaise qui ont un siège en dehors du département, de bénéficier du dispositif au même titre que toute intercommunalité.

M. LAVENKA. Voilà exactement, c'est le souhait que l'on forme. Donc évidemment le nouveau dispositif à destination des communes, va faire en sorte que dans ce territoire les communes de Longperrier, Moussy-le-Neuf, Saint-Mard, Othis, Dammartin-en-Goële, Claye-Souilly, Mitry-Mory et Villeparisis vont bénéficier potentiellement d'une enveloppe de plus de 8 millions d'euros, compte tenu du dispositif qu'on vient de voter. Et que par ailleurs, on appelle de nos vœux que le département du Val d'Oise accepte, comme celui de l'Essonne, ce contrat tripartite qui va permettre d'avoir une politique vraiment pensée à l'échelle de ce territoire dans le cadre d'un contrat spécifique entre l'Agglo et les deux départements.

Mme MARGATÉ. D'accord, donc ce n'est pas aujourd'hui, on ne reproduit pas le CID.

M. LAVENKA. On ne pourra pas de toute façon, puisqu'on n'aura pas d'interlocuteur, puisqu'on traite les communes.

Mme MARGATÉ. Oui les communes c'est une chose, mais je parle du CID, l'intercommunalité.

M. LAVENKA. Il y aura un contrat que s'il y a un engagement des deux départements à s'engager de manière tripartite.

Mme MARGATÉ. D'accord, donc on ne sera pas dans le montage du CID actuel.

M. LAVENKA. Mais les communes s'y retrouvent très largement.

Mme MARGATÉ. Oui, mais au même titre que toute intercommunalité. Et ce n'est pas le cas pour le prochain CID.

M. LE PRÉSIDENT. Bon alors, Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Alors quels sont ceux qui sont contre ces ajustements ? Tout le monde est d'accord ? Très bien, alors, quels sont ceux qui s'abstiennent ?

M. DJÉBARA. Nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord, très bien.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/03, c'est le fond départemental d'aménagement.

M. LAVENKA. Voilà, donc on en parlait il y a un instant, vous savez que le Département bénéficiait d'un dispositif qui s'appelait le Fonds départemental d'attractivité et qu'il faut absolument qu'on toilette, puisque la loi NOTRe, nous interdit aujourd'hui de financer directement des projets portés par des entreprises. Donc c'est l'objet principal de cette évolution, donc le Fonds départemental d'attractivité devient le fond départemental d'aménagement. La philosophie de ce fonds, c'est de permettre d'intervenir sur des projets d'intérêt supra-communautaire, intercommunautaire ou départemental, que les Interco refusent de porter directement, et ça arrive. Ça permettra aux départements d'aider directement les porteurs de projets qui pourraient être l'EPCI, la commune, une société d'économie mixte, une association, un opérateur à vocation non marchande, l'État et ses établissements publics, sur un système qui sera dérogatoire du contrat intercommunal de développement et qui nous permettra d'intervenir pour des projets de nature touristique, culturel, sportif, liés à l'enseignement supérieur, liés à l'aménagement numérique, lié également à un gros sujet qui est très important pour notre département, dans le cadre de la régionalisation des consulaires, à l'inter consularité et la capacité qu'on aura à maintenir sur nos territoire, la présence de nos structures consulaires. Et c'est ce dispositif qui permettra d'y faire face.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Sandrine pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord ? Ah non, vous n'êtes pas d'accord.

Mme MARGATÉ. Merci. Oui, ce mémoire pose beaucoup d'interrogations. Pour le coup j'ai bien noté la phrase Olivier, la confiance n'exclut pas le contrôle, mais enfin là pour le coup, il n'y a aucun critère. Je reprends le Fonds départemental d'attractivité, qui précisait très clairement les projets éligibles, réhabilitation d'activité, pépinières, télécentre, *co-working*, etc. Là, tous les projets sont ouverts, tout équipement culturel, sportif, touristique, etc. Il y avait des montants d'aides au fonds départemental d'attractivité extrêmement encadrés, ce qui est d'ailleurs bien normal il s'agit de fonds publics, 20 % ou 30 % du montant hors taxes des travaux, pour rayonnement local, pour rayonnement départemental, les frais annexes, les opérations, etc. Avec donc des pourcentages et des plafonds financiers.

Là, il nous est indiqué : « le montant de la participation financière du département sera déterminé selon la nature, l'importance et l'ambition du projet, ainsi que l'existence d'autres partenariats financiers ». Et c'est tout. Donc on passe d'un dispositif encadré, comme est d'ailleurs celui du Fonds d'aménagement communal, à un dispositif absolument pas du tout encadré, ni dans ses objectifs précis de projets à financer, ni dans son encadrement financier. Pas de critères d'éligibilité, pas de critères de sélection, aucun montant financier, ni plafond, ni pourcentage. Moi je trouve ça juridiquement très contestable, politiquement très contestable également. Donc je suis très étonnée que l'on nous propose un dispositif aussi peu encadré. On peut tout financer, on ne sait pas dans quel montant, il n'y a aucun encadrement. Je suis très étonnée de ce mémoire, j'entends qu'il peut y avoir des projets intéressants, ce que je ne conteste pas. Ce qui me pose vraiment problème c'est que là, on ne cadre rien du tout sur ce dispositif.

M. LAVENKA. Alors si, c'est un dispositif qui est juridiquement tout à fait bordé puisque les décisions seront prises, je le disais tout à l'heure, dans le cadre du comité de pilotage des politiques contractuelles où vous siégez. Donc il y aura une discussion qui sera partagée par l'ensemble des élus de ce département et ensuite la décision définitive sera prise en assemblée départementale.

Mme MARGATÉ. Donc je propose que l'on mette tous ces critères sur le fonds d'aménagement communal. Il y a une absence de critères votés et d'encadrement. Il ne s'agit pas simplement du comité de pilotage. J'entends bien d'ailleurs que nous y serons, parce qu'il me

semblait que c'était simplement les membres de la commission d'aménagement auxquels nous n'appartenons pas. Mais on viendra.

M. LAVENKA. Bien sûr que oui, puisque vous êtes membres. Et il faudra absolument venir, comme ça il y aura la discussion projet par projet. Et les projets qui seront discutés, ce seront quelques projets à l'échelle du département, sur la construction d'une grande salle de spectacle. Sur, je le disais tout à l'heure, sur les questions liées à l'Inter-consularité, sur des questions, sur des projets avec les intercos n'ont pas de consensus pour le porter et le département vient, parce que c'est d'intérêt départemental ou intercommunautaire.

Mme MARGATÉ. Donc aider des projets qui relèveraient beaucoup plus FS2I, que ne relève le collège Debussy. Non mais ce n'est pas qu'anodin puisque c'est l'objet d'ailleurs du FS2I de porter de tel type de projet. Ça veut dire d'un rayonnement bien au-delà des Intercos, voire interdépartemental.

Moi ce qui me pose problème c'est qu'il n'y a aucun encadrement, d'aucun plafond, d'aucun pourcentage, rien.

M. LAVENKA. On n'est pas du tout sur la même nature de projet. Le FS2I c'est 10 millions d'euros, ce fonds d'aménagement c'est 1 200 000 euros. Donc on est là pour donner de la souplesse sur certains territoires, où il n'y a pas eu de consensus local, pour porter un projet, qui pour autant correspond à l'intérêt général départemental ou intercommunautaire. Après on aura la discussion dans le cadre du comité de pilotage des politiques contractuelles et en Assemblée Départementale pour décider si le taux d'intervention, compte tenu des co-financements, est judicieux ou ne l'est pas, tout simplement.

Mme MARGATÉ. Eh bien, faisons la même chose partout.

M. LE PRÉSIDENT. Pour le FS2I, pourquoi les deux collèges ? eh bien parce que l'on voit que l'évolution de la population vient quand même des autres départements. Donc il y a quand même une solidarité départementale à mettre en place. C'est comme ça que ça a été discuté avec mes collègues.

Mme MARGATÉ. Oui, il n'y a pas de souci sur les collèges.

M. LE PRÉSIDENT. Alors quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Ah, explication de vote.

M. DJÉBARA. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Alors les remarques que formule Marianne MARGATÉ, sont en tout cas légitimes et pertinentes. Pour autant, nous nous voterons ce fonds d'aménagement parce qu'il répond à un intérêt départemental qui nous paraît pertinent. Mais les remarques formulées par Marianne sont quand même à prendre en considération, je pense, pour améliorer les choses à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, alors on revote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention 2. Et tout le reste est d'accord. Très bien merci.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/04. Là on passe dans l'opérationnel. Olivier pour le pays de l'Ourcq.

M. LAVENKA. Alors le contrat, le CID du Pays de l'Ourcq, il a trois singularités ce contrat. La première c'est que c'est le dernier dans la mouture antérieure que nous allons adopter. La deuxième singularité c'est qu'il a une seule opération, c'est la première fois qu'on un contrat avec une seule opération. Donc c'est la construction d'un terrain de tennis, d'un cours de paddle, d'un dojo et d'une salle de musculation. Et la troisième singularité c'est que c'est le seul territoire où une commune de plus de 2 000 habitants a renoncé au profit de l'intercommunalité. Ce à quoi elle aurait pu avoir droit. Je pense que la communauté de communes du Pays de l'Ourcq peut remercier la commune de Lizy-sur-Ourcq, puisque l'enveloppe de 1 234 000 est affectée intégralement à la communauté de communes

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Céline NETTHAVONGS pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce contrat ? Parfait.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/05 c'est un avenant pour le pays de Montereau. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. La maitrise d'ouvrage communale à Varennes et à Cannes-Écluse. La création d'une école élémentaire et des dépenses liées à l'éclairage public. Et puis quelques projets ajoutés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, donc porté par la communauté de communes du Pays de Montereau, le renouvellement de la flotte automobile par des véhicules électriques, ainsi que la rénovation énergétique du siège de la communauté de communes. Et enfin la création de bureaux supplémentaires au centre d'affaires du pays de Montereau et deux évolutions pour des projets communaux à Varennes, avec la construction là encore d'un dojo et à Cannes-Écluse avec des dépenses d'investissement liées à la protection des sols de bâtiments communaux, le changement de la centrale de traitement d'air du réfectoire scolaire.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien pour les finances, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/06, les contrats ruraux. Olivier.

M. LAVENKA. Voilà Président, donc on propose six nouveaux contrats ruraux pour les communes d'Achères-la-Forêt, Chailly-en-Brie, Everly, Lizines, Vaudoy-en-Brie et Villenauxe-la-Petite. Vous avez dans le rapport la liste des projets qui ont été retenus entre la commune, la Région et le Département, sachant que la Commission permanente de la région a déjà délibéré sur ces contrats ruraux.

M. LE PRÉSIDENT. Pour les finances, Jean-Marc CHANUSSOT.

M. CHANUSSOT. Avis conforme Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ces contrats ruraux ? Parfait.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/07, ça concerne un protocole d'accord pour le CID de Paris Villaroche. C'est à Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Oui, le protocole d'accord avait déjà été signé, il s'agit ici des conventions de réalisation. Donc il convient d'adopter les conventions de réalisation, visant notamment à préciser les engagements et les modalités d'intervention respectifs des parties, les modalités de versement et de contrôle de la subvention, ainsi que les sanctions dans le cas d'un éventuel non-respect des obligations contractuelles. Il y a cinq études qui sont prévues dans le cadre du protocole. Vous avez avec vous les projets de convention avec les différents partenaires que sont la CCI, la CMVS, l'OPA de Sénart, les comités d'agglomération de Grand Paris Sud, Essonne-Sénart et Melun Val-de-Seine, avec à chaque fois les projets et les études que cela concerne et les maîtres d'ouvrage respectifs, ainsi que les montants de ces subventions.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, Cathy BISSONNIER pour les finances ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour ces conventions de réalisation ? Parfait.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/08, c'est l'adhésion du département à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Et c'est Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Oui Monsieur le Président, dont il s'agit de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France, l'IAURIF, créé initialement sous la forme d'une fondation et a pris la décision de se constituer fin 2018, sous le statut juridique d'une association afin notamment d'en faciliter la gouvernance et de renforcer la place des collectivités territoriales en son sein. Dans le cadre de ces transformations, l'IAU sollicite un partenariat renouvelé avec le Département et dans le même temps, le Département a identifié un certain nombre de besoins en termes d'études, qui recoupent les capacités de l'IAU. Donc il vous est proposé l'adhésion du département à la nouvelle association, par la signature d'une convention cadre pour trois ans, déclinée en programmes d'études faisant objet de conventions annuelles pour un montant annuel unique. Et donc pour 2019, le montant proposé est de 60 000 euros. Donc ce présent rapport présente les modalités de l'adhésion du département à l'IAU et le programme d'action 2019, qui est décliné dans le rapport entre l'étude sur la sectorisation scolaire, étude sur l'attractivité du territoire avec la démarche de marketing territorial et une étude sur le renforcement des capacités techniques et professionnelles d'observation du Conseil Départemental. Et donc le programme de 2020 sera soumis aux Assemblées Départementales, à l'automne prochain.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Et donc si vous acceptez cette délibération, c'est Jérôme qui représentera le Département dans cette structure. Brice RABASTE pour les finances ?

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. C'est la convention de financement pour le parc culturel de la Brie. Yves.

M. JAUNAUX. C'est notre accompagnement au SMEP du parc naturel régional de la Brie et des deux Morin avec une proposition de financement pour 2019 à hauteur de 40 000 sur deux actions. Et je ne participerai pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant c'est la même chose pour le parc régional du Gâtinais français. Yves.

M. JAUNAUX. Un avenant pour deux actions qui sont modifiées. Une qui était estimée à 60 000 euros passe à 80 000 et l'autre 35 000 au lieu de 15 000. Par contre subvention départementale à hauteur de 143 000 euros pour les actions en investissement, quatre projets. Et 50 500 euros pour les actions de fonctionnement, cinq projets.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Béatrice pour les finances.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Une convention avec Seine-et-Marne Numérique. Jérôme.

M. GUYARD. Oui, président. Ce présent rapport a pour objet de préciser les conditions et modalités de versement de la subvention de fonctionnement ainsi que la subvention d'investissement au syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique. Inscrites au budget primitif de l'exercice 2019 par le département de Seine et Marne, ces subventions sont versées au titre des moyens d'action généraux et pour la réalisation des programmes d'aménagement numérique. Par ailleurs, afin de permettre à Seine-et-Marne Numérique de faire face aux dépenses d'investissement des opérations réalisées par ce syndicat, il est proposé de modifier l'article 5 des conventions 2017 et 2018. La demande qui sera faite après modification amènera une subvention d'investissement de 1,5 million en termes d'investissement, et de fonctionnement de l'ordre de 230 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette convention.

N° 1/12

N° 1/13

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant c'est la convention pour la programmation et le suivi des déploiements FFTH.

M. LAVENKA. Sauf convention n° 12 maintenant sur la convention la programmation issue de déploiements FTTH les vice-présidents ont presque présenté les 12 et 13 ensemble puisque les deux conventions avec les opérateurs sur les zones dites amis Orange et SFR. Il s'agit de convention quadripartite entre le Département de Seine-et-Marne, la Région, l'Etat et chacun des opérateurs. Tout simplement, sans en dire beaucoup plus, mieux vaut tard que jamais. On est en discussion avec les opérateurs depuis maintenant plusieurs années pour aboutir à ces conventions. On est en 2019. Ils nous annoncent maintenant la fin des déploiements en 2020. Donc, il était vraiment temps de signer ces conventions. Au-delà, sensibiliser aussi les élus sur l'évolution que vous avez suivie puisque dans ces territoires dans lesquels Orange et SFR ont la responsabilité du déploiement de la fibre à la maison, vous savez qu'il y a eu une évolution importante il y a quelques mois puisque deux territoires, en l'occurrence la communauté de communes du Pays de Montereau et la commune de Coulommiers qui étaient normalement gérées par Orange sont maintenant gérées par SFR. Donc, je les incite à la plus grande vigilance possible pour que le déploiement se passe dans de bonnes conditions. Vous avez, après ce que vous aurez voté, les engagements de SFR visant à une complétude du déploiement en 2020 mais il faudra rester très très vigilant.

M. LE PRÉSIDENT. Sur ces deux conventions, Daisy.

Mme LUCZAK. Pour chacune des conventions, avis favorable, conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 1/14

M. LE PRÉSIDENT. Mise en place d'un mur d'image.

Mme LE BOUTER. Dans le cadre donc du soutien à la modernisation des moyens techniques de la gendarmerie pour le centre d'opérations et de renseignements, c'est donc une aide du Département pour l'installation d'un mur d'images ce qui ouvrira la perspective d'un accès facilité au réseau de vidéo protection. Et donc, un montant de subvention d'un peu plus de 18 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Oui, Julie.

Mme GOBERT. Contrairement à ce qu'on nous a dit en commission, ce n'est pas vraiment la question de la vidéo protection qui nous interroge. Ici c'est plutôt le cadre dans lequel le Conseil départemental agit. Dans quel cadre de compétence on met en place ce mur d'images. Est-ce que vous pourriez nous donner plus de renseignements là-dessus s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. C'est une coopération avec la gendarmerie pour mieux assurer la sécurité de l'ensemble des seine-et-marnais. C'est vu avec Madame Le Préfet. Donc, je pense qu'il n'y a pas de problème de compétence particulier.

M. DJÉBARA. Je m'interroge. J'ai un problème de philosophie là-dessus. Alors autant j'entends l'utilité des choses et je ne remets pas en question. Mais pour moi, ça reste une compétence régalienne qui appartient à l'Etat et c'est à l'Etat d'avancer les sous et de faire les investissements nécessaires. Je ne vois pas en quoi le Département en tout cas dans un intérêt immédiat contribue à ce financement. Il est certes utile et je ne le conteste pas mais pour moi, cela reste une mission régalienne. C'est à l'Etat de prendre les engagements nécessaires pour que la gendarmerie ait les moyens nécessaires d'assurer la sécurité de tous. Si le Département se met encore à se substituer à l'Etat… On pourrait citer d'autres exemples. La ligne Paris 3 où on revient mettre l'argent et en espérant que l'Etat rembourse derrière. À un moment donné, on ne peut pas avoir toujours… On a bon dos.

M. LE PRÉSIDENT. Sur le principe, je suis d'accord. Après, il y a du pragmatisme à avoir. Si on ne le fait pas, ce ne sera pas fait et Paris 3, ça ne sera pas fait. Qui va en pâtir ? Ce sont les usagers. Là, c'est la même chose. Si on ne fait pas maintenant, c'est un investissement qui va être décalé à deux, trois ans.

M. DJÉBARA. J'aimerais le même pragmatisme sur les MNA.

M. LE PRÉSIDENT. On les accueille les MNA. Donc là, si on veut améliorer la sécurité des Seine-et-Marnais, je pense que c'est aussi un sujet, même si ce n'est pas de notre compétence directe.

M. DJÉBARA. Il y a de la géométrie variable.

M. LE PRÉSIDENT. Non, ce n'est pas de la géométrie variable. Les MNA sont accueillis correctement aujourd'hui.

M. DJÉBARA. Dans ce cas, *quid* des autres demandes ? Je trouve qu'on pourrait être plus proactifs. Quand on veut l'être la majorité l'est sur un sujet comme ça. Elle le serait peut-être de manière plus avant-gardiste sur la question des MNA. J'entends la différence d'appréciation. Je m'abstiendrai à titre personnel pour une question de philosophie.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Je veux simplement dire que la majorité soutient totalement cette mesure parce que la sécurité, c'est le cœur de la préoccupation de nos concitoyens. Partout, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes. C'est une coproduction de sécurité à laquelle doivent participer tous les acteurs. Par conséquent, ce choix a été fait parce que nous nous plaçons les gens d'abord et qu'avoir plus rapidement dans un centre opérationnel un mur d'images, ça améliore la sécurité et les contrôles de flux. Et c'est ce que les gens attendent dans leur quotidien.

M. LE PRÉSIDENT. Sur la légalité, je passe la parole à M. MAUZY qui va pouvoir nous donner le fondement de cette opération.

M. MAUZY. Chaque année dans le projet de loi de finances, il y a un article qui a ajouté et qui ne dépend pas des compétences traditionnelles du Département, mais qui permet aux collectivités territoriales de financer les investissements qui sont normalement à la charge de l'Etat sur les questions de sécurité au bénéfice de la police et de la gendarmerie. C'est un article qui est repris depuis plus de 5 ans dans chaque loi de finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci de cette précision. Je rappelle aussi qu'on a été appelé à financer des gendarmeries, etc. Et là, on parle de 18 000 euros.

M. DJÉBARA. C'est une question de philosophie.

M. LE PRÉSIDENT. Oui j'ai bien compris, c'est la philosophie. Mais légalement, il n'y a pas de souci. Alors quels sont ceux qui sont contre ? Abstention. D'accord, très bien.

N° 1/15

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 1/15, c'est la présentation d'un rapport de l'Observatoire de l'eau. Yves.

M. JAUNAUX. Oui, président c'est un rapport tout à fait important puisque c'est la treizième édition.

Les autres années, nous avions cinq productions annuelles. Cette année, il faut rajouter une autre production qui concerne les captages et réservoirs d'eau potable. Dans les cinq premières contributions, l'indice du prix de l'eau, on s'aperçoit que la moyenne des prix de l'eau avec un assainissement collectif s'élève à 5,03 euros TTC par mètre cube. Ce qui est important c'est la performance des réseaux d'eau potable puisque la valeur départementale moyenne pondérée est à 79,92 % et qu'il y a 431 communes qui possèdent un réseau considéré comme performant. Au niveau des assainissements collectifs, on peut considérer que plus de 91 % de la population totale du département bénéficie d'un assainissement collectif. Nous avons participé au concours zéro phyto et nous avons accueilli 28 nouvelles communes jeudi dernier. 97 % des communes de Seine-et-Marne sont engagées dans ce concours zéro phyto. Il y a un suivi des cours d'eau avec une opération de plus en plus importante.

Dans la deuxième partie du rapport, on parle du plan départemental de l'eau 2017-2021 et des actions menées en 2018 avec tout le catalogue des actions. Je peux vous dire que nous avons fait une réunion avec la préfecture dernièrement. Il a été acté avec tous les partenaires que plutôt que de s'engager dans la constitution d'un PDE 4, on continuerait le PDE 3 encore pendant plusieurs années. Je vous invite à lire le document qui est sur votre table qui est tout à fait important. Je dois remercier les services du Département, Jacques PLACE et toutes ces équipes pour le bon travail qu'ils ont fait sur ce rapport PDE 3.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Des remarques sur ce rapport ? Il démontre quand même l'investissement du Département en matière d'environnement et en matière d'eau, qui est quand même un point capital. Pas de problème ? Tout le monde est d'accord.

N° 1/16

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/16, c'est la dissolution de l'Entente interdépartementale pour l'aménagement de la rivière et de ses affluents. Yves.

M. JAUNAUX. Il faut simplement acter la dissolution au 31 décembre 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour acter. Parfait.

N° 1/17

M. JAUNAUX. C'est comme d'habitude, il faut rajouter des communes au plan départemental de promenade et randonnée. 7 communes à rajouter.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 1/18

M. LE PRÉSIDENT. 1/18. Contrat de projet Fontainebleau sur la forêt d'exception.

Mme ZAIDI. Le label Forêt d'exception a été créé par l'ONF afin de mettre en œuvre des actions particulières sur les forêts domaniales dont la gestion a été particulièrement remarquable. Ce contrat de projet Fontainebleau Forêt d'exception a pour objectif de protéger l'environnement et les paysages du massif tout en informant les usagers et en les engageant dans la démarche. Ce nouveau contrat sur la période 2018-2022 concerne l'ensemble du massif de Fontainebleau composé de trois forêts domaniales : Fontainebleau Trois Pignons et la Commanderie. La signature de ce document constitue un engagement moral à mettre en œuvre les actions qui y sont détaillées.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord, sachant que c'est Béatrice RUCHETON qui nous représentera au sein du comité de pilotage. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 1/19

M. LE PRÉSIDENT. le 1/19, c'est l'augmentation de capital de la société d'économie mixte énergie positive.

M. JAUNAUX. Alors vous savez que depuis 2012 on participe à son capital à hauteur de 100 000 euros. Il s'agit simplement de restituer le montant du certificat éco énergie à hauteur de 19 667 euros. Une discussion a eu lieu en commission et après une conversation téléphonique avec les services et avec la SEM je peux vous dire que l'implication en Seine-et-Marne est plus importante que ce qu'on a envisagé au départ. Et donc, vous avez dans le rapport les 14 copropriétés les 6 400 logements et notamment des actions à Dammarie-les-Lys et plein d'actions en Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord. ? Julie.

Mme GOBERT. Effectivement, l'enjeu de la transition énergétique est très important et notamment sur le biais de la rénovation des bâtiments et des logements. On sait qu'il y a beaucoup d'acteurs en place pour accompagner mais que ça reste quand même hyper difficile pour les copropriétés ou les propriétaires de s'y retrouver. Nous, en tant que Département au travers de notre agence, on propose aussi quelque chose. Là, c'est effectivement une société d'économie mixte sur laquelle on avait posé un certain nombre de questions. Ces questions se retrouvent aussi au niveau régional. On a un peu plus de réponses, effectivement, en nous disant et les communes qui sur lesquelles ça a été développé. Néanmoins, on se pose toujours des questions sur les types de copropriétés qui sont accompagnées, sur les entreprises qui interviennent dans ces projets. Est-ce que ce sont des entreprises locales ? Et puis, par ailleurs, effectivement là on remet de l'argent sur cette société d'économie mixte. On sait très bien, sur ce type d'opération, qu'on a besoin au départ d'un investissement relativement fort qui explique que l'activité peut être déficitaire à un moment T et le sera moins à T+5. Néanmoins, on voudrait avoir un peu plus d'éléments qui ne sont pas donnés dans la délibération et pas non plus dans les documents qui accompagnent cette délibération. Donc, aujourd'hui on est plutôt pour une abstention parce qu'on s'interroge vis-à-vis de cette structure.

M. JAUNAUX. Alors Président si vous permettez, on ne rajoute pas d'argent puisqu'on restitue l'argent qu'on retouche et on le remet au pot. Et d'autre part, vous avez quand même dans la page 2 du rapport… Au départ, le premier rapport qu'on avait à voter, c'est pour ça qu'on l'avait retiré lors de la commission, je n'avais pas assez d'explications. Vous voyez bien que 14 copropriétés de rénovation énergétique représentent 4 6 400 logements dont une centaine en Seine-et-Marne, à Meaux, Villeparisis, etc. La SEM également facilitateur investisseur dans les énergies renouvelables participant au capital de certains projets à Dammarie-les-Lys, etc. Et donc, on vous signale que cette SEM a été lauréat de l'appel à programme certificats d'économie d'énergie 2019 par le ministère de la transition énergétique. Donc on ne peut pas dire que ce ne sont pas des actions tout à fait importantes qui rentrent aussi dans le cadre de ce qu'on veut dans la transition énergétique

M. LE PRÉSIDENT. Et c'est complémentaire à la plateforme de transition énergétique qu'on propose aux intercommunalités. Donc, tout ça ce sont des outils à la fois qui permettent d'améliorer l'ingénierie et le financement de ces opérations.

M. JAUNAUX. On a tellement de succès qu'au niveau de Seine-et-Marne Environnement on va être obligé d'embaucher pour pouvoir suivre par rapport aux actions des Interco.

M. LE PRÉSIDENT. Quels sont ceux qui sont contre cette augmentation de capital ? abstention de l'ensemble du groupe.

N° 1/20

M. LE PRÉSIDENT. 1/20, le moustique tigre.

M. JAUNAUX. Vous savez qu'on est passé en niveau 1 en Seine-et-Marne. Donc il est important de concrétiser nos interventions dans l'association ELIZ qui est l'entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses pour un montant de 55 309 euros répartis en une cotisation 10 309, d'une participation au fonctionnement de l'entente 35 000 et une subvention d'équipement de 10 000.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour lutter contre le tigre ? Très bien.

N° 1/21

M. LE PRÉSIDENT. 1/21, c'est la convention de partenariat pour la création d'un pôle de formation dans le pays de Meaux. Jérôme.

M. GUYARD. Oui, la communauté du Pays de Meaux porte ce projet de centre de formation sur les métiers de l'aérien en partenariat avec la région Ile de France, le Département, ADP, Air France Industries, Dassault Aviation, plusieurs organismes de formation dans ce domaine et qui prend appui également, entre autres, sur les deux campus de métiers qualifications de l'aéronautique et spatial 4.0 à l'Université d'Evry et le hub aéroportuaire et des échanges internationaux Grand Roissy Le Bourget sur l'université Paris 8. Une convention de partenariat a été élaborée afin de matérialiser l'engagement des partenaires autour de ce projet de très nombreux partenaires. On aura l'occasion de revenir sur ce gros dossier mais aujourd'hui un accord-cadre sur cette convention est proposé à la signature du département.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui, Marianne.

Mme MARGATÉ. Oui, merci Monsieur le Président. Concernant ce mémoire, il est intéressant qu'un tel partenariat se conduise dans notre département sur des questions de formation qui sont essentielles. Moi, je souhaiterais porter au débat une question qui me semble assez peu prise en compte dans ce partenariat. C'est la question du rabattement des transports en commun pour nos jeunes, c'est-à-dire que je vois dans la convention que cette question est précisée pour la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Je précise :"coordination des liaisons transports en commun bus, SNCF". Je pense qu'il serait bon que le Département s'intéresse de très près à cette question c'est-à-dire quel rabattement vers Meaux. Je réitère ma demande sur la question de l'arrêt de la ligne 20 Seine-et-Marne Express sur la gare de Mitry Claye qui est une gare intermodale qui sert dessert l'ensemble des villages de la commune de Mitry Mory et de l'ensemble du nord du canton. Donc, je pense que la question du rabattement vers Meaux est une vraie question. La question du rabattement vers la plateforme aéroportuaire également, et celle de AFMAE à Bonneuil. Je pense que cette question pour que ce centre de formation serve l'ensemble de notre territoire et particulièrement le Nord puisqu'il y aura cette proximité avec les centres de formation, il faut que la question des transports soit prise en compte. J'alerte sur le fait, que ce soit le canton de Mitry Mory, mais c'est vrai pour le canton de Claye Souilly ou de Villeparisis. À un moment donné, nous soyons entre une plate-forme et un centre de formation mais auquel on ne peut accéder avec difficulté à l'un et à l'autre. Et ce serait vraiment dommageable pour nos jeunes, pour l'accès à l'emploi, l'accès à la formation. Aujourd'hui, les transports Vers Meaux sont extrêmement compliqués de notre secteur. Il est beaucoup parlé du T4 dans cette mémoire. L'enquête publique n'a pas eu lieu, mais ça va arriver. Monsieur le Président, vous aviez obtenu du préfet de région une instance de dialogue et de coordination, je sais plus le terme. Je voulais savoir s'il était possible que les conseillers départementaux des cantons les plus proches puissent y participer puisque nous aurons à connaître, dans nos communes… Je parle pour le canton de Mitry Mory, mais c'est vrai pour d'autres cantons limitrophes. En tout cas, le canton de Mitry Mory très clairement puisque c'est sur le canton de Mitry Mory que ce T4 va s'implanter. Un bouleversement majeur en termes d'aménagement, en termes d'habitat, en termes de problématiques très fortes qui ont été soulevées sur les questions de transports en commun d'axes routiers et il serait bon qu'on puisse, nous également être présents sur ces questions en tant que conseillers départementaux directement concernés. Et je souhaiterais, mais je pense que ça ne pose pas de problème, vous aviez adressé vos remarques dans le cadre de la concertation qui s'est menée pour qu'on puisse en avoir connaissance, que cette lettre puisse être diffusée sur la base d'un travail qui avait été fait dans le cadre de Seine-et-Marne ensemble, mais que la lettre officielle puisse nous être transmise. Donc voilà, une remarque sur la question des transports sur le centre de formation. Ne laissons pas ouvrir un centre sans que cette question soit traitée et pas à l'échelle seulement

du Pays de Meaux. Je suis désolée, entre la plate-forme et le Pays de Meaux, c'est tout le nord de la Seine-et-Marne qui est concerné et ces deux demandes concernant le T4. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Olivier.

M. MORIN. Oui, pour abonder et répondre en même temps à Marianne MARGATE, ce point-là a bien entendu été examiné. L'allusion qui est faite dans les annexes, c'est justement pour permettre une meilleure desserte de tous les endroits qui iront à Meaux sur ce centre de formation. Justement, par rapport à la ligne 20, on a demandé que soient revus les cadencements et les lieux d'arrêt. Sur cette ligne-là, la question est déjà posée. Bonneuil également. Donc, je tenais à rassurer Marianne MARGATE que cela n'a pas du tout échappé à ceux qui ont imaginé cette belle convention.

M. LE PRÉSIDENT. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Président. Je voudrais juste redire ce que j'ai dit en commission. Evidemment, me féliciter de cette convention de partenariat qui est à la fois une grande attente des entreprises du pôle de Roissy, mais qui va justement aussi favoriser le devenir de nos jeunes et notamment à travers les deux lycées concernés de Meaux. Mais, je compte bien que le Département qui est aussi moteur sur les questions de formation et d'enseignement supérieur sur le département, n'oublie pas le pôle de Villaroche sur lequel il y a aussi une réflexion similaire aujourd'hui avec les communautés d'agglomération de Melun Val de Seine et Grand Paris Sud, sur ces questions également de formation des métiers de l'aérien et autour de l'aérien, des métiers connexes. Je crois qu'il est intéressant justement qu'il y ait une vraie complémentarité, que ces deux territoires ne soient pas évidemment concurrents, mais au contraire donnent une attractivité forte de notre département sur les métiers de l'aérien, à la fois pour le pôle de Roissy mais aussi pour le pôle de Villaroche qu'il ne faut pas oublier dans la boucle.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a encore une intervention.

M. CORNEILLE. Oui, ce dossier a fait évoquer le T4. Nous en avons déjà parlé, beaucoup, lors d'une réunion que nous avons eue avec Seine-et-Marne ensemble. Je pense qu'il faudrait que notre assemblée se saisisse véritablement de ce sujet de problème du T4. Pourquoi ? Le T4, c'est 50 millions de passagers, à terme, en plus sur l'aéroport Charles de Gaulle. C'est-à-dire c'est Orly. En fait, c'est un deuxième aéroport qu'on construit et on le construit en Seine-et-Marne puisqu'il sera construit sur les communes du Mesnil Amelot et de Mauregard. 50 millions de passagers ce sont 50 000 emplois directs, 200 000 indirects pour la Seine-et-Marne. Et 50 000 emplois directs, ça veut dire que ceux qui vont travailler sur ce nouvel aéroport, en grande partie, vont habiter à proximité, c'est-à-dire soit dans le Val d'Oise, soit en Seine-et-Marne. Donc, le territoire du Nord-Ouest sera peut-être un peu bouleversé avec un apport de population très important qui ira jusqu'à Meaux, j'en conviens, Villeparisis, sans doute plus bas. Comment dans les 10 ou 15 ans qui viennent, les communes vont-elles pouvoir accueillir une population importante avec des infrastructures qui elles ne sont pas à la hauteur dès maintenant. Je crois qu'il faudrait que notre Département se saisisse du problème parce que le Département ne va pas pouvoir tout supporter et les communes pas davantage, encore moins. Or elles vont devoir accueillir. Il va falloir des écoles, il va falloir des collèges, il va falloir des gymnases, il va il va falloir des salles de spectacle dans les 15 ans qui viennent. Et si on veut regarder loin, il faut regarder maintenant. Pourquoi ne pas s'adresser directement à l'Etat puisque c'est de lui qu'il s'agit ? Il a su, il y a plusieurs décennies s'occuper des villes nouvelles Melun Sénart et Marne la Vallée. L'Etat ne peut pas laisser le Département et les communes livrés à elles-mêmes. Il faut qu'il intervienne. Je crois que notre assemblée, c'est son rôle, c'est de son pouvoir, d'interpeller l'Etat pour que le T4 soit accompagné par l'Etat directement afin que les infrastructures et tout ce qui accompagne le développement urbain de cette nature arrivent jusqu'à nous. Je souhaite donc que ce soit mis à l'ordre du jour de notre assemblée le moment venu.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, pour répondre à Denis, la liaison entre Meaux et Villaroche, on l'a demandée et on sera très vigilant pour qu'elle existe. Pour répondre à la fois Marianne et Bernard, deux points. D'abord, j'ai obtenu du préfet de région justement qu'un comité de suivi dans lequel l'ensemble des élus et en particulier le Départements, soient présents pour justement avoir une certaine cohérence et une vision du développement et de la responsabilité des uns et des autres. Quand je parle de responsabilité, c'est bien ce qui vient d'être évoqué par Bernard, c'est-à-dire les infrastructures à venir. C'est un premier point. Deuxième point avec ADP, il va être négocié une convention avec ADP en direct mais également ce qui est à l'extérieur d'ADP pour justement avoir aussi une vision claire, si possible, et cohérente du développement pour qu'à la fois d'un point de vue de la formation, du transport, du logement, la Seine-et-Marne puisse en bénéficier et ne pas subir les nuisances. Donc, on est d'accord tout à fait sur les principes. La négociation, ADP est d'accord pour la passer. Il voit avec ses principaux partenaires comment l'élargir pour que nous ayons notre mot à dire et que l'on trouve avec l'Etat et les entreprises les financements nécessaires pour accompagner l'évolution de ce secteur qui, effectivement, va subir un certain nombre de bouleversements. L'idée est justement que ces bouleversements n'entravent pas la qualité de vie des habitants aujourd'hui. Pour la formation, parce qu'on évoquait les problèmes de transports sur le canton de Mitry. C'est vrai, mais il n'y a pas que le canton de Mitry dans la vie, il y a aussi l'ensemble des autres Seine-et-Marnais qui pourraient bénéficier de cette formation et de la création d'emplois. Je crois qu'ils ont vu un peu à la baisse. Ce sont 45 000 emplois, mais c'est déjà considérable. 45 000 emplois directs. Donc, on a déjà évoqué un peu avec ADP comment faire. Il peut y avoir des gens du Sud, de l'Est et l'Ouest. Il est hors de question qu'ils puissent faire les trajets tous les jours. Donc, voir comment on pouvait accueillir ces jeunes en formation, ou moins jeunes, en limitant le problème du transport. Donc, on a évoqué des problèmes de logement pour des gens qui seraient en formation, etc. Voilà, des solutions adaptées à chaque cas. Bien sûr, ça n'est pas le cas de Mitry, puisque là, c'est plus un problème de transport mais il y a aussi d'autres problèmes qui se posent par rapport à cette formation pour que ce site de formation et les autres qui pourraient être créés bénéficient à l'ensemble des Seine-et-Marnais. Donc, tout ça est en cours de réflexion. Le moment venu, bien évidemment, il y aura une discussion plus complète avec l'Etat et avec ADP pour que la Seine-et-Marne soit vraiment très présente dans ce développement futur.

Je ne sais plus si on a voté ou pas. Tout le monde est d'accord ? Merci. Je crois qu'on a terminé les rapports 1 et je vous propose d'attaquer les rapports numéro 2.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Donc, on commence par la refonte des fiches de critères de modulation du régime indemnitaire des agents hors RIFSEEP. Andrée.

Mme ZAIDI. Mise en place en 2008, les fiches de critères permettant la modulation du régime indemnitaire ne correspondent plus aujourd'hui, ni aux missions des agents, ni aux attentes du Département. Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2019, le Département s'est engagé à revoir ses fiches en vue de la campagne EAE de fin 2019 dans une optique de rationalisation et d'équité par rapport aux agents s'étant vu appliquer leur RIFSEEP. Trois filières restent encore concernées par ces fiches : la filière médico technique, la filière médico-sociale et la filière technique. Il est proposé de rapprocher les éléments pris en compte pour fixer le coefficient des primes des éléments pris en compte dans le cadre du RIFSEEP. Dans ce cadre, un coefficient minimum sera garanti en fonction du poste occupé par l'agent comme dans le cadre de l'indemnité de fonction. Même chose pour le CIA. Dans la perspective de mettre en place un minimum garanti de régime indemnitaire en lien avec les fonctions occupées par les agents, il est donc proposé de modifier des fiches de critères de modulation. Les agents dont le coefficient de primes dépasse le taux maximum percevront le différentiel via une indemnité de maintien qui sera résorbé au fur et à mesure des gains salariaux de l'agent. La mise en œuvre sera effective au 1er janvier 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur cette refonte ? Abstention de Marianne.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. 2/02. Toujours Andrée.

Mme ZAIDI. Suite à la parution de l'arrêté du 14 février 2019 portant application du RIFSEEP au Corps des ingénieurs des ponts eaux et forêts portant création d'un régime indemnitaire, le RIFSEEP, il est proposé de le transposer aux ingénieurs en chef à compter du 1er juillet 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des Finances Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Bien le 2/03, fixation des taux de promotion, Andrée.

Mme ZAIDI. La mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations, PPCR, a pour objet de revaloriser la carrière des agents par la modification des grilles indiciaires, des cadres d'emploi et des modalités d'évolution au sein de ces derniers. À compter de 2019, ces évolutions se caractérisent par la création d'un grade terminal accessible par voie d'avancement dans les cadres d'emploi des conseillers socio-éducatif, des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants et par le passage de la catégorie B à la catégorie A pour ces deux derniers cadres d'emploi. Outre ces évolutions, le cadre d'emploi des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux voit pour la première fois en 2019 des agents promouvables au grade d'avancement principal. Pour tous les autres cadres d'emploi du personnel du département, le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions exigées pour cet avancement d'un taux de promotions. Ces taux de promotions sont fixés par l'Assemblée délibérante après avis du comité technique. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de fixer les taux de promotions pour l'accès aux grades suivants : pour le conseiller hors classe socio-éducatif 10 pour au titre de la voie au choix. Pour les assistants sociaux éducatifs de classe exceptionnelle : 100 % au titre des deux voies avec examen professionnel et 10 % au titre de la voie au choix. Pour les EJE de classe exceptionnelle 100 % au titre des deux voies avec examen professionnel et 20 % au titre de la voie au choix. Et pour les moniteurs éducateurs et intervenants familiaux principaux, 100 % au titre de la voie avec examen professionnel et 50 % au titre de la voie au choix.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Pas de problème particulier sur ces taux de promotion ? Parfait.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04, c'est la mise à jour du tableau des emplois. Andrée.

Mme ZAIDI. Dans le cadre des modifications d'emploi nécessaires à l'évolution des besoins de la collectivité, nous avons la modification de 22 emplois permanents visant à permettre l'évolution des profils de poste pour favoriser le bon fonctionnement des services. Dans le cadre des créations d'emplois nécessaires à l'évolution des besoins de la collectivité, nous avons la création de deux emplois d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement à temps complet dans le cadre de l'ouverture du collège définitif Lucie Aubrac a Montévrain. Dans le cadre des créations d'emplois non permanents, nous avons l'accroissement temporaire d'activité où nous proposons la création de 12 emplois non permanents pour une durée d'un mois et selon la nature des missions, ces emplois seront créés en référence aux cadres d'emplois suivants : attachés ou ingénieurs, rédacteurs ou techniciens ou assistants de conservation patrimoine ou adjoints administratifs ou adjoints techniques ou adjoints du patrimoine.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Pour les finances Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d’accord ? Très bien.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, c'est la convention entre ID77 et le Département. Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Oui, merci Président. Le présent rapport a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise à disposition de moyens matériels et de services au profit d'ID77 pour les années 2019, 2020 et 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Xavier ne prend pas part au vote toi. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/06, convention avec l'Etat pour la dématérialisation. Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Le présent rapport a pour objet d'acter la désignation d'un nouvel opérateur de télétransmission électronique des marchés publics du Département par la signature avec l'Etat d'un avenant numéro 2 à la convention concernant la dématérialisation du contrôle de légalité des actes administratifs du Département. Ce qui se fait également via la plateforme Maximilien qui mise en place depuis un petit moment au Département.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord.

N° 2/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/7, c'est l'acquisition d'une emprise foncière. Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Dans le cadre du projet de reconstruction du centre d'exploitation de Bray sur Seine, l'opportunité se présente pour le Département d'acquérir une emprise foncière dans la zone d'activités économique du parc de Choyau à Jaulnes. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'acquérir les parcelles cadastrées section ZE numéro 47 et 51 P pour une surface totale de 6 489 mètres carrés au prix de 120 000 euros hors frais de notaire. Cette proposition est faite par la communauté de communes, petite précision.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine pour les finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous attaquons les 3. Et donc, cela concerne un avenant pour le transport scolaire. Xavier.

M. VANDERBISE. Monsieur le Président, mes chers collègues, Bonjour. Compte tenu d'une erreur matérielle il vous est donc proposé un nouvel avenant à la convention de délégation de compétence de transport scolaire. Cet avenant numéro 7, validé par le conseil d'administration d'Ile de France Mobilité le 9 octobre 2018 permettra, lorsque le Département l'aura adopté, le versement d'une recette de 405 411,13 euros par Ile de France Mobilité au Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cet avenant ? Très bien.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Nouvel abonnement pour la DSP du PAM.

M. VANDERBISE. Voilà. Dans le cadre de la révision du règlement régional PAM troisième génération, IDFM accepte que le Département de Seine-et-Marne mène pendant trois mois une expérimentation pour la desserte de deux établissements sociaux et médico sociaux seine-et-marnais. On vous demande d'approuver ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/03, ce sont les transports à la demande du Val Briard. Xavier.

M. VANDERBISE. En gros tout est dit. Il est soumis aujourd'hui à l'Assemblée départementale un projet de convention relative à la poursuite du soutien financier apporté par le Département aux services de TAD Proxi Bus du Val Briard organisé par la communauté de communes du Val Briard.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc pour les finances.

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/04, un avenant pour la ligne express 7.

M. VANDERBISE. Ce rapport a pour objet de permettre à la communauté de communes de la Brie Nangicienne d'intégrer par avenant la convention relative au réseau de transport Seine-et-Marne Express et Montois en substitution de la ville de Nangis. Il prévoit également un redimensionnement du service Nangis bus et la création d'une ligne virtuelle Saint-Just en Brie Nangis. Cet avenant n'a aucune incidence financière pour le Département.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis favorable, Monsieur Le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Avis favorable.

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/05, c'est une demande de subvention.

M. VANDERBISE. Voilà. Dans le cadre du projet du pôle gare de Verneuil l'étang, le Département va réaliser des aménagements de voirie sur la rue de la gare, la RD 47 et la RD 47 E1 entre le centre national des ponts de secours et le carrefour avec la rue Jules Guesde, la RD 99. Le Département sollicite une subvention auprès d'île de France Mobilités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je vous propose de passer aux 5 et peut-être aux 6 avant de déjeuner. Comme ça, on gardera le 4 pour le dessert.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Bon. Sur le 5/01, c'est la mise en place d'une enveloppe pour les collèges. Véronique.

Mme VEAU. Le Département souhaite mettre en place un nouveau dispositif qui permettra d'attribuer aux 128 collèges de notre département une enveloppe afin qu'ils puissent réaliser des travaux dans leur établissement. Ce nouvel outil pourrait permettre de développer l'activité locale tout en effectuant des travaux bien souvent reportés car non liés à la sécurité et à la pérennité des biens immobiliers, par conséquent jugés non prioritaires. À ce jour, il convient donc d'approuver les principes de ce nouvel outil, son règlement d'intervention et sa convention cadre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. C'est quelque chose qui est très attendu par les collèges. Ca va leur donner une souplesse et une réactivité plus importante.

Mme VEAU. Cela va contribuer aussi à faire travailler les artisans locaux de proximité et d'intervenir rapidement.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, est-ce qu'il y a des problèmes sur cette délibération ? Non.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. 5/02, c'est l'ajustement de la dotation globale de fonctionnement des collèges. Véronique.

Mme VEAU. Voilà comme chaque année, on réajuste on va juste en fonction des effectifs de chaque collège. Donc la dotation globale de fonctionnement des collèges 2019 d'un montant total de 8 674 033 a été attribuée le 27 septembre par l'Assemblée départementale. Cette attribution a porté sur 90 % du forfait élève dans l'attente des données définitives sur leurs effectifs scolaires. Le présent rapport a pour objet d'établir la dotation définitive de fonctionnement en fonction des effectifs réels constatés.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ? Merci.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/03. Cantineo 77. Véronique.

Mme VEAU. Le bilan de l'année 2017-2018, ainsi qu'un bilan d'étape de l'année 2018-2019 du dispositif cantineo au 77 qui permet de faciliter l'accès aux services de restauration scolaire des collégiens issus des familles les plus modestes par la prise en charge d'une partie du coût du repas, de reconduire le dispositif par la rentrée 2019, de se prononcer sur le règlement départemental de cantineo aux 77 et d'approuver la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne nécessaire à la mise en œuvre de cette politique pour la rentrée 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Virginie.

Mme THOBOR. Merci Patrick. Je souhaitais remercier l'ensemble des services pour nous nous avoir transmis ce bilan qu'on attendait avec beaucoup d'impatience. J'ai quelques remarques à faire notamment sur le nombre de bénéficiaires qui, même si on peut se satisfaire de l'évolution par rapport à l'année dernière, reste quand même en deçà de l'ancien dispositif. On touchait plus de 10 000 bénéficiaires il y a deux ans. Je voulais aussi attirer l'attention sur l'écart quand même entre les potentiels bénéficiaires de ce dispositif et les effectifs réels qu'on constate dans les services. Et je voulais quand même faire des propositions sur le fait de revoir ce dispositif pour mieux accompagner les familles notamment qui bénéficient d'un certain nombre de minima sociaux, puisqu'on voit bien qu'aujourd'hui la question du quotient est quand même posée. Je rappelle qu'un quotient tel qu'il est proposé au maximum à 600 euros, c'est quand même pour un couple deux enfants, ça correspond à des revenus qui sont autour de 1 800 euros par mois pour un couple deux enfants. Aujourd'hui, il me semble que le fait d'accéder à un bien qui est vital, qui est quand même le fait de manger tous les jours un menu équilibré dans nos restauration scolaire me semble un choix stratégique. Donc, je souhaiterais éventuellement qu'on travaille autour d'une proposition de la mise en place d'un quotient familial spécifique plutôt adapté à chaque situation individuelle des familles éventuellement, avec une proposition de progressivité par rapport aux revenus de manière à aider peut-être un peu plus les familles qui sont vraiment sur le seuil de pauvreté. Parce que quand on a un salaire, un quotient à 300 euros, ce qui équivaut au premier échelon de l'aide, on peut quand même se poser la question de 50 euros par mois. Ça reste encore beaucoup pour pouvoir simplement accéder à un repas de qualité dans la restauration. Voilà, en tout cas je serai volontaire pour travailler sur l'évolution de ce dispositif pour favoriser la prise en charge peut-être de meilleure ampleur des familles qui bénéficient aujourd'hui d'un certain nombre de contraintes financières.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis d'accord sur le principe. On peut regarder. Je propose une petite réunion avec Véronique et Daisy pour étudier ces propositions et bien évidemment après voir les impacts.

Mme LUCZAK. Je voudrais juste revenir, et on en a souvent échanger avec Virginie. L'objet c'est d'avoir une poursuite, pour l'instant, de la convention. On travaille avec les services et on associera, on fera une réunion ensemble. Toujours est-il que depuis 2015 où on était à 10 138 collégiens, aujourd'hui on a 8 551. Donc, on a réduit l'écart. Et depuis 2016, 2017 et 2018, on augmente le nombre de bénéficiaires. Il ne faut pas oublier que le coût d'un repas dans un collège est d'environ 10 euros. Aujourd'hui, le coût du repas, il est bien moindre. Le coût de cantineo, bien sûr, c'est pour accompagner les familles les plus défavorisées, mais quelque part jamais rien n'est gratuit. Donc, on travaillera sur les critères, parce que l'idée, on le sait bien, et à travers notre projet de plate-forme d'approvisionnement des collèges, c'est aussi pour être garant que chacun des collégiens ait un vrai repas. Parce qu'on sait très bien que ce n'est pas toujours une question de revenus, c'est aussi une question d'organisation à la maison. Parfois, ils arrivent et ils n'ont pas déjeuné le matin. Donc, on essaye aussi d'avoir cet accompagnement.

Mais, on y travaille et à chaque fois on fait même des repêchages parce que chaque commission permanente on reprend et on reverse aux familles.

Il faut savoir aussi qu'il y a toujours une commission de rattrapage pour les familles sur des événements. On a souvent des populations qui n'ont pas de visibilité à court terme déjà. Donc on peut avoir des variations de revenus d'un mois à l'autre. On en a bien conscience également. Donc, oui on y travaille. Oui, c'est notre volonté. De toute façon, tu seras associée à cette commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Marianne.

Mme MARGATÉ. Oui, je partage ce qu'a dit Virginie puis je comprends bien le travail qui est fait sans conteste sur ce dispositif. Pour autant, je pense qu'en effet et je partage ce qu'a dit Virginie, je pense que se réinterroger dessus serait utile. Pour donner un éclairage, une famille relevant du quotient familial inférieur à 300 euros, je ne sais pas combien ils touchent dans le ménage, mais là on atteint des familles pauvres, très clairement. Et lorsqu'on doit débourser… J'ai fait le calcul pour les collèges que je connais du canton de Mitry Mory. À Mitry Mory, il doit payer 73 euros pour le premier trimestre et à Otis, 81,95 euros. Quand on a ces revenus-là, débourser 73 euros en prenant en compte évidemment l'aide Cantineo, c'est une sacrée somme pour des ménages très clairement en situation de pauvreté.

Derrière les chiffres de ces quotients, évidemment il y a des situations de revenus qui seraient bon d'ailleurs qu'elles puissent apparaître dans le bilan pour qu'on puisse l'apprécier en connaissance de cause. Je note aussi que depuis la mise en place de ce dispositif, on le constate tous dans nos conseils d'administration, les tarifs cantine augmentent. Ici dans cette instance, nous votons également des pourcentages d'augmentation et le montant d'aide, lui n'augmente pas. Donc, on arrive à un écart de plus en plus important entre le tarif réellement payé et l'aide apportée par le Département. Donc, ça pose question que cette aide Cantineo ne soit pas revalorisée à hauteur des pourcentages qu'on autorise dans cette assemblée. Je partage complètement l'idée de retravailler un plafond supplémentaire. Celui de 650 euros exclue de nombreuses familles modestes. Et le passage au quotient familial CAF qui intègre des prestations sociales notamment comme l'APL qui n'ont rien à voir avec le paiement d'une cantine mais qui parlent bien de logement ont exclu de nombreux de nombreux ménages. Donc, il y a ce seuil de 650 qui exclut de trop nombreuses familles modestes seine-et-marnaises. Je suis également disponible pour travailler à cette analyse et aux propositions.

Mme LUCZAK. Donc, tu seras conviée également à ce groupe de travail. Mais je pense qu'on a plusieurs critères. Le coefficient ne suffit pas. Il faut voir le dispositif totalement et on en reparlera.

M. LE PRÉSIDENT. Merci donc, on prévoit un groupe de travail pour faire un bilan et pour voir quelles améliorations nous pourrions apporter. Je vous propose de voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Très bien.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/04, c'est une convention de partenariat avec la Fondation pour la mémoire de la Shoah. C'est Véronique.

Mme PASQUIER. Les attentats qui ont touché la France ces dernières années et dont la Seine-et-Marne a été aussi le théâtre ont rappelé la nécessité de combattre et de mobiliser l'ensemble des jeunes, notamment les collégiens, contre la montée de la radicalisation religieuse et le repli communautaire. Dans ce climat, le devoir de mémoire apparaît pour le Département comme un axe fondamental de l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre ensemble et contribue à la consolidation d'un socle de valeurs républicaines particulièrement auprès de nos collégiens. Le Département et la Fondation pour la mémoire de la Shoah ont donc décidé d'établir une convention cadre de partenariat afin de coordonner leurs actions à destination des collégiens et des équipes éducatives seine-et-marnaises. Le département s'engage donc à verser en faveur du mémorial au titre de ces actions, une participation financière sous forme d'une subvention annuelle de 35 000 euros après évaluation commune des actions réalisées au cours de l'année scolaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Virginie.

Mme THOBOR. Bien sûr, on est d'accord. Moi, je souhaiterais que cette initiative puisse en faire découler d'autres. Notamment, moi je suis très sensible à la question de la lutte contre l'esclavage et notamment le devoir de mémoire qu'on peut avoir aussi sur ces questions-là. Ça rentre dans les programmes scolaires, et il me semble important aussi que sur ces questions et notamment la lutte contre l'esclavage, on puisse avoir aussi ce devoir de mémoire en partenariat avec les associations du département qui portent cette ambition-là. Cela permettrait en même temps de valoriser nos territoires d'outre-mer. C'est un appel aussi à ce travail-là.

M. LE PRÉSIDENT. Bien merci. Tout le monde est d'accord pour signer cette convention ? À ce moment-là, cette convention sera signée mardi après-midi À l'ADF. Si certains d'entre vous souhaitent y participer, bien évidemment, ils sont les bienvenus et ils se rapprochent de Gilles pour voir en fonction de vos possibilités. Ce que je vous propose c'est d'arrêter la séance maintenant et que nous nous retrouvions vers 14 heures 30 pour terminer les mémoires 4 et 6.

M. MORIN. Oui, avant de passer déjeuner, je ne sais pas si tu en a parlé en début. Il y a une exposition dans le hall et ça concerne la préfiguration du festival du patrimoine. Donc c'est une artiste, Isabel Tabellion, qui a fait des photos des éléments remarquables du patrimoine de notre département et qui sera itinérante tout au long du festival du patrimoine. Je vous invite à regarder. Elle vous remettra en fin de séance le programme du festival.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier de cette précision. À tout de suite.

La séance est suspendue de 13 heures à 14 heures 22.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons reprendre le cours de nos travaux avec un rapport qui est important puisque c'est le schéma des solidarités. Je passe la parole à Bernard.

M. COZIC. Réaffirmé par les récentes lois relatives à la décentralisation dans son rôle de chef de file des solidarités, le Département de Seine-et-Marne définit, pilote et met en œuvre des politiques d'aides et d'actions sociales et médico-sociales. Dans la continuité du livre blanc Seine-et-Marne 2030, il est des projets engagés depuis 2015 dans le champ des solidarités. La construction d'un schéma des solidarités s'inscrit dans les grandes d'orientations 2015-2021. Ce schéma définit les orientations politiques et stratégiques du Département en matière de solidarité pour les cinq ans à venir pour l'ensemble des champs d'insertion professionnelle et sociale, protection de l'enfance, protection maternelle et Infantile et petite enfance autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Si le Département s'est doté de schémas sectoriels, la démarche de ce document d'orientation est innovante et ambitieuse en ce qu'elle couvre pour la première fois l'ensemble des politiques des solidarités. La philosophie du schéma des solidarités peut se résumer en deux principes clés qui seront au cœur de l'action du Département et de ses partenaires tout au long de sa mise en œuvre. D'une part la co-responsabilité et ce, autant avec les partenaires qu'avec les personnes accompagnées sur la base de principes partagés, et d'autre part, l'autonomie des personnes afin de rendre le citoyen acteur de sa propre vie. Par sa transversalité, le schéma des solidarités permettra au département d'apporter une vision unifiée et cohérente de l'action sociale départementale tournée vers les mêmes objectifs : accompagner, protéger et rendre autonomes.

Il contribuera ainsi à rendre le Département plus alerte et vigilant dans la politique et dans le pilotage de la mise en œuvre des politiques dont il est chef de file. À permettre au Département d'être plus présents auprès des Seine-et-Marnais pour favoriser un juste accès à leurs droits. À renforcer l'agilité et l'innovation du Département en matière d'accompagnement des personnes. Le schéma de solidarité qu'il est proposé d'adopter court sur la période 2019 2024. Merci.

Je voudrais remercier l'ensemble des services ainsi que la des directions des solidarités et l'ensemble de nos partenaires qui ont été très présents pour élaborer ce schéma.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, avez-vous des questions ? Oui, Julie.

Mme GOBERT. Merci pour ce travail, mais nous voyons beaucoup de bonnes intentions qu'on partage comme accompagner, protéger et rendre autonomes. Mais, on trouve que ce document qui fait 18 pages manque réellement d'ambition, puisque on ne saurait trop rappeler que c'est effectivement la première des compétences de notre Département, de notre collectivité, que ce champ des solidarités.

En l'occurrence, il y a deux choses sur lesquelles… Certes, elles sont évoquées mais on ne voit pas forcément d'actions concrètes qui vont beaucoup plus loin. Déjà l'accès au droit. Nous on parle tout simplement de droit parce qu'on sait que beaucoup de nos citoyens ne font pas forcément les démarches nécessaires pour X raisons de pouvoir avoir accès à ce droit. Parce qu'il y a de l'éloignement, parce que c'est compliqué d'aller sur les ordinateurs, etc. D'autre part, on trouve que ça manque d'ambition aussi dans la manière de percevoir à la fois le présent et l'avenir. De prévoir l'avenir, comme le disait le Président ce matin. Il y a notamment une absence d'objectifs en lien avec les enjeux démographiques. Alors on a parlé, notamment, de l'apport sans cesse nouveau de nouveaux habitants, mais aussi du vieillissement de notre population sur le territoire. Et on sait que c'est une question centrale et c'est une question centrale sur laquelle on reviendra d'ailleurs dans les autres dossiers aujourd'hui.

C'est pour cela qu'effectivement qu'on partage, mais nous avons de réelles interrogations. Et donc, nous nous s'abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois que la qualité d'une politique ne se juge pas au nombre de pages. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Et je crois que le document qui vous est présenté montre très bien la marche dans laquelle nous souhaitons aller, que Bernard a bien définie. Ça a été un gros travail de concertation, bien sûr mené par nos services que je remercie avec les différents acteurs de l'action sociale dans le département qui ont tous approuvé ce type de démarche et qui pensent tous que ça va être quelque chose qui va permettre d'améliorer l'efficacité du travail qui est actuellement réalisé.

Voilà, donc que je ne partage pas vos inquiétudes et je pense qu'au contraire c'est une grande ambition. D'ailleurs je crois que nous sommes le premier Département à mettre en place ce type de schéma unique des solidarités, ce qui montre à la fois notre volonté et notre innovation dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Mme THOBOR. C'est vrai que j'aurais aussi souhaité compléter un peu l'intervention de Julie notamment sur deux axes. C'est la question de l'autonomie des usagers. Je voudrais insister sur la logique de résultats, des objectifs de résultats et notamment la question que l'on n'évoque jamais, qui est la question de la sortie positive d'une fragilité. Je pense que dans ce document-là, on a des objectifs, on a les intentions mais on n'a pas le résultat attendu de la politique. J'aurais aimé que dans un schéma justement il y ait un vrai positionnement sur les résultats attendus, en termes de bénéfices pour les usagers en question.

La deuxième intervention que je voulais faire sur la question de l'autonomie, c'est sur les dangers aujourd'hui du tout numérique. Parce qu'aujourd'hui, c'est un levier de fragilité puisque mine de rien… La réalité aujourd'hui des CCAS quand on le vit, moi je suis vice-présidente du CCAS. Aujourd'hui, on voit une augmentation du nombre d'accompagnements simplement pour l'ouverture des droits, sur l'accompagnement au numérique. Parce que c'est une réalité. Aujourd'hui, il y a une vraie fracture numérique et notamment quand on va vers l'accès au droit, c'est un frein aujourd'hui à l'accès au droit. L'autonomie c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faut qu'elle soit accompagnée. Et j'alerte aussi sur les dangers de la fragilité et notamment de la fracture numérique.

Voilà. Aujourd'hui, ça fait partie des sujets d'inquiétude qu'on a dans les CCAS puisqu'une partie de l'accompagnement des usagers est simplement déjà organisée sur l'accès aux outils en ligne.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis d'accord sur le fait qu'il ne faut pas tout dématérialiser. Bien évidemment il y a une partie de la population qui ne maîtrise pas ce genre de choses et il ne faut pas les exclure des droits auxquels ils pourraient prétendre donc là-dessus on est bien d'accord, on est bien en phase. Quant aux logiques de résultats, là on est bien dans un schéma un schéma qui après va se décliner par un certain nombre d'actions et ces actions auront bien sûr des indicateurs qui nous permettront de valider et de voir si les actions mises en place sont profitables ou pas.

Et donc, après, il y aura obligatoirement des ajustements qui permettront d'être au mieux de l'efficacité que nous voulons développer par ce schéma. Donc, là, on est bien sur un schéma. Et après, il va y avoir une déclinaison d'action avec des indicateurs qui sont indispensables pour juger de l'efficacité des politiques que nous mettons en place.

Alors quels sont ceux qui sont contre ? Très bien merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. C'est la convention avec l'Etat pour le plan pauvreté. Bernard.

M. COZIC. Oui. Chef de file des solidarités, le Département est le premier acteur des solidarités en Seine-et-Marne, jouant un rôle primordial dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide d'actions sociales et médicosociales. A ce titre, il s'est pleinement emparé de ce sujet depuis 2015 en portant une politique ambitieuse en matière de solidarité, et à partir de septembre 2018 en engageant dans l'élaboration d'un schéma de solidarités visant à développer une vision unifiée et cohérente de l'action sociale départementale, particulièrement centrée sur les questions de l'accueil et de l'accompagnement des publics y compris les plus fragiles.

Dans le même temps, l'Etat a présenté le 13 septembre 2018, une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie comporte une contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi avec le Département qui intervient sur les sujets dont certains sont des compétences obligatoires des départements. Il doit être signé au plus tard le 30 juin 2019.

Les crédits apportés par l'état à la Seine-et-Marne seront alloués via un fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Pour 2019, il s'élève à 852 000 euros. Les 750 000 euros prévus dans le fonds d'appui aux politiques d'insertion sont maintenus. Sur la période 2019-2022, les crédits proposés par l'état s'élèvent à 8,8 millions d'euros alors que le Département à lui-même engagé des projets ambitieux visant à une action cohérente induisant un effet levier fort pour lutter contre la pauvreté dans l'ensemble de ses champs d'intervention.

Conformément à la circulaire du 18 novembre 2018 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention de la lutte contre la pauvreté, cette convention se compose d'une partie socle dans laquelle les sujets sont prédéfinis et d'une partie à l'initiative du Département. Elle prévoit également de recourir à des indicateurs de réalisation et de résultats. Au titre du pacte de Cahors, seront exclues des dépenses de fonctionnement pris en compte les dépenses supplémentaires exposées dans le cadre de la contractualisation au titre de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté et de même que celle dans le cadre du FAPI. Le caractère additionnel s'appréciant par rapport à 2017.

Les sujets abordés dans la convention concernent, pour la partie socle et selon les notifications préfectorales pour l'année 2019 : l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, financé par l'état à hauteur de 408 000 euros ; la prévention des sorties sèches de l'ASE financée par l'Etat à hauteur de 66 000 euros ; l'accueil social inconditionnel de proximité soit à moins de 30 minutes de transport financé par l'état à hauteur de 110 000 euros ; la généralisation du référent de parcours financés par l'état à hauteur de 80 000 euros.

Ces crédits sont susceptibles d'évoluer en fonction des dotations du plan d'Etat. Ces ajustements interviendront par avenant annuel.

La partie à l'initiative du Département s'élève à 187 195 euros et concerne les initiatives proposées par le Département et qui s'inscrivent dans les objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette somme n'évoluera pas sur l'ensemble de la période. Les crédits initialement attribués dans le cadre du FAPI sont également maintenus et n'évolueront pas. Ils feront l'objet d'une partie spécifique de la convention.

Bien que financièrement limitées, les mesures préconisées par les l'Etat allant dans le même sens que celles contenues dans le schéma de solidarités, et plus globalement dans la politique départementale en faveur de l'accompagnement des plus défavorisés, il est proposé de signer la convention entre l'Etat et le département de Seine-et-Marne, d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui court sur la période 2019-2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Pour les finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT Merci. Avez-vous des questions sur ce plan pauvreté ? Marianne d'abord.

Mme MARGATÉ. Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt une réaction. On mesure, à la lecture de ce mémoire, le bras de fer entre le Département et l'Etat sur la question des montants financiers qui sont faibles, il faut le constater de la part de l'Etat. Moi, ma réaction c'est qu'avec le pognon de dingue que met l'état dans les cadeaux fiscaux et l'allégement des cotisations sociales, je pense qu'il serait plus utile de servir la lutte contre la pauvreté. C'est mon seul commentaire.

M. LE PRÉSIDENT. Julie.

Mme GOBERT. Une intervention qui fait écho à celle de Marianne, c'est un plan bien pauvre pour la pauvreté. D'une part parce que là, on nous enjoint à une contractualisation qui intègre le FAPI qui avait été proposé par le précédent Gouvernement. On sait très bien ce que vaut la contractualisation et notamment le pacte de Cahors et ce que ça a valu pour nos agglomérations qu'ils l'ont signé et de voir que l'Etat ne tient pas ses engagements par la suite.

Ensuite, ce plan pauvreté permet aussi de souligner quelque chose d'important, qui est la non-action sur certains dossiers, et notamment sur le dossier de l'aide sociale à l'enfance, qui est devenu un dossier extrêmement populaire ces derniers temps, notamment suite à la diffusion d'un reportage sur France 3. Mais qui l'est parce qu'on sait à quel point les situations de sortie des jeunes qui ont été suivies par l'ASE est problématique puisqu'on retrouve beaucoup de ces jeunes dans la rue. Mais, le plus problématique c'est qu'effectivement il y avait un projet de loi qui aujourd'hui a été transformé par le Gouvernement pour que les jeunes qui arrivent à leur majorité puissent être suivis par un contrat jeune majeur et qu'il y ait une alliance entre les départements et l'Etat. Comme le disait Marianne, il y a une espèce de bras de fer sur les enjeux de financement qui sont souvent sur le dos des enfants. Et puis, il y a eu un petit amendement qui est passé qui exclut de fait ce qui serait rentré dans l'ASE 18 mois avant leur majorité, ce qui est un scandale de fait.

On sait très bien que derrière les enfants qui sont visés, puisque ce sont quand même des enfants. Ils sont reconnus comme tels. Ce sont les MNA. Alors, cela rejoint peut-être un petit peu ce que nous avons dénoncé à plusieurs reprises ici au niveau du Département. Et puisque vous nous parliez d'innovation, notamment sur les questions des solidarités, on enjoint le Département à être innovant dans la prise en charge de ces jeunes majeurs qui ont été suivis dans le cadre de l'ASE parce que c'est vraiment un enjeu majeur de notre société.

M. LE PRÉSIDENT Je vous rappelle ce que je vous disais tout à l'heure. Nous sommes contraints sur les dépenses de fonctionnement - 1,2 % d'augmentation. Donc il est clair qu'aujourd'hui on n'a pas les moyens sans dépasser 1,2 % de se lancer dans d'autres dépenses non obligatoires.

Alors, cette convention du plan pauvreté. Quels sont ceux qui sont contre. Abstention. Très bien.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. C’est la mise en place d'une plateforme numérique.

M. COZIC. Dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du Schéma Départemental Des Solidarités, il est apparu nécessaire d'accélérer la modernisation des outils départementaux permettant de toucher différemment des publics parfois difficiles à atteindre avec des outils classiques de travailleur social, mais aussi de rendre plus efficiente l'organisation de notre administration et de nos relations avec les usagers et nos partenaires.

Le Département souhaite mettre en place une plateforme numérique afin de permettre à tous les citoyens de prendre rendez-vous en ligne avec la Maison Départementale Des Solidarités. La mise en place de cette plateforme positionne le Département comme un acteur innovant sur le territoire proposant des services numériques à des habitants usagers des MDS.

En effet, cette plateforme permet d'optimiser et de simplifier la prise rendez-vous dans les MDS et concrétise la volonté de l'exécutif de moderniser son administration au service des Seine-et-Marnais. Afin de pouvoir utiliser cette plateforme, il est proposé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt public par la Direction interministérielle numérique et du système d'information de la communication en signant la convention jointe en annexe.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Cathy.

Mme BISSONNNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Oui, Smaïl.

M. DJÉBARA. Petite question d'ordre plutôt technique. Je pense que cette innovation va dans le bon sens, mais est-ce que les usagers ont toujours la possibilité sur place, dans les MDS, d'accéder au site ? Voilà la question.

M. LE PRÉSIDENT. C'est un complément.

M. DJÉBARA. Que ce soit un complément, c'est très bien. Je sais que la tendance, parfois, est à n’être que dans de la dématérialisation. Et on voit bien, parfois que des publics ont du mal à suivre. Parfois, on va un peu trop vite.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d’accord pour cette plateforme ? Parfait.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Toujours la simplification des démarches. Geneviève.

Mme SERT. Merci Président. La prise en charge des personnes en situation complexe de handicap demeure un sujet d'attention majeur. Après la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme sur ce sujet en 2013, le rapport zéro sans solution de M. Denis Piveteau a posé les bases d'une nouvelle approche. Il a initié la démarche « réponse accompagnée pour tous », qui a été étendue à toute la France en 2018. Il faut vous signaler que le Département, en 2017, avait déjà commencé à anticiper. Cette nouvelle organisation vise à faire travailler plus étroitement le Département, la MDPH, l'ARS et la Caisse primaire d'assurance maladie, les associations, les personnes handicapées et leurs familles.

L'ambition de la réponse Accompagner pour tous qu'on appelle RAPT, est d'élaborer une offre de prise en charge qui répond aux besoins et qui soit tournée vers le milieu ordinaire chaque fois que c'est possible pour des situations très complexes pour lesquelles les situations habituelles ne sont pas opérantes. Pour ces situations, les institutions citées, ont élaboré une convention qui explicite les articulations nécessaires et les conditions de dérogation mises à disposition de la MDPH. Cette convention renforce la place d'ensemblier et de la construction des réponses individuelles de la MDPH.

Concrètement et pour résumer ce dossier, il s'agit de solliciter ce pôle quand une situation individuelle complexe est identifiée et ne trouve pas de réponse cible classique.

Les professionnels, les établissements, les parents et les personnes handicapées ou sa famille forment ce groupe opérationnel de synthèse qui s'appelle GOS et qui rédige un PAG. C'est un plan d'Accompagnement Global. Ca consiste à combiner ensemble des réponses habituellement séparées pour créer la solution adaptée. Par exemple, avant on disait : « On va mettre cet enfant dans un IME. On va mettre cet enfant dans une classe ordinaire avec une AVS ». Et là, on va se rendre compte que finalement avec l'IME, deux matinées c'est possible. La classe, ce sera également une ou deux matinées, mais on va faire intervenir à domicile un éducateur et puis on va mettre en lien, etc. peut-être un hébergement temporaire. Voilà, ça va être pour des situations extrêmement difficiles. Il faut savoir qu'en 2017 il y a eu 34 dossiers déposés et en 2018, il y en a eu 143. Vous voyez ça touche peu, mais ce sont des dossiers très difficiles, très douloureux pour tout le monde.

Conclue pour deux années, cette convention fera l'objet d'un suivi par le groupe projet RAPT qui évaluera les usages les impacts et les écarts.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et d'adopter le projet de délibération joint.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, des questions ? Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/05, Yves.

M. JAUNAUX. Alors, il s'agit d'une convention conclue entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la CNSA qui traite de la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants de Seine-et-Marne. Les attentes et projets du Département à ce titre seront cofinancés par la CNSA à hauteur de 60 % sur la nomenclature de notre partenaire. Pour les actions à destination des proches aidants, 80 % du coût de ces actions seront à supporter par la CNSA.

En conséquence, il vous est proposé de relever cette convention pour quatre ans de 2019 à 2022. Cet accord permettra de mobiliser 1 902 490 euros, semblable à la précédente convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette convention ? Parfait.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. C'est un avenant à la convention d'objectifs et de moyens d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile. Bernard.

M. COZIC. Parmi les 24 services d'Aide à l'Accompagnement à domicile autorisés et tarifés par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, l'association UNADOM est placée sous le régime de redressement judiciaire depuis fin 2018. Dans ces conditions le Département, dans l'intérêt des familles et pour assurer une continuité de service, a voté au printemps un avenant à la convention entre le Département et l'UNADOM afin de financer mensuellement en terme à échoir leur activité pour un trimestre. Dans l'attente des décisions judiciaires, il est proposé de renouveler pour trois mois cet avenant. Les modalités techniques et financières demeurent identiques : versements mensuels en terme à échoir et maintien du tarif 2018. La politique départementale de soutien au maintien à domicile des seniors mais aussi des personnes en situation de handicap trouve ici une illustration concrète : être attentif aux opérateurs et être aux côtés des familles.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Céline pour les finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier sur ce mémoire ? Très bien.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/07, c'est une convention pour un pôle d'accompagnement de conseil et d'information. Denis.

M. JULLEMIER. Tout à fait, au sein d'un service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés, SAMSAH qui est géré par l'association des Amis de Germenoy. Cette présente convention a pour objet de financer au sein d'un SAMSAH l'expérimentation d'une organisation simplifiée pour répondre plus rapidement aux besoins des personnes handicapées. Elle associe le Département, l'ARS et l'association « Les amis de Germenoy », gestionnaire du SAMSAH. Elle porte sur la mise en œuvre d'une plateforme d'intervention rapide et de gestion des urgences médicosociales pour adultes en situation d'handicap psychique. Ce dispositif dénommé PACI, c'est-à-dire pôle d'accompagnement de conseil et d'information est situé au sein du service d'accompagnement médicosocial de Melun Sénart géré par l'association Les Amis de Germenoy.

Cette convention prévoit deux évaluations d'expérimentation, la première en juillet 2019 et la seconde au terme des deux ans soit au 1er juillet 2020. Cette expérimentation pourra être renouvelée si ses résultats sont jugés satisfaisants par les deux autorités au terme de ces deux ans de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT Merci. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette convention ? Très bien.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. 4/08, c'est un transfert de gestion. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, transfert de gestion de la résidence Malka et approbation d'une convention d'habilitation à l'aide sociale partielle et remboursement d'une subvention d'investissement. L'EHPAD résidence Malka à Boissise-la-Bertrand est actuellement géré sous forme non commerciale par la Fédération des Sociétés Juives de France. Il sera prochainement repris par le groupe ORPEA. Cet établissement de 92 lits étant jusqu'à présent habilité à l'aide sociale départementale pour l'intégralité de sa capacité. Le nouveau gestionnaire, en l'occurrence ORPEA, a sollicité la fin de l'habilitation totale et demande la signature d'une convention d'habilitation partielle à hauteur de 27 lits. Cette demande concilie les intérêts du gestionnaire et du Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Céline.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette convention ? Julie.

Mme GOBERT. Merci. Effectivement en commission, on s'était interrogé sur cette convention qui permet le subventionnement entre guillemets de 27 lits. Il nous a été répondu que c'était le nombre de lits qui, de toute façon, rentrait dans les aides potentielles du Département. Mais cela nous interroge à plusieurs effets. D'abord, parce que nous sommes dans un contexte de vieillissement de la population avec des besoins grandissants en matière d'hébergement des personnes âgées et nous connaissons la difficulté des personnes concernées et de leurs familles à pouvoir supporter les coûts. Alors, certes, vous allez nous dire ce n'est pas de notre fait, c'est juste un nouveau gestionnaire. Nous n'y pouvons rien, sauf qu'en fait vous pouvez quand même regarder ce qui se passe par rapport au nombre de places relevant de l'aide sociale.

Nous avons peur du précédent, parce que comme cela a été dit et nous le savons, beaucoup d'établissements d'hébergement sont souvent gérés par de petites entités ou des associations, qui sont parfois de vieilles structures et vont faire face à des travaux importants de rénovation et de mise aux normes dans les prochaines années, et c'est sans doute pourquoi celui-ci est cédé. Et lors de ce grand mouvement, on risque aussi de voir le nombre de gestionnaires se réduire et surtout permettre à des grands groupes financiers du secteur sanitaire de se positionner. Et pas forcément des groupes qui ont la vision du Département qui est celle de promouvoir un accueil des personnes âgées dans les meilleures conditions.

Pour nous, il y a un risque d'abandon des places conventionnées à l'aide sociale au fur et à mesure, ici mais à plus forte raison si on n'est pas particulièrement vigilant sur ce qui est en train de se passer sur notre territoire. Et si on n'y joue pas notre plein rôle.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Parfait.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/09, c'est la participation au Conseil départemental de l'accès aux droits. Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Chef de file de l'action sociale, le Département de Seine-et-Marne soutient les actions en faveur de la lutte contre les exclusions. A ce titre, il apporte un soutien à des structures favorisant l'accès des personnes à leurs droits et notamment au Conseil départemental de l'accès aux droits CDAD. Ce groupement d'intérêt public créé en 1999 est placé sous la présidence du président du tribunal de grande instance de Melun. Il coordonne une offre d'accès aux droits de soutien aux victimes sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais ; 130 lieux d'accueil sur le département.

Il est proposé de poursuivre en 2019 la participation du Département en groupement d'intérêt public Conseil départemental pour un montant de 45 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème sur cette participation ?

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/10, c'est le bilan du juste droit pour l'année 2018. Bernard.

M. COZIC. Face à l'augmentation constante du nombre d'allocataires de revenu de solidarité active qui le contraint fortement dans son rôle et sa mission d'accompagnement des bénéficiaires de cette allocation et qui impacte négativement ses finances puisque l'Etat refuse d'actualiser les compensations accordées aux départements, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé depuis 2015 dans une nouvelle politique d'accompagnement du RSA en faveur d'un juste droit. Cette nouvelle politique vise à proposer un accompagnement adapté et ajusté aux problématiques de chaque bénéficiaire tout en assurant un traitement équitable de leur situation. Elle recherche aussi une gestion plus vertueuse des dépenses publiques. L'assemblée départementale a approuvé cette nouvelle politique lors de sa séance du 18 décembre 2015.

Conformément à l'engagement pris, il est présenté un bilan des actions menées dans ce cadre en 2018 et les perspectives de poursuite en 2019. L'impact financier global de cette nouvelle politique pilotée par la commission départementale de coordination RSA est évalué à plus de 21,6 millions d'euros d'économies depuis mars 2016, dont 2,6 millions pour les seules décisions prises en cours de l'année 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Des questions ? Oui, Marianne.

Mme MARGATÉ C'est un mémoire qui revient régulièrement sur le bilan. Je pense que, comme d'habitude hélas, le prisme d'entrée principale c'est de faire des économies. D'ailleurs, le résumé le montre bien puisque cela ne traite que des économies avec 21,6 millions d'économies réalisées depuis 2016, dont 2,6 millions pour cette année 2018 sur un budget pour cette année 2018 de 169,3 millions, soit 1,5 % ce qui, convenons-en, reste extrêmement limité.

Je pense que si on reste dans cette idée d'économies, il faudrait prendre, d'ailleurs Julie l'a dit, les économies que le Département fait par les dépenses qu'il ne réalise pas du fait du non-accès au droit de beaucoup de Seine-et-Marnais qui aujourd'hui ne sont pas allocataires du RSA alors qu'ils auraient leurs droits et qu'ils pourraient très bien rentrer dans ces critères.

Donc, on pourrait évaluer en poussant jusqu'au bout les économies faites par le département sur le non-accès aux droits. Concernant les nouveaux outils d'accès à l'emploi, notamment Job 77, il nous est indiqué que cet outil est ouvert à plus de 20 000 allocataires, que 500 offres d'emploi ont été déposées soit 1 pour 40. Nous n'avons pas d'éléments sur la poursuite de cette mise en relation, emplois pérennes ou non, comment ça s'est passé. Je pense que nous l'avions dit il y a un an lors de sa mise en place. Nous sommes attentifs à la mise en œuvre de ce dispositif parce que pas plus que l'on trouve un job de l'autre côté de la rue, les mises en relation de l'offre et la demande sont parfois beaucoup plus compliquées que ça. Donc, si on peut avoir des compléments de bilan le moment venu ce sera bien reçu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Le bilan de Job 77 sera fait au bout d'un an. Pour l'instant, cela ne fait pas encore un an, car il été mis en place en septembre. Donc, on est encore dans une période de mise en place. On travaille d'ailleurs bien avec les organisations d'employeurs qui jouent le jeu. Parce que bien évidemment, on pourra trouver des emplois afin de remettre des personnes à l'emploi que s'il y a des emplois disponibles. Ce sont les entreprises, et il y en a. Donc, c'est un système qui se met en place. Nous sommes au-dessus des objectifs que nous nous étions assignés. Donc, bien sûr on fera un bilan au bout d'une année après les vacances. Merci.

Qui est contre ce bilan ? Abstentions ?

M. DJÉBARA. Il est soumis à l'assemblée. Nous en prenons acte.

M. LE PRÉSIDENT. Prenez en acte. Tout le monde a bien pris acte ? Tout le monde est d'accord. Parfait.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. C’est la prolongation de mission confiée à Initiatives 77.

Mme POTTIEZ-HUSSON. L'enjeu prioritaire de la politique d'insertion du Département est de permettre de trouver les outils les mieux adaptés aux bénéficiaires du RSA, pour les encourager à sortir seuls et durablement du dispositif. D’où la mise en place en juin 2018 de Job 77. Son déploiement a démarré en septembre 2018. Actuellement, plus de 20 départements se sont dotés de cet outil. Il est basé sur un référentiel de compétences et de géolocalisation des offres d'emploi et de la résidence des bénéficiaires du RSA. En décembre 2018, il a été décidé de confier une mission technique à Initiatives 77. Trois conseillers sont dédiés au suivi des offres et à la mise en relation nommée Matching. Le résultat des retours à l'emploi direct issu de Job 77 au 15 mars est de 42 retours à l'emploi identifié sur les 275 réponses fiables des recruteurs, dont 11 CDI et 25 contrats supérieurs à 6 mois. À noter que l'utilisation de la plateforme permet également le repérage de candidats par des recruteurs n'ayant pas fait d'offre. Au vu de ces résultats encourageants. Il nous est proposé de proroger la mission de relances auprès des employeurs confiée à Initiative 77 du 1er juillet au 31 décembre 2019.

La poursuite de cette mission mobilisera un financement de 81 450 euros. Il nous est demandé de nous prononcer sur cette prolongation.

M. LE PRÉSIDENT Merci. Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que tout le monde est d’accord pour la prolongation de cette mission confiée à initiatives 77. Je rappelle que ça fait 86 emplois, quand même, qui ont été pourvus.

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Validation d'un appel à projets pour le développement de parcours d'accès à l'emploi.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en place des politiques d'insertion pour les personnes allocataires du revenu de solidarité active. Conformément à la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Depuis 2015, le Département a refondé le dispositif d'insertion des bénéficiaires du RSA afin de les accompagner vers un retour à l'emploi pérenne gage d'insertion sociale et citoyenne. Cette orientation s'est concrétisée par la mise en place du juste droit permettant à chaque bénéficiaire du RSA de disposer d'un référent ainsi que par les projets de Job 77 et IOD - intervention sur l'offre et la demande. Dans la continuité de ces actions, le Département souhaite aujourd'hui lancer un appel à projets ayant pour objet le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du revenu de solidarité active. Ce retour à l'emploi devra passer par la mise en place d'une logique d'accompagnement individualisée et de construction de parcours en mobilisant les leviers d'insertion et d'emploi existants au sein de la collectivité départementale.

Dans le cadre de sa compétence collège, le Département a développé depuis de nombreuses années des dispositifs dédiés à l'insertion des publics éloignés de l'emploi, dont les bénéficiaires du RSA. Fort de cette expérience, le Département souhaite généraliser ce dispositif en cohérence avec les réflexions menées actuellement avec ses partenaires dans le cadre du schéma des solidarités. Cet appel à projets d'un montant prévisionnel maximum de 830 000 euros par an, lancé dans le cadre du Fonds Social Européen devrait permettre d'accompagner vers l'emploi durable jusqu'à 650 allocataires par an

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline pour les finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Oui, Marianne.

Mme MARGATÉ Excusez-moi. Je voulais faire un commentaire et puis marquer mon ma forte surprise à ce mémoire. Un commentaire pour souligner que l'on parle d'accès à l'emploi pérenne mais au fil du mémoire, on parle beaucoup de préparation à la sortie et je voulais quand même attirer l'attention sur le risque de maintenir dans la précarité les Seine-et-Marnais allocataires du RSA en leur proposant que des contrats d'insertion par ailleurs à temps partiel et peu rémunérés et qui ne leur offrent pas la possibilité d'accéder à des emplois à temps plein et pérennes. Le Département dans ces services offre un vivier de contrats d'insertion. Je ne connais pas le pourcentage de ceux-ci dans lesquels les agents, enfin les personnes sont titularisées mais le maintien par notre institution même dans ces services de la précarité des emplois et donc des allocataires du RSA est à mon avis une vraie question.

Par contre, là où je m'étonne, alors là franchement, c'est de découvrir le lancement de l'externalisation de nos services au sein de ce mémoire. Le Département va expérimenter sur trois collèges à partir de septembre prochain l'externalisation de l'entretien des locaux dans le cadre d'un marché avec une clause sociale. Là, pour le coup c'est un tournant. Il me semble qu'il n'y a pas d'externalisation à ce jour. C'est une expérimentation qui change fortement. On externalise, on privatise une mission qui était obligée aujourd'hui assumée par des agents publics ou assimilés en contrat d'insertion et on se tournerait là vers une externalisation et une privatisation vers une entreprise privée. On s'ampute d'ailleurs de possibilités d'offrir des contrats d'insertion comme on le fait dans les autres collèges.

Je pense que c'est un changement de posture qui est grave et pour ma part j'y suis fortement opposé. J'ai appris que les organisations syndicales en comité technique se sont unanimement opposées. Moi, je demande solennellement à ce que ce ne soit pas mise en œuvre. Parce que cette externalisation, la manière dont elle est présentée avec une opposition des organisations syndicales au CT ne doit pas se mettre en œuvre à cette rentrée.

Pour cette raison en tout cas, sauf à ce que ce soit enlevé, notre groupe s'oppose à ce mémoire.

Mme LUCZAK. Alors, moi je vais être claire. On était cette année sur l'externalisation et en termes d'expérimentation sur trois collèges et on continuera cette expérimentation. Aujourd'hui on est à la fois… alors on parle de d'externalisation vers le privé, mais c'est aussi aujourd'hui et on les a rencontrés. Il va y avoir un accompagnement social. Ces sociétés vont faire aussi appel, de toute façon, à la possibilité de recourir à des individus, des personnels qui sont de toute façon… on le sait bien dans l'entretien de nos collèges. Ce sont un vivier de forces humaines qui vivent proches du collège.

Donc aujourd'hui on les connaît. Qui mieux que le Département connaît les bénéficiaires du RSA ? Donc aujourd'hui on est pleinement dans notre rôle d'insertion.

Deuxièmement, vous êtes tous membres des conseils d'administration et pour ceux qui suivent régulièrement ces conseils d'administration on est souvent alertés, mais tous, alerté parce qu'on a un manque de personnel. On a un absentéisme, il ne faut pas non plus se leurrer on est sur une pyramide des âges où on est sur 53 ans je crois, Je crois de nos personnels l'entretien et l'aide à la restauration dans nos collèges.

Donc, c'est une piste d'expérimentation et à mon avis on n'a pas le droit d'écarter cette piste d'expérimentation. Il y aura un comité qui sera analysé et on décidera si cette expérimentation est positive ou pas par rapport aux services rendus et la continuité.

Aujourd'hui il est de notre responsabilité d'attendre un service. Qu'en termes de restauration scolaire, nous ayons une sécurité aussi d'hygiène et de sécurité dans le service de notre restauration scolaire et aussi l'entretien de nos locaux. Donc, aujourd'hui c'est une expérimentation. Il faut laisser faire l'expérimentation et on en tirera les conclusions par rapport au service rendu et ça j'y tiens.

Mme MARGATÉ. Que ce soit une gestion compliquée, personne ne le conteste. La souplesse, le Département se l'est donnée en faisant appel à des associations intermédiaires et à de l'intérim. Aujourd'hui, vous vous tournez vers l'externalisation, c'est autre chose. Ce genre d'expérimentation on sait où ça mène. C'est un changement de posture très clair sur le service public apporté dans nos collèges. Le premier acte que vous faites avec ce mémoire qui vise l'emploi pérenne c'est d'arrêter les neuf CDD des personnes concernées dans ces collèges. Cela veut dire que vous arrêtez le contrat de neuf personnes. Je trouve que comme acte d'accès à l'emploi pérenne il y a mieux pour le Département.

Mme LUCZAK. Alors, je vais donner une réponse. Depuis 2015, on a de cesse de rajouter des dispositifs. Alors on est habitué. On a l'habitude en France de rajouter des dispositifs. Toujours est-il qu'il faut regarder l'efficacité, et on n'a pas le droit de ne pas analyser l'efficacité d'une action. Alors on a fait appel aux associations intermédiaires, c'était notre acte d'insertion on est tous d'accord. Moi, je suis souvent en CT, souvent en CAP et on a à chaque fois des personnels qui, à travers l'insertion sont stagiaires et sont titularisés. Donc là, on est sur un emploi pérenne. Ca ne suffisait pas. On a un taux d'absentéisme… je ne voudrais pas non plus être trop alarmiste, mais c'est la réalité. Avec du personnel avec beaucoup de restrictions. Donc, on a assorti, l'année dernière ou l'année d'avant de l'intérim pour complémenter notre offre. Nos personnels, les insertions les associés intermédiaires et l'intérim, ça ne suffit toujours pas. Donc, l'année dernière on a dit : « on fait une expérimentation ». Et aujourd'hui, on a travaillé et avec l'entreprise qui va être face à cette externalisation de pouvoir faire prendre dans le personnel qui va intervenir dans les collèges les gens qui sont en CDD.

Donc, on ne peut pas dire qu'on n'est pas sur du contrat… On n'a pas d'assurance mais on donne l'opportunité si la personne a envie et veut continuer. Parce qu'il faut toujours savoir que de toute façon dans une mission, un emploi c'est une mission. Mais si c'est la volonté d'un homme par rapport à ces missions. Donc, ils ont le choix aussi dans l'insertion d'essayer, de se rendre compte que ce n'est pas non plus… ce n'est pas toujours la responsabilité de la

collectivité. Ils sont en insertion, on leur donne la possibilité. On a tous les dispositifs que je viens d'énoncer. Il ne faut pas non plus les ignorer parce qu'on donne la chance à un public qui qui le mérite et on donne la chance plusieurs fois. Et dans cette expérimentation, ils auront aussi la possibilité d'y adhérer et d'être contractualiser, voire avoir un CDI dans cette entreprise.

Aujourd'hui, il faut laisser faire l'expérimentation et ne pas prendre de décision trop hâtive. On vérifiera par rapport au service rendu dans ces collèges. On est sur quelques collèges, donc je pense qu'on verra et on en parlera ensemble et on verra si cette expérimentation est concluante ou pas.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Julie.

Mme GOBERT. De manière assez évidente pour nous on votera contre parce que tout ce qui vient d'être dit par Daisy nous hérisse le poil. C'est complètement en contradiction avec ce qui a pu être dit auparavant au regard de vos grands objectifs sur l'accompagnement. Parce qu'externaliser l'accompagnement pour des raisons d'efficacité, en sachant que quand même l'objectif premier c'est la réinsertion des personnes, mais pas juste de presser une personne puis une autre, puis une autre pour pouvoir faire les missions qui sont nécessaires dans les collèges, ça nous interroge ça nous interroge grandement.

Ça veut dire, peut-être, qu'il y avait un souci dans l'accompagnement aujourd'hui. Mais pourquoi externaliser ? Ça veut dire que nous, en tant que service qu'on n'offrait, on n'est pas en capacité de se réinterroger et de travailler dessus. Par ailleurs, outre le fait qu'on ne peut pas contrôler comme l'a dit Marianne, nous on s'interroge aussi du type de personnes qu'on fait rentrer dans les collèges. On sait qu'on doit avoir un réel souci de ce point de vue-là. Et à tout point de vue, on trouve que c'est que cette délibération et de ce point particulier n'est pas acceptable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Quels sont ceux qui sont contre cet appel à projet ? Parfait.

N° 4/13

M. LE PRÉSIDENT. Subvention aux associations qui œuvrent dans la cohésion et l'insertion sociale. Bernard.

M. COZIC. La conjonction économique et ses impacts sociaux rendent toujours plus nécessaire l'intervention de l'ensemble des acteurs locaux, contribuant à l'insertion des populations fragiles au plus près des territoires. Les différentes associations disposent d'une expertise et d'une capacité d'action au plus près des Seine-et-Marnais, qu'ils complètent de façon pertinent, l'action du Département.

Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre au mieux aux besoins existants. Selon cet objectif, le Département poursuit son soutien aux associations caritatives pour leurs interventions de proximité auprès des personnes et de familles en grande difficulté, et ce, en lien avec les Maisons départementale des solidarités dont elles sont les partenaires privilégiés.

Pour répondre à certaines problématiques complexes, en complément de l'intervention généraliste du service social départemental, un soutien aux associations œuvrant sur les freins d'insertion liés à la santé, aux violences conjugales est aussi proposé. Enfin, les associations agissant en faveur de l'accès au droit sont soutenues par leurs actions d'accompagnement dans les démarches favorisant l'insertion sociale et l'autonomisation des publics. Il est donc proposé de renouveler pour l'année 2019 le soutien de ces associations pour un montant total de 529 000 euros décomposé comme suit 389 000 euros aux associations caritatives 43 700 euros association d'insertion sociale et médico-sociale, 50 600 euros aux associations de lutte contre les violences conjugales, 45 500 euros aux associations favorisant l'accès aux droits.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy pour les finances ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ? Très bien.

N° 4/14

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/14, c'est la convention de partenariat avec l'association Soliha 77. Yves.

M. JAUNAUX. Le Département soutient le fonctionnement de l'association Soliha 77 afin de l'aider à mener à bien ses missions concourant au maintien de logements décents durables et adaptés des Seine-et-Marnais défavorisés fragiles et vulnérables. C'est pour cela, pour que l'association poursuive ses missions dans les meilleures conditions, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association pour la période 2019-2021, et d'attribuer une subvention de 147 600 euros au titre de l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy pour les Finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

N° 4/15

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/15, c'est la convention de partenariat avec l'ADIL 77. Yves.

M. JAUNAUX. Compte tenu du travail effectué par l'association et la complémentarité de ses missions avec celles des Maisons départementale des solidarités, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de financement avec l'ADIL 77 pour une période de trois ans 2019-2021 et de lui attribuer pour 2019 une subvention d'un montant de 157 500 euros identique à 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Parfait.

N° 4/16

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/16. Changement de nom de l'OPH. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Président. L'OPH 77 a informé le Département de son projet de changement de dénomination sociale et de son souhait de se nommer dorénavant Habitat 77.

Le changement d'appellation d'un office public de l'habitat est demandé par l'organe délibérant de la Collectivité territoriale de rattachement. Elle dépend donc du Département.

Après avis du conseil d'administration de l'Office, avis qui a été donné d'ailleurs lors de la séance du conseil d'administration à l'OPH 77 en décembre 2018. Puis, nous saisirons donc le préfet du département où l'office public de l'habitat a son siège.

Voilà, donc vous avez dans la délibération un rappel de la raison pour laquelle l'OPH 77 avait souhaité en effet changer de dénomination en s'appelant Habitat 77, ce qui permet de concrétiser le changement qui depuis est engagé depuis déjà 2018 au sein de l'Office public des HLM 77 avec les 180 mesures de plan de progrès qui ont été votées et un certain nombre de modernisation. Et donc OPH77 a souhaité marquer ces évolutions innovantes par un changement de dénomination.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour ce changement de nom ? Parfait.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/01, modification des critères applicables au label Village de caractère. Olivier.

M. MORIN. Le rapport est intitulé « modification des critères applicables au label Village de caractère de Seine-et-Marne ». Je préférais réécriture des critères qui pouvaient exister car les documents ont été faits en 2013. Donc, c'est une continuation mais simplement on présente mieux la présentation en ce qui concerne les critères. On a simplement rajouté comme critère le plan handicap qui nous est imposé et qui est imposé aux communes pour voir les communes qui font un effort dans ce sens-là, pour pouvoir aussi les retenir. Sinon, rien n'est changé. On a simplement précisé le fonctionnement de la Commission en elle-même. Les partenaires sont toujours les mêmes. Donc, rien de nouveau de ce point de vue, mais le fait de réécrire des critères c'est une modification. Donc le terme de modification ne doit pas choquer mais il ne concerne pas le fond de la question.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Laurence.

Mme PICARD. Juste une petite modification à l'article 3 dans la délibération sur le nom des conseillers départementaux qui sont à cette commission.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, c'est Béatrice qui remplacera Laurence.

Mme PICARD. Non, c'est Véronique et non pas Béatrice.

M. MORIN. Il y a Véronique VEAU et pas Béatrice VEAU. C'était peut-être prémonitoire, mais Laurence avait toute sa place dans cette commission.

M. LE PRÉSIDENT. Nous prenons acte de cette modification.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. 6/02, Les contrats d'objectifs et de moyens pour les scènes nationales. Olivier.

M. MORIN. Il s'agit d'un rapport important concernant le fonctionnement et les projets de la Ferme du Buisson dans lesquels nous sommes partenaires. Et donc, il y a un contrat d'objectifs et de moyens qui a été mis en place par la Ferme du Buisson. Nous vous demandons de bien vouloir aller dans le sens de ce qui était proposé. Nos services et moi-même, nous avons vérifié que ce soit conforme à nos projets, notamment territoriaux, et de ce fait le Département maintient sa contribution forfaitaire à 300 000 euros et a décidé pour l'année 2019 d'augmenter de 100 000 euros le montant de subventions et passera l'année prochaine à 150 000 euros et les années suivantes, ce qui fait 300 plus 100 soit 400 et les autres années ça fera 450 000 euros.

Donc, ce contrat d'objectifs et de moyens va dans le sens de ce que nous souhaitions et donc nous vous demandons de vous prononcer favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Oui, Monique.

Mme DELESSARD. Oui, Monsieur Le Président, c'est vraiment quelque chose d'important en effet pour le territoire de Paris vallée de la Marne. Et je crois qu'on est plusieurs élus à figurer dans ce grand territoire. Je pense que c'est une bonne chose que la Ferme du Buisson soit accompagnée de cette façon. Merci.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Et nous terminons par le 6/03 qui est un enrichissement des collections des archives départementales. Véronique va nous faire le mémoire et ensuite vous aurez une présentation des acquisitions par Monsieur le directeur des Archives. Alors Véronique.

Mme VEAU. Pour conclure, nous allons pouvoir admirer quelques acquisitions qui ont été faites par les archives départementales par don ou par achat. Donc, nous pouvons voir qu'il y a eu quand même les archives de la famille DE SIGY qui ont été collectées au château éponyme. Le plan géométrique de la seigneurie de Marolles sur Seine aux dimensions spectaculaires, les affiches de WILLIAM SORIN et de MEUNIER et bien d'autres puisque vous avez dans le petit rapport des noms des différentes acquisitions qui ont été faites. Donc, là je crois que je laisse la place à notre directeur des Archives départementales qui va vous vous présenter un petit peu les acquisitions de 2018**.**

M. SCHMAUCH. Je vous remercie Madame la Conseillère départementale. Très rapidement, pour compléter votre propos, vous trouverez à la sortie derrière au fond de la salle, une vitrine comportant un certain nombre de documents acquis dans nos archives d'origine privée, acquise en 2018 par achat par don, par lègue dans le cadre de la campagne d'acquisition de l'an passé. La particularité est que 2018 était l'année de conclusion du centenaire des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Dans ce cadre-là, les Archives départementales de Seine et Marne ont pris part à une opération coordonnée par le Ministère de la Culture qui s'appelle la grande collecte. Et la grande collecte visait à susciter des dons d'archives personnelles, familiales, qui dorment un peu dans les placards et qui ont vocation à rejoindre les collections publiques. De nombreux documents forts intéressants, comme des carnets de guerre, des croquis, des témoignages de la correspondance de combattants, ont pu être collectés dans le cadre de cette opération nationale. Documents qui ont donné lieu, par ailleurs à une numérisation et à une transmission aux Archives nationales pour diffusion via le portail des Archives de France qui s'appelle « FranceArchives.fr. ».

Mais la collecte de 2018, ce n'est pas que la grande collecte en lien avec 14-18. Comme vous l'avez évoqué Madame VEAU, il y a ce fonds de familles, ce fonds d'archives privées, du Haut de Sigy donc avec une famille qui occupe le château du Haut de Sigy depuis le 15ème siècle avec des archives qui remontaient à cette période. Donc un très beau fonds d'archives familiales en toute continuité chronologique depuis la période médiévale. Et nous remercions le propriétaire actuel, Paul-Noel de Haut de Sigy, l'un des descendants des acquéreurs du château de nous avoir confié ces documents.

Vous avez vu également dans le cadre de la projection qui se diffuse, quelques images tout à l'heure du fond des frères Delahogue, donc fond photographique qui documentent principalement le sud de la Seine et Marne avec des vues de la forêt de Fontainebleau, du château de Fleury-en-Bière, de différents édifices monumentaux, ou culturels du sud de notre département.

Enfin, vous avez vu également passer le plan de la forêt de Marolles, le fond de la propriété de Marolles. Là c'est la forêt de Fontainebleau en revanche qui est diffusé. Nous avons différents documents cartographiques qui ont pu intégrer nous les fonds départementaux.

Donc, voilà effectivement un extrait de ce très beau plan de la forêt de Fontainebleau avec une vignette qui représente une vue à distance du château dans son dans son écrin de verdure. Voilà, de manière très synthétique quelques éléments comme ici les Chocolats Meunier qui vient compléter cette affiche les fonds dont nous disposons déjà à propos de cette entreprise Seine-et-marnaise qui d'ailleurs cette année fait l'objet d'une inscription sur la liste des sites patrimoniaux retenus par la Fondation du patrimoine. Donc, on voit qu'il y a une continuité entre la préservation du patrimoine bâti et la préservation de la mémoire écrite de notre département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy pour les finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord pour accepter des dons et ces achats et les intégrer dans notre patrimoine. Merci. Je vous souhaite un bon week-end.

La séance est levée à 15 heures 25.